# Cahiers de grammaire 2

Université de Toulouse - le Mirail
Centre de Sociolinguistique
et de Dialectologie Sociale

# Cahiers de grammaire 2

Université de Toulouse - le Mirail
Centre de Sociolinguistique
et de Dialectologie Sociale

UNIVERSITÉ DE TOULOUSE LE MIRAIL

# CAHIER DE GRAMMAIRE N°2

Novembre 1980

SOMMAIRE:

= Jean-Pierre Maurel

"Coepi, desii et l'"attraction du passif"".....pp.5-44

= Marc Plénat

"La Loi de Littré (observations sur les liquides et les phénomènes de liaison en français)".....pp.45-135

CENTRE DE SOCIOLINGUISTIQUE ET DE DIALECTOLOGIE SOCIALE

109bis, rue Vauquelin 31058- TOULOUSE CEDEX

Jean-Pierre Maurel

# COEPI, DESII

# ET L'"ATTRACTION DU PASSIF"

1. Les manuels de thème et les grammaires scolaires du latin se présentent généralement comme des stocks d'instructions, c'est-à-dire comme la grammaire générative plus ou moins explicite d'une langue idéalisée, le latin "classique". Considérons à ce propos les instructions suivantes :

> "On emploiera les formes coepi, j'ai commencé, desii, j'ai cessé, quand l'infinitif complément doit être à l'actif ou au déponent, et les formes coeptus sum, desitus sum, quand cet infinitif doit être au passif"
> (Bizos et Desjardins - 64 - p. 57)
> (Bizos - 65 - p. 46) ;

ou "Coepi et desino sont régulièrement remplacés par coeptus sum et desitus sum avec un infinitif passif.
ex : Timeri coeptus est : il commença à être redouté
Pugnari desitum est : on cesse de combattre".
(Sausy - 47 - p. 271).

- Il s'agit là d'un phénomène syntaxique généralement bien et diversement décrit par les grammaires (cf. entre autres :

O. Riemann (1885 p. 161 sq, § 23)
O. Riemann (1886 § 135)
Stolz et Schmalz (1900, p. 338, § 221)
C. Bennett (1910, p. 7)
Leumann - Hoffmann-Szantir (1965, II, p. 288[2])
Wackernagel (1926)
Juret (1933, p. 25)
Löfstedt (1933, p. 121 sq.)
Ernout-Thomas (1951, § 229)
Flobert (1975, p. 502 sq.)).

- Ce phénomène, parfois décrit comme une "attraction" ou une "assimilation" (Ernout-Thomas, op. cit.), se signale d'ailleurs par sa singularité . Mis à part peut-être le cas du sanskrit où (cf. Flobert, op. cit.) "on remédie à l'absence d'infinitif passif en transportant le passif dans le verbe auxiliaire", il semble isolé dans les langues indo-européennes.

- Or cette règle propre au latin engage deux phénomènes syntaxiques fondamentaux : le "passif" et l' "auxiliation" , qui sont l'enjeu de débats cruciaux dans le théorie grammaticale contemporaine. C'est pourquoi il nous paraît intéressant de reconsidérer les faits latins qui ont motivé une telle règle et lui donnent sa forme, et de tenter de leur donner une explication syntaxique ou sémantique.

2. Les faits (cf. Guitton, 1980):

2. 1. Il faut tout d'abord remarquer que même à propos de l'énoncé des faits il y a des divergences chez les grammairiens. Par exemple, Bennet (op. cit.) est le seul à prétendre que l'attraction se produit même avec les déponents. Löfsted est seul aussi à faire une différence entre coepi et desii à l'époque classique, ce dernier pouvant être d'après lui employé avec un infinitif "moyen". Il y a des divergences aussi sur la période de validité de la règle et les auteurs "charnières" : Lucrèce pour Stolz et Schmalz, et Leumann-Hoffmann ; Salluste pour Riemann et Ernout-Thomas, Tite-Live pour Wackernagel et Flobert, etc...

- Sans parler des différences d'interprétation du phénomène : pour Wackernagel et Löfsted il s'agit, avec coeptus sum ou desitus sum d'un véritable passif (l'infinitif étant sujet), pour Riemann et Ernout d'un processus historique à partir des formes de passif impersonnel, pour les autres d'une sorte d' "accord" morphologique.

2. 2. Nous allons rappeler les faits en considérant tout d'abord les emplois impersonnels :

2. 2. 1. Il semble qu'on observe tout au long de la latinité une très grande régularité d'emploi : lorsque le verbe à l'infinitif dans la complétive se trouve au passif et doit être interprété comme "impersonnel", c'est-à-dire, comme ayant un sujet "non-spécifiable", la forme du verbe "opérateur" est toujours coeptum est ou desitum est. Et ceci dès les premiers textes ; cf. par ex :

(1) Plaute (Most. 958)
... desitumst potarier.

L'emploi est en particulier constant chez Cicéron et Tite-Live (mis à part quelques rares exemples discutés ci-dessous), avec souvent des phrases de la forme :

(2) Cicéron (ad Fam. IV, 4, 3)
postquam armis disceptari coeptum sit de iure publico

ou (3) Tite-Live (II, 33, 1)
agi deinde de concordia coeptum

- Notons que rien n'empêche que l'infinitif impersonnel soit suivi, sinon d'un syntagme nominal "complément d'objet direct", du moins d'une complétive objet :

(4) Tite-Live (XXI, 25, 6)
simulari coeptum de pace agi

(5) Tite-Live (XL, 58, 7)
consultari quid agerent coeptum

(6) Varron (Lingua latina 6, 74)
ascribi coeptum vadem ne poscerent

etc...

2. 2. 2. Les seules exceptions relevées sont du type :

(7) Cicéron (Verr. II, 132)
indignum isti videri coepit ex tanta aede se non
opima praedum discedere

ou (8) Cicéron (Epist. 12, 10, 2)
cum quid opis rei publicae
laturus is exercitus sit ... notum esse coeperit

Il est évident que l' "irrégularité" même de ces tours dépend de l'analyse qu'on fait de la fonction des complétives accompagnant videri et notum esse :

. ou bien on considère, selon l'analyse classique, que ces "complétives" sont sujets de videri et de notum esse (notum fonctionnant alors comme un véritable adjectif). Il ne s'agit plus alors de tours "impersonnels", et ces exceptions ne sont qu'apparentes.

. ou bien on postule qu'il s'agit encore ici de véritables "complétives objet". Cette analyse est en effet possible même pour videri, surtout si l'on pose que le tour "personnel" qu'on trouve par exemple dans :

(9) Cicéron (Lael. 58)
divitior mihi videtur esse vera amicitia

est dérivé du tour impersonnel :

videtur mihi [veram amicitiam esse divitiorem]

par "montée du sujet", comme on peut le supposer pour :

Homerus dicitur caecus fuisse, à partir de :

dicitur [Homerum caecum fuisse] , ce qui implique une position "objet" préalable à la "montée". Il s'agirait alors de véritables exceptions. Mais on voit, que même en ce cas, en ce qui concerne videri il ne s'agit pas d'un "tour impersonnel",

mais d'un verbe (déponent) "unipersonnel" videtur dont le statut est proche en fait de decet, licet, etc... ; ce qui suffirait à justifier coeperit (cf. par exemple : ad arma concurri oportet).

- Resterait la première explication pour que notum esse ne constitue pas une exception.

2. 2. 3. Quoi qu'il en soit, cette régularité dans l'emploi de coeptum est, desitum est avec les tours impersonnels est remarquable à plusieurs titres :

. On trouve ces formes dès qu'il y a interprétation "impersonnelle", même lorsque cette interprétation est attribuée à des infinitifs de déponents. On trouve ainsi :

(10) Caelius ad Cic (8, 8, 2)
... et de damnatione ferventer loqui est coeptum

Le fait est assez rare pour que Stolz et Schmalz le jugent "aberrant" (op. cit.). Mais on trouve quelques emplois de déponents interprétés à l'infinitif comme "impersonnels" :

(11) Cicéron (Mur. 34)
denique bellum confectum arbitraretur
(mais une autre leçon : - rentur est possible).

(12) Salluste (Jug. 31, 8)
quicquid sine sanguine civium ulcisci nequitur
(avec justement un phénomène d' "attraction").

. Alors que , nous le verrons les phénomènes d' "attraction" tendent à disparaître après l'époque républicaine, la présence de coeptum est et desitum est est constante dans toute la latinité. Ce qui invite peut-être à faire une analyse différente des deux phénomènes, comme nous le verrons par la suite.

. Enfin lorsqu'on se trouve en présence d'autres verbes

"opérateurs" que coepi ou desii, la forme en reste active ; ainsi :

(13) Cicéron (Fin., 3, 31)
his singulis ⟨philosophis⟩ copiose responderi solet

- De même avec debet, potest, etc... Il faudra justifier cette différence et le caractère particulier de coepi et desii.

2. 3. Considérons maintenant les emplois "personnels" . Nous allons être contraint à ce propos d'adopter une perspective historique, et, de toute manière, de ne plus nous satisfaire de la formulation de la règle telle qu'elle a été proposée dans 1.

2. 3. 1. Une formulation plus fine en effet doit faire la différence entre la stricte morphologie "médio-passive" du verbe que commande coepi (ou desii) et l'interprétation que reçoit cette morphologie. On pourra ainsi distinguer :

2. 3. 1. 1. Les verbes dits "déponents", ou "media tantum" :

- Ce qui caractérise ces verbes, au point de vue morphologique, c'est qu'ils ne présentent qu'une série de formes et que ces formes sont identifiables à la morphologie "médio-passive" des verbes présentant deux séries de formes (cf. ci-dessous). C'est le cas, par exemple de loqui, sequi, fateri, etc...

Or on peut décrire les relations entre les syntagmes nominaux et les verbes dont ils sont des "arguments", en terme de règles (contextuelles) de sous-catégorisation sélectionnelle (cf. Chomsky 71, p. 157). Pour loqui par exemple, on aura une contrainte sélectionnelle du type :

[+ humain] _____

- On peut aussi décrire les fonctions syntaxiques que peuvent remplir dans les phrases ces syntagmes nominaux (ou prépositionnels) en termes de "fonctions thématiques" (cf. Gruber 65, Jackendoff 72, Ruwet 72, p. 183 sq.) et caractériser les SN (syntagmes nominaux) comme accomplissant la fonction d'Agent, Thème, Cible, Source, Lieu, etc... (Nous garderons les majuscules pour distinguer ces fonctions thématiques).

- En ce qui concerne les déponents, on peut dire alors que les contraintes sélectionnelles pesant sur les SN sujets et que les fonctions thématiques qu'ils remplissent sont quelconques, c'est-à-dire semblables à celles qu'on observe pour un verbe quelconque dans le lexique.

2. 3. 1. 2. Les verbes que nous appellerons "moyens", caractérisés par le fait qu'ils présentent deux séries de formes, par exemple fero/feror, lauo/lauor, moueo/moueor, mais que la morphologie "médio-passive" peut recevoir (au moins) deux interprétations : une interprétation "passive" (cf. ci-dessous) où certaines contraintes pèsent sur le SN sujet, et une interprétation "moyenne". Dans cette dernière, au point de vue des contraintes de sélection, la classe des sujets possibles n'est pas obligatoirement identique à celle des objets possibles du verbe à la morphologie "active". Elle peut même être identique à celle des sujets du verbe "actif", et donc, partiellement au moins, accomplir des fonctions thématiques semblables. C'est le cas, par exemple, pour :

lauor : je me lave
feror : je me porte (vers)
uertor : je me tourne (vers) etc...

Une conséquence est qu'alors il ne peut y avoir de place argumentale pour une deuxième occurrence d'un SN possédant les mêmes propriétés. Ce qui se traduit en termes syntaxiques par l'impossibilité d'un "complément d'agent" (C. d'A.).

- Cette différence entre la classe des objets possibles de lauo par exemple et celle des sujets possibles de lauor (dans l'interprétation moyenne) est soulignée entre autres par le fait que les verbes "moyens" possèdent souvent une variante "pronominale" du type me lauo : les contraintes sélectionnelles pesant sur les sujets de lauor (moyen) et de me lauo sont les mêmes ; mais dans ce dernier cas la présence de me indique la possibilité d'une place argumentale distincte de celle marquée par le sujet.

- Nous ne développons pas ici les problèmes posés par ces verbes moyens. Par exemple les différences entre leurs diverses sous-classes (verbes "curatifs" : lauor..., verbes "translatifs" : feror... , verbes "évolutifs" : mutor, etc...) ; l'existence de verbes "neutres" , susceptibles d'avoir deux interprétations à la voix active, dont une proche de celle attribuée à la forme médio-passive, comme le montre le paradigme :

Mutare mores
/ mores mutant
/ mores mutantur (cf. plus loin).

2. 3. 1. 3. Les verbes enfin pouvant recevoir une interprétation "passive" . Soit le couple par exemple amo/amor. Si nous considérons que amo est un verbe à deux places argumentales $\alpha$ et $\beta$ , ce qu'on peut représenter par amare ( $\alpha$ , $\beta$ ) ou par $\alpha$ amare $\beta$ , on aura alors amari ( $\beta$ ), ou $\beta$ amari . C'est-à-dire que la classe des sujets possibles de amari est exactement superposable à celle des objets possibles de amare ; et que les SN entrant dans ces positions syntaxiques accompliront les mêmes fonctions thématiques. Ce qui a pour conséquence qu'il y aura, après $\beta$ amari, la possibilité de voir apparaître un SN possédant les propriétés de ceux qui occupent la position $\alpha$ avec amare (soit en termes syntaxiques, un C. d'A.).

- Ce qui fait la différence entre cette classe de verbe et celle des verbes "moyens", c'est que les formes médio-passives de ces derniers sont généralement susceptibles de recevoir les deux interprétations mises en évidence ("moyenne" et "passive"), tandis que les formes comme amari ne peuvent recevoir qu'une seule interprétation ("passive").

2. 3. 2. Nous pouvons considérer maintenant l'évolution de la construction de coepi, desii avec chacune de ces classes verbales.

2. 3. 2. 1. En ce qui concerne les verbes déponents, les faits sont clairs : on ne trouve dans toute la latinité, de Plaute à Augustin, que coepi et desii :

(14) Plaute (Capt. 27)
coepit captiuos commercari hic Aleos

(15) Cicéron (Ac. II, 11)
et homo natura lenissumus stomachari tamen coepit

(16) Augustin (Civ. 18, 6)
regnante Argo suis coepit uti frugibus graecia

- Ce qui prouve bien, s'il en était besoin que le phénomène n'est pas déclenché par la seule apparition de la morphologie médio-passive du verbe de la complétive ; ou bien il faudrait supposer une "sensibilité" de coepit, desiit aux paradigmes et non seulement aux formes ! Il semble plus raisonnable de supposer que c'est l'interprétation donnée aux formes qui est décisive en l'affaire.

2. 3. 2. 2. Considérons donc les cas où coepi, desii sont suivis des formes médio-passives des verbes possédant les deux

séries de formes ("actives" et "médio-passives"). Les faits sont en gros les suivants :

Il semble qu'il y ait une règle qui s'applique dès les premiers textes (du moins d'après ce qu'on peut conclure des rares emplois qu'on peut relever) jusqu'à Cicéron et Tite-Live et qui a la forme suivante : on trouve les formes coeptus sum, desitus sum quand les infinitifs à la forme médio-passive sont interprétables comme des "passifs" ; on trouve coepi, desii , quand ils sont interprétables comme des moyens.

Ainsi, on a, avec l'interprétation passive :

(17) Plaute (Men. 718)
itaque adeo iure coepta est appellari Canes

(18) Varron (Rust. 3, 1, 3)
... illum principium quo agri coli sunt coepti

(19) Cicéron (Brut. 123)
ueteres orationes post nostras, non a me sed a plerisque legi sunt desitae

(20) César (B. G. II, 6, 2)
ubi undique in murum lapides iaci coepti sunt

(21) Tite-Live (IX, 25, 8)
ab his simul custodes trudicari coepti

(22) Tite-Live (XXVIII, 33, 5)
et conlato pede res coepta geri etc...

- Avec l'interprétation moyenne :

(23) Rhet. à Hérennius (IV, 10, 14)
Nam..., coepit post quam perfusus est, defricari

(24) Lucrèce (IV, 2)
... ubi ipsi desierunt uerti

(25) Tite-Live (XXII, 4, 4)
Flaminius, postquam in patentiorem campum pandi agmen coepit

- Le phénomène apparaît clairement avec fieri : on peut ainsi opposer :

(26) Cicéron (Brut. 106)
plura fieri iudicia coeperunt
(= les débats judiciaires commencèrent à devenir plus nombreux)

(interprétation"moyenne", ou fieri fonctionne comme verbe appartenant à la classe sémantique de ESSE, VIDERI, etc...)

et (27) Cicéron (Verr 5, 133)
posteaquam iudicia seuera Romae fieri desierunt
(= une fois qu'il n'y eut plus de jugements sévères à Rome)

(interprétation "passive"de iudicia fieri qu'on peut rapprocher de facere iudicia).

- On voit aussi qu'avec l'interprétation "passive" le C. d'A. peut être présent (19), (21), ou restituable ; alors qu'avec l'interprétation moyenne son apparition est impossible.

2. 3. 2. 3. Il faut pourtant soulever un problème concernant les verbes "moyens". Pour certains d'entre eux en effet, ou pour certains emplois de certains d'entre eux, on doit considérer que la classe des sujets possibles coïncide exactement avec celle des sujets possibles de la forme active correspondante. C'est le cas des verbes "neutres", auxquels il a été fait allusion plus haut, comme mutari, ou de certains emplois de moueri, uerti, etc...

Sans préjuger ici des répartitions historiques réelles des formes, on pourrait indiquer ces diverses possibilités d'emplois par le paradigme suivant :

uerto $_1$ (actif) - { uertor $_1$ (moyen) - { uertor $_2$ (neutre) - uertor $_3$ (passif)
(transitif) { me uerto { uerto $_2$ (intransitif)

De même :

moueo $_1$ - { moueor $_1$ - { moueor $_2$ - moueor $_3$
{ me moueo { moueo $_2$

(sans discuter ici, encore une fois, de la fréquence de ces diverses formes, ou de leur caractère "classique", il s'agit d'indiquer des "directions" d'interprétation).

- On voit alors que rien ne distingue plus les emplois uertor $_2$, moueor $_2$ des "passifs" uertor $_3$, moueor $_3$. Sinon semble-t-il, la possibilité, laissée à l'interprétation, d'apparition d'un C. d'A. : elle existerait avec uertor $_3$ et pas avec uertor $_2$. Qu'on songe par exemple (en laissant de côté les questions aspectuelles) aux deux interprétations possibles en français de :

  - la porte est fermée (ou fermée ressemble à un "adjectif")
  - la porte est fermée (par Paul).

- On trouverait ainsi cette double possibilité d'interprétation pour des verbes comme haberi (habeor $_2$ = passer pour), duci, creari (creor $_2$ = être issu de), etc... ; auxquels on peut peut-être ajouter fieri et uideri.

- Et c'est ainsi qu'on peut expliquer, semble-t-il, les emplois suivants :

(28) Lucrèce (II, 613)
Ex illis finibus edunt per terrarum orbem fruges coepisse creari

(29) Salluste (Hist., frag. 3, 96)
fiducia augeri nostris coepit

Et peut-être :

(30) Salluste (Jug. XCII, 1)
Marius... clarior haberi coepit

(31) Salluste (Cat. XII, 1)
innocentia pro maliuolentia duci coepit

(32) Horace (Epist. I, 15, 27)
Maenius ut... urbanus coepit haberi.

- En tous les cas, si chez certains auteurs l'usage est flottant, comme nous allons le voir, il n'est peut-être pas étonnant que ce soit à propos de tels verbes, susceptibles d'interprétation soit "neutre", soit "passive". On peut comparer par exemple les constructions avec <u>moueri</u>. A côté de :

(33) Cicéron (Rep. VI, 26)
numquam ne moueri quidem desinit

(avec l'infectum de <u>desino</u>, il est vrai), on trouve :

(34) Cicéron (Verr. II, V, 9)
et tamen coeptum esse in sicilia moueri aliquot locis seruitium suspicor

(= interprétation "neutre" ? , <u>servitium</u> étant considéré simplement comme le Thème du mouvement et non également son Agent - dans les "neutres" en effet, la classe des sujets étant celle des objets possible du verbe à l' "actif" , ils représentent le plus

souvent , "thématiquement" parlant, des Thèmes).

Et même :

(35) Virgile (En. 6, 256)

... et iuga coepta moveri/silvarum

(où il semble bien n'y avoir qu'une interprétation possible, l'interprétation "moyenne").

- D'une manière semblable, à côté de (30) et (32) on ne trouve chez Cicéron et Tite-Live que l'interprétation passive pour haberi :

(36) Tite-Live (V, 17, 1)

Ingens inde haberi captiuus uates cœptus

2. 3. 2. 4. Ce qui paraît clair en effet, c'est que, disons à partir du Ier siècle après J. C., la règle est caduque ; ce qui ne veut pas dire que les formes coeptus sum et desitus sum ne sont plus employées avec des infinitifs de forme médio-passive, mais qu'il ne s'agit plus d'un processus régulier, l'usage variant selon les auteurs et leur recherche archaïsante , voire même chez un même auteur, sans motivation décelable ; cf. par exemple chez :

(37) Pline le Jeune (XXXI, 54)

posteaque [Corycus] coeptus est coli

et (38) Pline le Jeune (XXXI, 53)

ut quaeque coepissent partes coli

- Mais même lorsque la règle s'applique, elle ne gouverne souvent qu'une majorité d'emploi ; on trouve par exemple chez César :

(39) César (Bell. Afric. XXVII, 1)

(dont l'attribution n'est pas sûre, il est vrai) :

cum ab aduersariis lapides mitti coepissent

qu'on peut comparer à (20) ci-dessus, et qui contient de plus un C. d'A. !

- De même chez Tite-Live, on peut trouver à la fois :

(40) (II, 21, 6)
... plebi, ... iniuriae a primoribus fieri coepere

à côté de : (III, 65, 8)
... plebi, ab iunioribus patrum iniuriae fieri coeptae

- On est obligé de renvoyer alors à une hypothétique périodisation de l'oeuvre de Tite-Live. Il vaut mieux remarquer que statistiquement on trouve chez Tite-Live 5 fois plus souvent de formes coeptus sum ou desitus sum que de formes coepi, desii avec des infinitifs de forme médio-passive, et chercher par ailleurs les raisons qui ont imposé la règle en question, et celles qui ont mis progressivement en concurrence la possibilité de ne pas l'observer.

## 3. Essai d'explications du phénomène :

### 3. 1. Solutions "syntaxiques" :

#### 3. 1. 1. Motivations :

- On peut trouver de bonnes raisons de supposer que des phrases comme (19) répétée ici :

(19) ueteres orationes... a plerisque legi sunt desitae

relèvent d'une explication de type transformationnel. En effet :

1) Nous avons déjà souligné la parenté entre de telles phrases et les tours dits "personnels" du type :

(a) Homerus dicitur caecus fuisse.

Or l'hypothèse la plus courante est à ce propos, de faire dériver la structure de (a) de celle de (b).

(b) dicitur Homerum caecum fuisse,

par un processus dit de "montée du sujet" ou "raising" dont on trouve l'équivalent dans de nombreuses langues indo-européennes. On part d'une structure ( $\beta$ ) représentée en gros de la manière suivante :

$$(\beta) \text{—} \ \text{dicit} + \ \text{PASSIV.} \ \left[_{P} \ \left[_{SN} \ \text{Homer-}\right] \left[_{SV} \ \text{caec - fuisse}\right]\right]$$

pour aboutir à ( $\alpha$ ) :

$$(\alpha) \ \left[_{SN} \ \text{Homer-}\right] \ \text{dicit-} + \ \text{PASSIV} \left[_{P} \left[_{SN} \ e\right] \left[_{SV} \ \text{caec - fuisse}\right]\right]$$

où $\left[_{SN} \ e\right]$ est la "trace" (cf. plus loin) du SN déplacé. Nous laissons pour le moment de côté les questions morphologiques, et remarquons déjà que pour que $\left[_{SN} \ \text{Homerus}\right]$ puisse être déplacé par la règle, il faut qu'il y ait devant <u>dicitur</u> une place qui puisse l'accueillir.

On peut donc supposer que nous avons affaire pour (19) à un processus semblable.

On peut cependant envisager pour (a) un autre type d'explication, comme nous le verrons, où <u>Homerus</u> est d'emblée en position de sujet de <u>dicitur</u>.

2) On peut supposer que dans des phrases comme :

(41) Cicero coepit orationem

le sujet <u>Cicero</u> accomplit une fonction thématique, désignons la pour le moment par T, et sous-catégorise <u>coepit</u> ; on peut supposer aussi que ces propriétés se retrouvent dans des phrases comme :

(42) Cicero coepit dicere...

- Cependant dans une phrase "au passif", comme (19), il semble que le sujet orationes ne sous-catégorise pas vraiment desitae sunt, et n'entretienne pas de relations sémantiques avec lui, mais seulement avec legi, le verbe de la complétive. On se trouve alors dans un cas proche de celui du verbe menacer en français pour lequel Ruwet (op. cit. p. 77 sq.) propose deux entrées lexicales :

menacer $_1$ : cf. Le marquis a menacé Justine (de la fouetter)

menacer $_2$ : cf. La maison menace de s'écrouler ;
pour ce dernier Ruwet suppose un trait imposant obligatoirement une "montée du sujet" : on part alors de

———— menacer $_2$ [la maison s'écrouler] ;

et on voit pourquoi la maison n'entretient en fait des relations qu'avec le verbe de la complétive.

Sans soulever ici le problème des deux entrées lexicales, on peut au moins imaginer qu'on doive partir aussi d'une structure où la place - sujet est vide, pour aboutir à des phrases comme (19) par "montée du sujet". On peut tenter alors de décrire plus en détail ces processus transformationnels , mais en faisant un détour par les constructions dites "impersonnelles".

3. 1. 2. Tours impersonnels :

3. 1. 2. 1. Ce qui caractérise les emplois dits "impersonnels" , ce sont les propriétés suivantes :

1) Il s'agit de formes verbales généralement à la forme "médio-passive" et à la 3ème personne du singulier ou de formes assimilées dans les paradigmes flexionnels :

(43) (a) itur
(b) uentum est
(c) recte datur
(d) proficiscendum est

2) Tous les verbes (mis à part - peut-être, mais cf. le cas de loqui, évoqué plus haut - les "déponents") peuvent être ainsi marqués, y compris ceux - les "intransitifs"-qui d'habitude ne se rencontrent pas avec ces formes :

(44) (a) (oportet) concurri ad arma
(b) inuidetur superioribus

cf. aussi (43) (a) et (b) ci-dessus

3) Lorsqu'on trouve des verbes "transitifs", ils sont toujours employés dans une construction "absolue" , sans SN en position de complément d'objet "direct" (C. O. D.) à l'accusatif :

(45) (a) dictum est uere cf. aussi (43) (c) ci-dessus
(b) turbatur agris
(c) cras petito, dabitur

- On peut cependant trouver des complétives "objet" :

(46) (a) traditum est Homerum caecum fuisse
(b) Quaeritur cur tam multi sunt Epicurei

- La seule exception à l'absence de SN C. O. D. se rencontre (assez rarement cependant : cf. Ernout-Thomas, op. cit. § 296) avec ces formes marginales de la flexion médio-passive que sont les adjectifs verbaux :

(47) (a) aliquam uiam nobis ingrediundum est
(b) obliuiscendum uobis est scelera

4) Avec certains verbes suivis de complétives, on peut trouver en concurrence un tour "personnel" du type

(48) Homerus dicitur caecus fuisse

5) On peut voir apparaître des compléments ayant la forme traditionnelle de C. d'A. , et connaissant les mêmes contraintes de sélection, par rapport au verbe médio-passif, que les sujets possibles à la forme active (ce qui est aussi une propriété des C. d'A.) :

(49) (a) pugnatum est ab hostibus acriter
(b) cum a Cotta resisteretur

6) L'interprétation sémantique de ces tours impersonnels est "indéfinie", c'est-à-dire la même que celle de ces verbes à la forme active, mais avec un sujet non-spécifié : pour (43) (a) par exemple : "on" va ; pour (45) (c) : "on" donnera etc...

3. 1. 2. 2. Il faut rendre compte de cet ensemble de propriétés. Or, la propriété (5) invite à voir dans le "passif impersonnel" un cas particulier, au point de vue syntaxique, du processus général produisant les phrases passives.

Et on peut, à ce propos, adopter le mécanisme suggéré par exemple par Chomsky (77 p. 121 sq) ou Pollock (76 p. 100 sq) ; le processus aboutissant aux phrases passives peut se décomposer en deux étapes ; soit la dérivation :

(50) I $\left[_{SN}\ \text{Miles}\right]$ $\left[_{SV}\ \text{occidit hostem}\right]$

II $\left[_{SN}\ e\right]$ $\left[_{SV}\ \text{occidit hostem a milite}\right]$

(par post-position de SN)

III $\left[\underset{SN}{\text{hostis}}\right]\left[\text{occiditur}\ \left[\underset{SN}{\text{e}}\right]\ \text{a milite}\right]$

(par anté-position de SN)

- $\left[\underset{SN}{\text{e}}\right]$, avons-nous dit représente la "trace" d'un SN déplacé, dont on peut rappeler ici les propriétés (cf. Pollock) :

1) La trace permet que les propriétés - syntaxiques, sémantiques, - des étapes antérieures de la dérivation apparaissent en structure de surface.

2) D'après le "principe de Goldsmith", une règle ne peut effacer une trace que si l'élément liant la trace apparaît en surface dans une position qui identifie la relation sémantique qu'il entretient (Ici, par exemple, hostis peut effacer en (III) la trace de miles en (II) parce que la relation "Agent" est portée par le syntagme a milite).

3) La trace est non référentielle, sémantiquement nulle et donc remplaçable par transformation; elle n'a pas de spécification phonologique.

4) La trace est une "variable liée" par le SN déplacé. La relation : trace - SN est du type "anaphore-antécédent" ; et l'antécédent doit être structurellement "supérieur" à l'anaphore (c'est pourquoi ici, l'antéposition de SN doit obligatoirement s'appliquer à (II) ).

- Cependant, pour reprendre la formule de Chomsky, " Les règles formant le passif appliquent des indicateurs syntagmatiques initiaux dans des structures existant indépendamment et ayant

la forme sujet-prédicat " . Il s'agit d'un processus "conservateur de structure", c'est-à-dire ne créant pas de structures nouvelles par rapport aux structures engendrables par la base (ce n'est pas un hasard si, dans de nombreuses langues, le passif n'a pas de morphologie spécifique, et, par exemple, présente la copule et une structure analogique avec les constructions adjectivales :

Pierre est aimé

Paulus amatus est etc...)

- Autrement dit, il faudra partir de structures engendrées directement par la base de la grammaire, en supposant (cf. Pollock) :

1) que le formant "passif" (PASSIV.) est engendré optionnellement par la base ;

2) qu'il y a un syntagme prépositionnel du type ab SN engendré optionnellement par la base en association avec PASSIV. et pouvant avoir la forme ab ——

- Dans la dérivation (50) , il faudra partir en fait de :

(51) Miles PASSIV occidit hostem ab ——
à quoi s'appliqueront successivement (II) et (III ) (postposition de SN et antéposition de SN).

- On peut alors proposer, en ce qui concerne le tour impersonnel :

1) qu'on part de structures du type :

(52) (a) hostes PASSIV pugnare (+ Perfect. ) ab ——

2) qu'on applique "postposition de SN", pour aboutir à

(52) (b) $\left[\begin{matrix} e \\ SN \end{matrix}\right]$ PASSIV pugnare (+ Perfect.)ab hostibus

3) Que la trace initiale est effacée (elle ne peut demeurer supérieure à son "antécédent" hostibus) et qu'on aboutit à la structure pouvant fournir (49) (a). Il y a d'ailleurs une difficulté réelle en ce qui concerne cet effacement : il faut supposer que la trace soit effacée par quelque chose, ce qui conduit à une double hypothèse (qu'il faudrait être capable de justifier), à savoir que nous sommes en présence d'un phénomène semblable à celui que l'on trouve en français, par exemple dans :

un train arrivait

il arrivait un train,

où il non référentiel peut venir effacer la trace de un train ; et que les propriétés morphologiques du latin, - c'est-à-dire en l'occurrence la possibilité de voir matérialisée, dans la seule forme verbale, la présence d'un SN sujet : amat = il aime - suffisent à autoriser l'hypothèse d'un effacement identique, le SN non référentiel étant alors impliqué par la seule morphologie verbale (cf. la 3e personne du singulier). A moins de supposer une violation possible de la règle 4) concernant les traces. Nous ne sommes pas en mesure d'aller plus loin ici sur ce sujet.

- Lorsque maintenant, dans des structures comme (52) (a) le sujet est au départ sémantiquement non-spécifié, notons-le par exemple X, le résultat est alors en (52) (b) que ab X ne reçoit pas de spécification phonologique (en français, on ne peut avoir *par on, par exemple). On obtient alors les impersonnels du type (43) → (47).

- On voit alors :

1) qu'on peut faire du "passif impersonnel" un cas particulier du passif en général, engendrable par la même opération "postposition de SN".

2) que se trouve expliquée la restriction vue en 3. 1. 2. 1. 3) : si on partait de structures contenant un SN - C.O.D., l'antéposition de SN s'appliquerait, et on se trouverait dans le cas général, celui du passif, et en particulier, si le sujet est non-spécifié, celui du "passif sans agent" : ainsi,

(53) (a) hostis occiditur, s'expliquerait à partir de :

(53) (b) ___ PASSIV occidere hostem (ab -),
par antéposition de SN.

3. 1. 2. 3. Nous pouvons maintenant appliquer ce schéma à <u>coepi</u>, <u>desii</u>. Soit (1), par exemple, répété ici :

(1) desitum est potarier
La structure de départ sera quelque chose comme :

(1) (a) X PASSIV desii $\left[\begin{matrix} X \text{ PASSIV potare ab -} \\ P \end{matrix}\right]$ ab- ,

pour aboutir à (1) (b) , par postposition de SN :

(1) (b) $\left[\begin{matrix} e \\ SN \end{matrix}\right]$ PASSIV desii $\left[\begin{matrix} \left[\begin{matrix} e \\ SN \end{matrix}\right] \text{ PASSIV potare ab X} \\ P \end{matrix}\right]$ ab X,

et en fin de compte à (1).

En précisant :

1) que P, quoi qu'en position de C.O.D., n'étant pas un SN (c'est à dire probablement n'étant pas référentiel), ne peut être antéposée.

2) que, nous le verrons, une contrainte propre à coepi, desii impose que leur sujet et celui de la P complétive soient coréférents. Mais cette contrainte a un effet nul ici, puis les SN en question sont non-spécifiés (les deux X sont de toute manière "les mêmes").

- De même, en ce qui concerne par exemple :

(4) simulari coeptum de page agi,

le même processus s'applique successivement et "cycliquement" aux trois propositions, de "la plus enchâssée" vers la moins enchâssée ; soit, à [de pace agi] , puis [simulari] , puis [coeptum (est)]

- Il n'y a donc ici aucun phénomène d' "attraction", comme nous l'avons suggéré ci-dessus (2.2.3.), mais simple application du processus général engendrant les structures impersonnelles.

3. 1. 3. Constructions "personnelles" :

3. 1. 3. 1. Si , pour les raisons que nous avons données plus haut (3. 1. 1.), on pense que le tour personnel est à son tour dérivé de la structure produisant le tour impersonnel, pour engendrer :

(19) ... orationes... a plerisque legi sunt desitae,

il faudra partir de quelque chose comme :

(19) (a) $\begin{bmatrix} e \\ SN \end{bmatrix}$ PASSIV desii - $\begin{bmatrix} \begin{bmatrix} \text{orationes} \\ SN \end{bmatrix} \text{legi a plerisque} \end{bmatrix}_P$ ab X

à quoi on applique la "montée-du-sujet", pour aboutir à :

(19) (b) $\begin{bmatrix} \text{orationes} \\ SN \end{bmatrix}$ PASSIV desii - $\begin{bmatrix} \begin{bmatrix} e \\ SN \end{bmatrix} \text{legi a plerisque} \end{bmatrix}_P$ ab X

( Dans (19) (a) le processus complet du passif s'est appliqué à la phrase enchâssée P ; mais seule postposition de SN a pu s'appliquer à la phrase matrice).

- On obtient ensuite (19), car $\left[\underset{SN}{\quad e}\right]$ (cette fois normalement dominé par son antécédent <u>orationes</u> ) et ab X ne reçoivent pas de spécification phonologique.

- On voit alors qu'on peut comprendre dans un autre sens l'affirmation d'Ernout-Thomas (op. cit. § 229) pour qui les formes passives <u>coeptus sum</u> et <u>desitus sum</u> étaient des accommodations de l'ancien tour impersonnel <u>coeptum est</u>, <u>desitum est</u> . S'il s'agit en fait d'une "antériorité" d'un tour sur l'autre, elle n'est peut être pas historique (ce qui en effet ne ressort pas des faits), mais "logique", c'est à dire dérivationnelle.

3. 1. 3. 2. Il faut cependant noter à ce stade une difficulté : si on veut remonter aux étapes antérieures à (19) (a), on doit partir de :

(19) (c) X PASSIV desii - $\left[_{P}\text{plerique legere orationes}\right]$ ab -

Or cette structure contrevient à la contrainte de coréférence des sujets à laquelle il a été fait allusion plus haut : ici X est différent de <u>plerique</u>, alors que pour

(19) (d) plerique desierunt legere orationes,

on peut poser une structure de type :

(19) (e) plerique desierunt $\left[_{P}\text{ PRO legere orationes}\right]$ ,

où PRO reçoit son interprétation de <u>plerique</u>, ce qui, sémantiquement accomplit la coréférence en question.

- On peut alors, pour lever cette difficulté, soit supposer que la structure de départ a la forme :

(19) (a') —— PASSIV desii - [$_P$ orationes legi a plerisque]

où la place vide est engendrée dans la base et remplie par orationes. Mais ceci a plusieurs conséquences fâcheuses :

1) on ne peut avoir alors ab—— en association avec PASSIV, car la place vide après ab ne pourrait être remplie en surface, et la phrase serait filtrée.

2) cette solution implique que desii (et coepi) puissent être sous-catégorisés par une place vide en position de sujet, ce qui ressemble fort à la solution menacer $_2$ de Ruwet. Mais on peut se demander alors, s'il faut poser aussi deux entrées lexicales :

desii $_1$ pour (19) (e) par exemple

desii $_2$ pour (19) (a') ;

mais cela ne semble pas très naturel, et il faudrait expliquer pourquoi desii $_2$ est réservé aux complétives au passif. A moins qu'on propose une génération de même type à l'actif, avec par exemple :

(19) (e') —— desierunt [plerique legere orationes]

et montée du sujet.

Mais on manque alors d'explications pour (41) :

(41) Cicero coepit orationem,

et il reste à expliquer PASSIV. dans (19) (a'), c'est-à-dire, à poser peut-être... une attraction du passif !

- Soit on suppose une coréférence effective, comme dans :

(19) (a") $\begin{bmatrix} e \\ SN \end{bmatrix}$ PASSIV desii- [oratione legi a plerisque a plerisque]

avec une règle qui efface la deuxième occurrence de a plerisque. Ce qui peut être amélioré d'ailleurs en remplaçant dans (19) (a") a plerisque par ab PRO dans P, ce qui permet une écriture homogène avec (19) (e) : c'est alors ab PRO qui n'est pas spécifié phonologiquement. Nous nous en tiendrons là.

3. 1. 4. D'une manière générale, il reste certaines questions sans réponses à ce stade.

1) Tout d'abord en ce qui concerne le mécanisme présenté ci-dessus, on ne voit pas très bien ce qui peut éliminer ou filtrer une structure engendrable par la base comme :

(19) (e") orationes desierunt [PRO legi a plerisque] ,

où la coréférence est normalement assurée. D'ailleurs, nous l'avons vu, on trouve librement en latin les phrases correspondant à cette structure, à partir d'une certaine époque : cf. par exemple (38) ci-dessus.

2) D'ailleurs on ne donne aucune explication de cette évolution historique, et du fait que l'"attraction" ne soit une règle que pendant une certaine période de la latinité.

3) Enfin, on ne rend pas compte du fait que les divers "auxiliaires modaux" sont inégalement affectés par la règle : on trouve bien (cf. Ernout-Thomas op-cit.), dans les mêmes conditions potestur ou (ne-)quitur, mais uniquement avant le latin classique (sauf quelques traces chez les auteurs "archaïsants") ; mais il n'y a rien de semblable avec les autres verbes : pour Ernout et Thomas, des phrases comme :

(54) Grég. T. (H. F., 8, 5)
nec nos pro uiris haberi debemur

sont dues à une "extension barbare".

Et c'est à la sémantique que nous tenterons de demander une explication à ces problèmes pendants.

3. 2. 1. Considérations sémantiques :

3. 2. 1. En ce qui concerne le passif en général, nous nous inspirerons des remarques de J. C. Milner (80 a) pour qui la présence de la morphologie passive (nous dirons du formant désigné plus haut par PASSIV) correspond à une opération sémantique désignée comme "un argument de moins". Ainsi, si nous avons un verbe à 2 places argumentales comme ouvrir en français, par exemple :
$\alpha$ /ouvrir/ $\beta$ (où $\alpha$ est thématiquement Agent, et $\beta$ Thème), la morphologie passive aura pour propriété de faire tomber un argument, avec privilège pour le premier, ici $\alpha$ . Mais la position syntaxique sujet doit elle être occupée ; elle le sera par l'argument $\beta$ : avec la morphologie passive, on ne peut plus avoir en position de sujet que le type d'argument $\beta$ . Et la relation thématique Agent (marquée par $\alpha$ ), si elle est assurée, le sera par un élément syntaxique de type par — .

- Cette opération "un argument de moins" n'est d'ailleurs pas spécifique du passif, on la retrouve par exemple avec les verbes "neutres" décrits plus haut :

La porte { ouvre / s'ouvre

mores { mutant / mutantur

- On voit que cette formulation rend compte aussi des tours impersonnels et de leur forme passive : il s'agit de l'opération

"un argument de moins" avec des verbes à un seul argument (le deuxième n'existant pas ou n'étant pas spécifié), la position syntaxique sujet n'étant pas occupée (ou l'étant par un élément non-référentiel).

- Dans tous ces cas, plutôt que déplacement syntaxique, il y a, dit J. C. Milner, "apparence de déplacement" , une pure opération sémantique de suppression d'arguments ou d'occupation de positions syntaxiques par certains arguments.

3. 2. 2. Nous pouvons considérer maintenant les propriétés sémantiques des verbes coepi, desii :

3. 2. 2. 1. En ce qui concerne la structure argumentale :

1) il s'agit de verbes à deux arguments : $\alpha \left| \begin{matrix} \text{coepi} \\ \text{desii} \end{matrix} \right| \beta$

2) $\beta$ a souvent la forme d'une proposition P, ou à la rigueur celle d'un SN désignant un processus : on trouve par exemple : —— pugnas, lites, rem, negotium, conuiuium, quaestum (Plaute), telam (Térence), rationem, artem (Cicéron), iter, bellum (César, Salluste) etc...

- On peut toujours avoir bien sûr un pronom neutre du type id, illud etc... à la place des éléments précédents (passim).

3) lorsque $\beta$ a la forme d'une P, il existe une contrainte impérative de coréférence entre le SN réalisant l'argument et le SN sujet de P ; ce que nous avons exprimé dans la structure de (19) (e) :

(19) (e) plerique desierunt $\left[_{P}\right.$ PRO legere orationes $\left.\right]$

où PRO reçoit son interprétation de plerique.

- C'est une conséquence des propriétés sémantiques mêmes de coepi et desii : ces verbes désignant en effet une "modalité aspectuelle" de la réalisation des procès décrits par le verbe de P, à savoir "commencement" ou "achèvement" de ces procès : il ne peut donc y avoir qu'identité absolue des "sujets" des deux verbes.

3. 2. 2. 2. En ce qui concerne les fonctions thématiques, il semble que dans $\alpha$ /coepit/ $\beta$ , $\beta$ représente le Thème, globalement (qu'il s'agisse d'une P ou d'un SN ; s'il s'agit d'une P, on trouve bien sûr d'autres relations thématiques au sein de P).

- En ce qui concerne $\alpha$ , on pourrait, en ne considérant que les cas où $\beta$ a la forme P, dire que $\alpha$ tient en fait toutes ses propriétés sémantiques du SN sujet de P et qu'en quelque sorte coepi est "transparent" au point de vue thématique. Ce qu'on pourrait symboliser (sémantiquement) de la manière suivante :

(55) A coepit [A facere aliquid]

- Cependant, il faut tenir compte de phrases comme :

(41) Cicero coepit orationem,

et des possibilités rappelées ci-dessus (3. 2. 2. 1. 2) ). Et plutôt que d'y analyser les SN réalisant $\beta$ comme des phrases (avec sujet implicite donc), nous préférons considérer que d'une manière générale les SN en $\alpha$ et $\beta$ y remplissent des fonctions thématiques réelles. Pour $\beta$ , il s'agit, avons-nous dit, de la fonction Thème. Pour $\alpha$ , il nous semble qu'il faille supposer que le SN (Cicero par exemple dans (41) ) a un contrôle minimum sinon sur le processus représenté par le verbe de P, du moins sur sa mise en train (coepi) ou son achèvement (desii).

- Cela est confirmé par la très grande majorité des emplois où $\beta$ est réalisé par P, mais pas par tous : on trouve en effet aussi des emplois comme :

(56) Cicéron (Verr. 5, 27)
cum uer esse coeperat

(quoi qu'il s'agisse encore du sens "existentiel" de ESSE). Mais on trouve aussi des P comme :

(57) —— aegrotare (Cat., Agr. 71)
(58) —— esse tardus (Plaut., Cas. 885)

- Mais c'est le cas de tous les emplois du type (41) que l'on peut représenter ainsi :

$\alpha$ <u>coepit</u> $\beta$
↑ ↑
Agent Thème

le SN en $\alpha$ étant "entre autres" Agent (un même SN peut accomplir plusieurs fonctions thématiques ), mais ne pouvant accomplir la fonction thématique définie en $\beta$ .

Et, ces propriétés thématiques des phrases du type (41), où est réalisée par un SN, doivent "peser" sur l'interprétation sémantique de <u>coepi</u> dans le cas le plus général.

3. 2. 2. 3. Mais ce qui semble maintenant intéressant, c'est qu'il se produit une <u>évolution historique</u> dans l'interprétation sémantique de <u>coepi</u>, <u>desii</u>.

En effet, il apparaît (et se généralise semble-t-il à partir de Salluste) un emploi à <u>un seul argument</u>, du type $\alpha$ /<u>coepit</u>/, (<u>desiit</u>), où $\alpha$ est réalisé par un SN, accomplissant la même fonction thématique (Thème) que le SN réalisant $\beta$ dans la structure classique ; c'est ainsi qu'à côté de :

(59) Tite-Live (42, 47, 3)
coepturi bellum

On trouve(60) Tacite (Hist., 2, 47)

ciuile bellum coepit a vitellio

ou (61) Salluste (Jug. 83, 1)

bellum desinit

(62) Salluste (Jug. 33, 3)

ubi silentium coepit

- Cet emploi est très rare dans la période précédente, et on ne le trouve guère qu'en poésie :

(63) Lucrèce (V, 14, 16)

sic odium coepit glandis

ou, chez Cicéron, uniquement dans le vocabulaire spécialisé de la rhétorique :

(64) Cicéron (Orator 135)

aut cum similiter uel cadunt uerba uel desinunt

- Bien sûr, il ne s'agit pas de deux périodes bien tranchées, mais de deux tendances successives pouvant se superposer pendant un certain temps ; mais c'est la tendance qui nous intéresse ici.

- D'ailleurs on peut imaginer que le passage d'un emploi à l'autre s'est fait justement par l'intermédiaire des P avec ESSE et selon une évolution du type :

uer coepit esse
bellum coepit esse
bellum coepit (esse)
↓ bellum coepit

Nous pouvons alors reconsidérer les tours passifs avec <u>coepi</u>, <u>desii</u>.

3. 2. 3. Ce qui caractérise coepi et desii, nous l'avons vu, au point de vue sémantique, c'est la contrainte absolue de coréférence liant leurs sujets et ceux des verbes des P qui les accompagnent. Et comme cette propriété découle du sens même de ces verbes, en ce qu'ils marquent une modalité aspectuelle du procès que contient P, il s'en suit que les fonctions thématiques par rapport à coepi, desii et au verbe de P, sont soumises à une contrainte équivalente.

- Ce qui fait que si, dans P, l'opération "un argument de moins" a pour résultat d'interdire les relations thématiques liées à un argument ( $\alpha$ ) en position sujet, et de promouvoir $\beta$ dans cette position, il en sera de même pour le verbe opérateur (coepi, desii). Seule alors la morphologie passive permettra à celui-ci d'apparaître, puisque cette morphologie correspond précisément à la disparition d'un argument (et des relations sémantiques qu'il entraîne avec lui) et à la promotion d'un autre.

- Autrement dit, jusqu'à l'époque classique,

(19) (e") orationes desierunt legi a plerisque

est impossible dans la mesure où desii ne peut pas avoir (en général) à cette époque un sujet qui soit simplement un Thème.

- L'apparition de la morphologie passive coeptus sum, desitum sum rend, elle, possible cette phrase, sous la forme (19), la coréférence des sujets étant alors de nouveau réalisée.

- Mais, lorsque historiquement les emplois de coepi et desii avec un seul argument (qui sera le Thème, et obligatoirement alors le sujet syntaxique) deviennent possibles, la morphologie active de ces verbes ne sera plus un obstacle à la coréférence de leurs sujets et de ceux de la P passive ; et les formes coeptus sum

et desitus sum n'étant plus nécessaires, tendanciellement seront moins employées ; mais elles peuvent toujours l'être, la première interprétation de coepi, desii subsistant.

- On voit donc que s'il y a "attraction" , il ne s'agit pas d'un phénomène morphologique, mais de contraintes sémantiques qui s'imposent parallèlement à coepi et au verbe de la P qu'il gouverne, ces contraintes étant d'ailleurs affectées par l'histoire sémantique des verbes coepi, desii.

3. 2. 4. On peut se demander alors ce qui distingue coepi, et desii à ce sujet des autres "auxiliaires modaux". Pour Wackernagel (op. cit.) l'impossibilité de potestur, (ne)-quitur en latin classique est due au fait que ces verbes, à la différence de coepi, desii ne peuvent avoir de C. O. D. de la forme SN ; alors que pour ces derniers verbes , qui peuvent avoir de tels C. O. D., coeptus sum et desitus sum sont des passifs "réguliers".

Cette explication nous paraît insuffisante pour au moins deux raisons. Tout d'abord elle n'explique pas qu'on puisse trouver ces formes en latin archaïque. Ensuite, la transitivité (avec C.O.D. en forme de SN) n'est pas une condition nécessaire pour l'apparition de la morphologie passive, comme le prouvent entre autres les passifs impersonnels des verbes intransitifs comme itur, etc...

- Il faut plutôt chercher une réponse dans les propriétés sémantiques de potest ou (ne-)quit. Ces verbes, en effet, ont une propriété commune avec coepi, desii, c'est la contrainte de coréférence des sujets ; propriété que ne possède pas, par exemple, uolo etc... ; et qui ne peut être prise en considération pour debet, oportet, necesse est, etc..., à cause de leur caractère

"non personnel". C'est cette propriété qui doit expliquer qu'ait été ébauché, avant l'âge classique, un parallélisme syntaxique produisant potestur, (ne-) quitur.

- Mais potest et (ne-)quit ne représentent pas, comme coepi, desii des modalités "aspectuelles" du processus représenté par le verbe de la P qui suit, mais des modalités "aléthiques", ce qui implique une certaine autonomie des fonctions thématiques assumées d'une part par le sujet de potest ou (ne-)quit et celui du verbe régi : le "pouvoir" est relativement indépendant du "faire" qu'il caractérise. D'autre part, l'origine probablement impersonnelle de ces verbes ( * pote est, * neque itur) suggère la possibilité implicite qu'ils ont d'être aussi perçus comme verbe à un seul argument (= Thème) . Et on peut supposer que le caractère non-nécessaire de l' "attraction" a eu tôt fait de l'emporter sur l'analogie de comportement avec coepi, desii, analogie qui n'était fondée que sur l'identité des contraintes de coréférences.

3. 2. 5. On peut enfin remarquer que dans l'interprétation sémantique du passif proposée à la suite de J. C. Milner, il n'y a plus besoin de faire appel à un processus comme la "montée du sujet" pour expliquer les tours impersonnels. Mais on peut se demander si ce processus est de toute manière nécessaire dans une grammaire du latin. En effet, on peut proposer pour (48) déjà vu :

(48) Homerus dicitur caecus fuisse,

un autre type d'explication. J. C. Milner (1980 b) suggère pour expliquer le phénomène de prolepse une solution non-transformationnelle. C'est ainsi qu'il commente :

λέγω τὸν ἄνδρα ὅτι....

de la manière suivante :

= je parle de cet homme (pour en dire que...)

Il s'agit là d'une "possibilité résiduelle d'interprétation" où le SN ( ἄνδρα ) est bien interprété comme complément du verbe, mais où l'interprétation qu'il reçoit l'assimile à une proposition : [P ...τὸν ἄνδρα..] = l'homme en tant qu'il est pris dans une proposition. C'est ce que Milner appelle "interprétation métalinguistique" et qu'il étend d'ailleurs à d'autres positions syntaxiques.

- Nous aurions un phénomène semblable avec (48), qu'on peut représenter de la manière suivante :

[.... Homerus...]$_P$ dicitur [PRO fuisse caecus]$_{P'}$

= "une proposition sur Homère est faite, à savoir que P' ". Homerus est alors le sujet basique de dicitur mais reçoit une interprétation particulière.

- D'une manière parallèle, on peut affirmer que dans (19), orationes est le sujet basique de desitae sunt, et peut recevoir une interprétation "métalinguistique" : [P .... orationes...]
= "les discours sont achevés en tant qu'ils sont pris dans une proposition, soit : les discours sont lus par la plupart".

-ooOoo-

BIBLIOGRAPHIE

- BENNETT, C.E., 1910, Syntax of early latin I: the verb, Boston.

- BIZOS, M., 1965, Syntaxe latine, Vuibert.

- BIZOS M., et J. DESJARDIN, 1964, Cours de thème latin, Vuibert.

- CHOMSKY, N., 1971, Aspects de la théorie syntaxique, Seuil.

- CHOMSKY, N., 1977, Réflexions sur le langage, Maspéro.

- ERNOUT, A., et F. THOMAS, 1951, Syntaxe latine, Klincksieck.

- FLOBERT, P., 1975, Les verbes déponents latins des origines à Charlemagne, Les Belles Lettres.

- GRUBER, J., 1965, Studies in lexical relations, M.I.T.

- GUITTON, S., 1980, Coepi et desii en latin, T.E.R., Toulouse -Le Mirail.

- JACKENDOFF, R.J., 1972, Semantic interpretation in generative Grammar, M.I.T.

- JURET, A. C., 1933, Système de la syntaxe latine, Paris.

- LEUMANN, M., et J. B. HOFMANN, et A. SZANTYR, 1965, Lateinische grammatik II, Munich.

- LOFSTED, E., 1933, Syntactica, Lund.

- MILNER, J. C., 1980 a (à paraître): sur le problème du passif et la grammaire transformationnelle, Actes de la session linguistique d'Aussois, 1979.

- MILNER, J. C., 1980 b (à paraître): Sur la proplepse en grec, Actes de la session linguistique d'Aussois, 1979.

- POLLOCK, J. Y., 1976, Comment légitimer une innovation théorique en grammaire transformationnelle: la théorie des traces, Langages n° 42, Didier-Larousse.

- RIEMANN, O., 1885, Etudes sur la langue et la grammaire de Tite-Live, Paris.

- RIEMANN, O., 1886, Syntaxe latine, Paris.

- RUWET, N., 1972, Théorie syntaxique et syntaxe du français, Seuil.

- SAUSY, L., 1947, Grammaire latine complète, Lanore.

- STOLZ, F., et J. H. SCHMALZ, 1900, Lateinische grammatik, Munich.

- WACKERNAGEL, J., 1926, Vorlesungen über Syntax, Bâle.

-ooOoo-

Marc Plénat

# LA LOI DE LITTRÉ

## Observations sur les liquides et les phénomènes de liaison en français

"... on notera que, dans un mot en liaison, si deux consonnes le terminent, une seule, la première, doit être prononcée. Ainsi dans ce vers de Malherbe:

La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles;

plusieurs disent: la mor-t-a... mais cela est mauvais, il faut dire la mor a. Au pluriel, la chose est controversée, il n'est pas douteux que la règle ne doive s'y étendre: les mor et les blessés; mais l'usage de faire sonner l's comme un z gagne beaucoup: les mor-z et les blessés; c'est un fait, et il faut le constater."

E. LITTRE, préface au premier tome du Dictionnaire de la langue française.

Le comportement des liquides en fin de mot a retenu l'attention des générativistes dès les premières applications de la théorie au français (cf. Schane 1967, 1968; Chomsky & Halle 1968: 353-6 ; Dell 1970): contrairement aux autres consonnes, ces phonèmes se maintiennent régulièrement tant devant consonne qu'à la pause, et cette particularité était censée recevoir une explication dans la formulation même des règles d'effacement proposées. On n'a cependant pas pris garde que cette classe de sons a une autre propriété importante, celle, en po-

sition (anté)pénultième , d'amener la disparition de la (ou des) consonnes qui suivent, même si celles-ci se trouvent dans un contexte de liaison: la règle que Damourette & Pichon (1911-36:§279 ) ont appelée la "règle de Littré", et dont la formulation originale est citée ci-dessus en épigraphe, s'applique avant tout aux liquides 1/. Cette seconde particularité est à vrai dire moins claire que ne le laisse entendre la préface du Dictionnaire de la langue française: par exemple, Littré (s.v.) reconnaît lui-même que si, au singulier, l'adjectif fort ne se lie pas ("un homme for et hardi"), certains lient l's du pluriel ("des hommes for-z et hardis") et que si fort est employé adverbialement, la liaison devient obligatoire ("elle est for-t aimable"). Mais on la trouve mentionnée, avec plus ou moins de détails, dans la plupart des traités de phonétique française traditionnels (cf. Martinon 1913: 369; Grammont 1914: 131 & 133; Bruneau 1931: 63;Nyrop s.d.: 140; Kammans 1967: 233-4; Malmberg 1975: 144; voir aussi Langlard 1928: 99). Il est d'autant plus dommage que les générativistes n'en aient pas tenu compte qu'il est difficile de ne pas rapprocher ces deux propriétés et qu'il est vraisemblable qu'un tel rapprochement est de nature à améliorer les premières propositions visant à expliquer le maintien des liquides à la finale, dont l'inadéquation est patente. C'est du moins ce que voudrait montrer le présent article.

Depuis les premiers travaux de Schane cités ci-dessus, on admet en général que la forme sous-jacente d'un mot qui a deux variantes manifestes, l'une, longue, devant voyelle, l'autre, courte, devant consonne et à la pause, est analogue à la variante longue et que c'est la variante courte - celle où il

n'y a pas liaison - dont l'explication requiert l'intervention d'une ou de plusieurs règles d'effacement. Certains articles récents (cf. Klausenburger 1974, 1977, 1978a, b) présentent au contraire la liaison comme le résultat de règles d'épenthèse, ou (cf. Gaatone 1978) font figurer les deux variantes dans le lexique. Comme on ne peut pas prévoir à tous coups la forme longue à partir de la forme courte et que la consonne épenthétique, si épenthèse il y a, doit être indiquée dans le lexique, la première de ces solutions se distingue mal de la solution habituelle (voir aussi Churma 1977 [2/]). Quant à la seconde, outre qu'elle allonge le lexique, elle a au moins le tort de traiter l'alternance de formes phonétiquement très proches comme un simple cas de suppletisme. Il n'est donc pas dit que ces renversements de perspective soient très heureux, et l'on supposera ici que la position, désormais classique, de Schane et de ses continuateurs est la bonne. Pourtant, comme introduire une innovation, même minime, peut avoir des conséquences, parfois même lointaines, sur l'ensemble du système ou permettre de mieux cerner certaines questions encore débattues, on ne se contentera pas de renvoyer à une bibliographie au demeurant souvent peu accessible, et, avant d'examiner la "loi de Littré", on présentera un résumé schématique des principaux travaux d'orientation classique sur la syntaxe et sur la phonologie de la liaison en français.

La phonétique traditionnelle avait souligné à mainte reprise que la liaison ne peut avoir lieu qu'entre deux mots étroitement unis par la syntaxe. Dans un premier temps, les

générativistes se sont contentés de reprendre cette constatation informelle à leur compte. Selkirk (1972, 1974) est la première à avoir essayé d'articuler explicitement la phonétique syntactique du français sur sa syntaxe[3/]. Elle constate en premier lieu que la théorie de The Sound Pattern of English permet en quelque sorte de mesurer le degré de cohésion d'un groupe de mots. En effet, deux conventions à vocation universelle y régissent la place et le nombre des frontières de mot (#). La première (= SPE-I) introduit automatiquement une telle frontière "au commencement et à la fin de toute séquence dominée par une catégorie majeure, c'est-à-dire une des catégories lexicales "nom", "verbe", "adjectif", ou une catégorie - telle que "phrase", "syntagme nominal", "syntagme verbal" - qui domine une catégorie lexicale" (Chomsky & Halle 1968: 366). La seconde (= SPE-II), implicite chez Chomsky & Halle, "efface la frontière de mot interne dans toute séquence $W\#]_X\#]_Y Z$ ou $W[_Y\#[_X\#Z$, pourvu que $Y \neq S'$" (Selkirk 1972: 12). Il résulte de l'interaction de ces deux conventions que, dans une phrase, deux mots ne peuvent être séparés que par deux frontières de mot (au point de rencontre entre deux catégories lexicales ou supérieures), une frontière de mot (entre une catégorie lexicale ou supérieure et une catégorie non-lexicale), ou pas de frontière de mot du tout (entre deux catégories non-lexicales). On observe en outre qu'en français, la liaison est généralement obligatoire entre un mot grammatical et le mot lexical qu'il détermine si celui-ci commence par une voyelle, c'est-à-dire lorsque deux mots ne sont séparés que par une seule frontière de mot (cf. [#[les]#[#amis]#]). D'où l'hypothèse principale de Selkirk: deux mots sont dans un contexte (syn-

taxique) de liaison lorsqu'ils sont séparés par une frontière de mot au plus; et quand les faits contredisent les prédictions fondées sur SPE-I et SPE-II, c'est qu'une règle de rajustement (prenant effet avant l'application de SPE-II) a augmenté ou diminué le nombre des frontières introduites par SPE-I.

D'autre part, à la suite de Fouché (1959), Selkirk distingue, suivant le nombre et le nature des liaisons qui y sont observées, trois registres principaux: la "conversation familière", la "conversation soignée" et le "style soutenu". Les différences qui séparent ces registres sont à mettre sur le compte des règles de rajustement qui y sont à l'oeuvre [4/] :

a/ dans la "conversation familière", les prédictions fondées sur les conventions universelles se trouvent infirmées sur deux points: on lie toujours un adjectif préposé sur le substantif qui le suit (type un petit‿ami), mais on ne lie pas un mot grammatical (adverbe, auxiliaire, préposition) de plus d'une syllabe sur le mot suivant qu'il détermine (types assez important, nous avons appris, depuis un an). D'où la nécessité des règles de rajustement suivantes:

- Règle Adjectif-Nom (Adj.-Nom): effacer les frontières de mot qui se trouvent à la droite de l'adjectif à l'intérieur d'un syntagme adjectival préposé (cf. Selkirk 1972: 226).

- Règle des Polysyllabes non-lexicaux (Poly): ajouter une frontière de mot de part et d'autre de toute séquence polysyllabique dominée par une catégorie non-lexicale (cf. Selkirk 1972: 217).

b/ dans la "conversation soignée", on fait la liaison dans assez‿important, nous avons‿appris et depuis‿un an: la règle Poly n'y prend donc pas effet. Cependant, les prédictions fondées sur SPE-I et SPE-II s'y heurtent à une autre classe d'exceptions: même les adverbes qui appartiennent à une classe lexicale productive (e.g. les adverbes en -ment) s'y lient sur l'adjectif ou le participe passé auxquels ils sont préposés (types fréquemment‿absent, il l'a chaleureusement‿accueilli). Mais il suffit de généraliser la règle Adj.-Nom pour rendre compte de ces cas:

- Règle des Spécifieurs Lexicaux (Speclex): effacer les frontières de mot qui se trouvent à la droite de l'adjectif ou de l'adverbe à l'intérieur d'un syntagme adjectival ou adverbial préposé (cf. Selkirk 1972: 230).

C'est là l'unique règle de rajustement dont on ait besoin pour décrire ce registre intermédiaire.

c/ dans le "style soutenu", cette règle est également nécessaire, mais elle ne suffit pas: il faut aussi rendre compte du fait qu'on y lie les formes verbales et les substantifs et les adjectifs pluriels sur leur complément (types il vit‿à Paris, des savants‿anglais, féconds‿en événements). Considérés dans le cadre de la théorie lexicaliste (cf. Chomsky 1970), ces trois cas n'en forment qu'un: développés à l'aide d'une règle de réécriture unique, les syntagmes nominaux, adjectivaux et verbaux peuvent être représentés par le symbole unique X'', et leur tête par le symbole unique X; d'autre part les formes verbales et le pluriel des adjectifs et des substantifs se distingueraient du singulier de ces derniers en ce que

ce sont des formes fléchies. On peut donc réunir les trois cas en formulant la règle unique suivante:

- Règle du Complément de X (Comp. de X): effacer la frontière de mot à la droite de toute séquence dominée par une catégorie X, pourvu que la forme représentée par cette séquence soit marquée du trait [+fléchi] (cf. Selkirk 1972: 234; 1974).

Selkirk arrive ainsi, en n'ajoutant qu'un tout petit nombre de règles simples spécifiques du français aux conventions à vocation universelle de la théorie chomskyenne, à prévoir explicitement les principaux contextes de liaison[5/]. Ce résultat est trop spectaculaire pour être contesté, du moins dans ses grandes lignes[6/]. On objectera peut-être que le, ou plutôt les, dialectes dont il est rendu compte, et qui sont pour l'essentiel ceux que décrivent Delattre (1947, 1955, 1956) et Fouché (1959), sont étroitement localisés dans le temps et dans l'espace géographique et social, et que ces dialectes ont sans doute évolué (cf. Malécot 1975). Mais il n'y a pas grand inconvénient théorique à se borner à étudier les parlures du "parisien cultivé", et, pratiquement, il faut bien travailler sur des données suffisamment claires et détaillées.

Le problème du conditionnement phonologique de la liaison se prête davantage à la discussion. Les faits qu'il s'agit d'expliquer peuvent être résumés de la façon suivante:

La (ou les) consonnes finales d'un mot disparaissent:
a/ dans un contexte de liaison, si le mot suivant commence par une consonne (i.e. devant # C; types un petit #

policier, le circonspe~~ɛt~~ ‡ policier).

b/ devant une frontière de morphème suivie d'une consonne (i.e. devant + C; types de peti~~ɛt~~+s‡ argousins, de circonspe~~ɛt~~+s‡ argousins).

c/ à la pause (i.e. devant ‡‡; types il est peti~~ɛt~~ ‡‡, il est circonspe~~ɛt~~ ‡‡).

Dans ce résumé, le terme de "consonne" (C) reste non-défini et ses occurrences peuvent recouvrir des réalités distinctes. La question de savoir si la "consonne" qui fait partie du contexte en a/ et en b/ doit être un segment marqué [+cons.] ou [-syll.] (question qui dépend du sort que l'on réserve aux semi-voyelles et à l'h aspirée, cf. en particulier Dell 1970, Milner 1973, Selkirk & Vergnaud 1973, Vergnaud 1975) n'a aucune importance ici. Et pour ce qui est des "consonnes" effacées en cas de non-liaison, comme l'un des points traités dans le présent article est précisément de savoir si ce sont les seules bruyantes (marquées [-son.]) ou toutes les consonnes (marquées [+cons.]), on n'a pas ici à préjuger de leur nature.

L'idée générale des premiers travaux de Schane (1967, 1968) consistait à rapprocher les cas a/ et b/, qui étaient nettement distingués du cas c/. On aurait donc eu, si le système de Schane avait permis d'effacer les consonnes préfinales en même temps que les consonnes finales, les deux règles de troncation suivantes:

a/ devant consonne:

Troncation-A (Tronc-A): $C \longrightarrow \emptyset \ / \ __ \ C_o \begin{Bmatrix} ‡ \\ + \end{Bmatrix} C$

b/ à la pause:

Troncation-B (Tronc-B): $C \longrightarrow \emptyset \ / \ __ \ C_o \ \#\#$

Schane se fondait avant tout sur l'hypothèse que l'on pouvait confondre Tronc-A et la règle d'élision des voyelles en un schéma de règle unique. Cette hypothèse élégantissime (mais qui imposait d'effacer les consonnes préfinales à l'aide d'une règle distincte) a mal vieilli, et Schane lui-même a dû l'abandonner (cf. Schane 1974).

Dell (1970: 65sqq.), pour sa part, propose de traiter les trois cas a/, b/ et c/ à l'aide d'une règle de Troncation unique précédée d'une règle de Liaison qui, dans les contextes syntaxiques de la liaison, déplace la consonne finale d'un mot à l'initiale du mot suivant, si celui-ci commence par une voyelle. On a donc, toujours dans une notation à demi formelle seulement:

Liaison (Liais.): $C \# V \longrightarrow \# C V$

Troncation (Tronc.): $C \longrightarrow \emptyset \ / \ __ \ C_o \ \#$

Comme en cas de liaison la consonne finale est désormais protégée des effets de Tronc. par Liais. et que la présence d'une frontière de morphème n'empêche pas de s'appliquer une règle qui n'en comprend pas dans sa description structurale, Tronc. efface tout groupe de consonnes (séparées ou non par des frontières de morphème) restant à la fin d'un mot après application de Liais. On vérifiera facilement que l'on obtient ainsi le bon résultat aussi bien dans <u>petit # ami</u> (par Liais.) que dans a/ <u>petit(+s)</u> (ou <u>circonspect(+s)</u>) # <u>policier(s)</u> (par Tronc.), b/ <u>petit(+s)</u> (ou <u>circonspect(+s)</u>) # <u>argousin(s)</u> (par Liais. et Tronc.), ou c/ <u>il est petit</u> (ou <u>circonspect</u>) ##, <u>ils</u>

sont petit+s (ou circonspect+s)##.

Cette solution, très élégante elle aussi, s'appuie sur deux types d'arguments: en premier lieu, elle concorde avec la syllabation (on prononce petit‿ami de la même façon que petit tamis); d'autre part, on rend compte, sans avoir à compliquer les règles en cause, du fait que la marque du pluriel [z] peut dans certains cas avoir les mêmes effets qu'une consonne initiale: d'autres amis a les deux mêmes prononciations ([dotrəzami] et [dotzami]) que l'autre zéro ([lotrəzero] et [lotzero]), alors que l'autre ami se prononce [lotrami], et non pas *[lotami] (cf. Dell 1970: 70).

Malgré cette élégance et ces raisons, Selkirk (1972: 318 sqq.) préconise, au terme d'une argumentation minutieuse, un retour à la doctrine de Schane, ou, du moins, à la distinction de deux règles de troncation prenant effet l'une devant consonne et l'autre à la pause. Ses arguments sont les suivants:

a/il est au moins un cas où la combinaison de Liais. et de Tronc. donne un résultat non-conforme à la réalité: au singulier, circonspect # argousin est prononcé [sirkɔ̃spɛktarguzɛ̃], alors que Liais. (qui ne déplace que la consonne ultime) laissant sans protection la consonne pénultième, celle-ci devrait être effacée par Tronc. et que, par conséquent, la prononciation attendue est *[sirkɔ̃spɛtarguzɛ̃]. Et si Liais. pouvait déplacer deux consonnes, petits # amis devrait être prononcé comme le féminin petites # amies: [ptitzami].

b/il existe en français une Loi de Position bien connue qui change les voyelles arrondies et basses en voyelles moyennes devant une frontière de mot:

Loi de Position (Posit.): [+rond] ⟶ [-bas] / __ #

Dans un contexte de liaison, on dit un sot͡ami avec un o ouvert et un sot camarade avec un o fermé alors qu'aucune des combinaisons possibles de Posit. avec les règles de Dell ne donne ce résultat. Il est facile de vérifier que a/ si Posit. précédait Liais. (qui précède Tronc.), on devrait prononcer *[sɔkamarad], b/ si Posit. suivait Liais. tout en précédant Tronc., on devrait avoir *[sotami] et *[sɔkamarad], c/ si Posit. suivait à la fois Liais. et Tronc., la prononciation de sot͡ami serait *[sotami].

De même, la règle d'Abrégement des Voyelles Finales, qui, prenant elle aussi effet devant frontière de mot, explique les alternances fausse (avec [oː]) vs. faux (avec [o]) et qui s'appliquerait dans faux problème [foprɔblɛm] sans pour autant prendre effet dans faux͡ami [foːzami], interdirait, pour des raisons analogues, de considérer qu'une métathèse de la consonne finale et de la frontière de mot a lieu là où il y a liaison.

c/ un certain nombre de mots font exception à Tronc-B sans faire exception à Tronc-A. Ce sont, principalement, os (un os/des oø), bœuf (un bœuf/des bœufø), œuf (un oeuf/des œufø), certains nombres cardinaux (cf. il a siø clous/il en a six, il a huiø clous/il en a huit) et tous et plus (non temporel) (cf. il a touø les clous/il les a tous, il a pluø de clous/ il en a plus). Si, dans le système de Dell, ces mots étaient marqués [-Tronc], on devrait avoir [œ̃ nœ f]/*[dezœ f], et s'ils étaient marqués [+Tronc], on obtiendrait *[œ̃ nø]/[dezø]. La seule solution, qui consisterait à les marquer [-Tronc/__##], et donc à réintroduire le contexte de Tronc-B dans le trait d'exception,

est évidemment à rejeter.

La distinction de deux règles de troncation ne se heurtant à aucun de ces problèmes, il serait, selon Selkirk, préférable d'abandonner la solution de Dell et de revenir à celle de Schane.

Seule, toutefois, la première des objections de Selkirk est pleinement convaincante. Il serait en effet de mauvaise guerre de lui observer que les mots comme exact ou circonspect ont une prononciation très peu assurée et que la prononciation liée de respect humain est [rɛspɛkumɛ̃], qui ne peut être engendré ni dans le système de Dell (qui donnerait *[rɛspɛtumɛ̃]), ni dans le sien (où l'on aurait *[rɛspɛktumɛ̃]). Car d'une part il est probable que la majorité des "parisiens cultivés" opposent bien les formes longues [ɛgzakt] et [sirkɔ̃spɛkt] en position de liaison aux formes courtes [ɛgza] et [sirkɔ̃spɛ] ailleurs (respect humain n'est plus qu'une curiosité); et, d'autre part, la prononciation *[sirkɔpɛtarguzɛ̃] n'est attestée dans aucun manuel.

Mais les deux autres arguments paraissent bien moins solides:

a/de l'aveu même de Selkirk (cf. Dell & Selkirk 1978: 2), c'est Posit, qui est responsable des alternances du type il meut, il peut, il pleut, il veut (avec un eu fermé) vs. ils meuvent, ils peuvent, qu'il pleuve, ils veulent (avec un eu ouvert). Du moins si la forme sous-jacente des radicaux de ces verbes est /mœ v/, /pœ v/, /plœ v/, /vœ l/, et non /mø̞v/, /pø̞v/, /plø̞v/, /vø̞l/. Or, quand on fait la liaison, des phrases comme il veut‿un clou ou il pleut‿encore semblent bien de-

voir être prononcées [ilvøtœklu], [ilplØtãkɔr], et non *[ilvœœklu], *[ilplœtãkɔr]. Si, au moment où s'applique Posit., aucune frontière de mot ne suit immédiatement la voyelle arrondie (et c'est le cas dans le système de Selkirk), ce résultat devient inattendu. Au contraire, la solution de Dell, dans laquelle, après application de Liais., la voyelle du radical précède immédiatement une frontière de mot, ne soulève aucune difficulté sur ce point.

A vrai dire, on ne présente ici ce contre-argument qu'avec réticence: si la prononciation [vœjõ] de <u>veuillons</u> (donnée par Dubois & Lagane 1973: 251) laisse penser que le <u>eu</u> fermé de <u>il veut</u> résulte bien de l'application de Posit., au contraire, le fait que l'on dise [plØvwar] et non *[plœvwar] pour <u>pleuvoir</u> suggère que le radical de ce verbe est /plØv/ et donc que c'est le <u>eu</u> ouvert de <u>qu'il pleuve</u> qui est à expliquer par une règle. Il n'est donc pas certain que Posit. soit à l'œuvre dans <u>il meut</u>, <u>il peut</u>, etc. Et serait-ce le cas, que ce ne serait pas l'objection de Selkirk mais la solution qu'elle propose qui se trouvrait affaiblie.

Quant à la règle d'Abrégement des Voyelles Finales, il est difficile d'en parler ici, sans données fiables. Il ne me semble cependant tout à fait certain ni que le [o] ou le [ã] soient aussi longs dans <u>un faux‿ami</u> ou <u>il vend‿un peu</u> que dans <u>une fausse amie</u> ou <u>il vente un peu</u>, ni qu'ils y soient beaucoup plus longs que dans <u>un faux billet</u> et <u>il vend beaucoup</u>, ni enfin qu'ils soient de même longueur dans <u>un faux‿ami</u> ou <u>un grand‿ami</u> et dans <u>il faut‿encore</u> ou <u>il vend‿un peu</u>. La question reste à étudier.

b/ même si l'on adopte le système de Dell, il faut admettre qu'il y a parfois effacement d'une consonne finale (de morphè-

me) à la frontière de deux morphèmes: dans il dira ou il écrira, le /z/ ou le /v/ du radical n'est pas en position de subir les effets de Tronc.. Mais Dell (1973: 244) remarque avec raison que ce type d'effacement est plus capricieux que celui qu'opère Tronc., et, surtout, que, dans la conjugaison au moins, il n'affecte que des fricatives: dans il rompra, il battra, il vaincra, etc., l'occlusive finale du radical se maintient toujours. Or on ne peut manquer de remarquer que tous les exemples actuels de noms faisant prétendument exception à Tronc-B sans faire exception à Tronc-A (i.e. os, bœuf et œuf) se terminent par une fricative; à quoi s'ajoute que, dans la première moitié de ce siècle, on avait encore les oppositions nerf/nerfs, cerf/cerfs et serf/serfs (cf. Grammont 1914: 95) et que, selon Dauzat (1950: 186), "on a longtemps enseigné à dire "un ours, des our"": dans tous ces cas, c'était aussi une fricative qui, maintenue au singulier, disparaissait au pluriel. Au contraire, toujours selon Dauzat (ibidem), la disparition d'une occlusive au pluriel dans "coq-cô(s)" était déjà ridicule à la fin du dix-neuvième siècle, et l'on ne sait pas bien sur quelle autorité se fonde Selkirk pour ranger fat dans sa liste d'exceptions. On a donc de bonnes raisons de penser qu'il existe une règle spéciale d'Effacement des Fricatives (Friqueff.) prenant effet (en particulier) dans le contexte __ + C$^{\#}$, et que les alternances du type un os/des os s'expliquent par le fait que les mots comme os font exception à Tronc. sans pour autant faire exception à Friqueff..

Il resterait encore à traiter le cas de tous et de plus, et, surtout, des nombres cardinaux. Car si tous et plus, et six et dix, se terminent par une fricative, il n'en va pas de même de cinq et de huit. On sait que Tranel (1976) s'est préci-

sément servi de ces exemples pour rejeter l'analyse classique de Schane, Dell et Selkirk. Cependant, sans pouvoir entrer dans les détails, il saute aux yeux que l'on a affaire là à une classe syntaxique homogène de déterminants de quantité qui, lorsqu'ils font exception à Tronc-B, c'est-à-dire à la pause (cf. il les a tous, il en a cinq), mais aussi devant les noms de mois (cf. le huit mai), acquièrent en quelque sorte une valeur pronominale. C'est donc sans doute du côté de la syntaxe, et, plus spécialement, des propriétés de la structure de surface enrichie par les traces, que l'explication devrait être cherchée[8/] (voir aussi Bennett 1979).

Devant la relative faiblesse des deux derniers arguments de Selkirk, on est amené à se demander si tout ou partie de la thèse de Dell ne peut pas être conservé; et si, dans l'ensemble, on essaiera d'inscrire le traitement des liquides à l'intérieur du cadre syntaxique défini par Selkirk, on sera conduit, pour ce qui est du mécanisme général de la liaison, à se rapprocher des positions de Dell.

Comme on l'a rappelé ci-dessus, l'une des propriétés les plus tangibles des liquides en français est qu'au contraire des autres consonnes, elles ne disparaissent ni devant consonne ni à la pause: cher se prononce de la même façon dans cher collègue ou il m'est cher que dans cher ami, alors que petit possède deux variantes manifestes, l'une, longue, devant voyelle dans un contexte syntaxique de liaison: un petit‿écrou, l'autre, courte, ailleurs: un petiʇ clou, il est petiʇ. Pour intégrer cette observation à la grammaire du français, il est assez naturel de songer à définir la classe des consonnes sus-

ceptibles d'être effacées en fin de mot de façon telle que les liquides en soient exclues, et telle est bien la première solution de Schane (1967, 1968), qui ne soumet à Tronc-A et à Tronc-B, ou, plutôt, aux règles d'effacement qui jouent leur rôle dans son système, que les segments marqués [+cons.] [-voc.], cette caractérisation excluant les liquides, qui recevaient les spécifications [+cons.] et [+voc.]. Malgré l'évolution du système des traits distinctifs, c'est encore ce type de solution consistant à rendre compte du comportement exceptionnel des liquides par la formulation même de la (ou des) règles d'effacement des consonnes finales que retiennent les continuateurs de Schane, et, principalement, Dell (1970, 1973) et Selkirk (1972).

Pourtant, cette position se heurte à deux objections importantes:

a/ on sait que la définition des grandes classes de sons a évolué depuis les premiers travaux de Schane. Celui-ci utilisait alors le système élaboré par Jakobson, Fant et Halle (1951), qui apparaît dans le tableau suivant:

| Consonnes | Liquides | Voyelles | Glides |
|---|---|---|---|
| [+cons.] | [+cons.] | [-cons.] | [-cons.] |
| [-voc.] | [+voc.] | [+voc.] | [-voc.] |

Dans ces conditions, il était facile - et naturel - de restreindre l'application des règles d'effacement à la seule classe des consonnes. Cependant - et, comme le note Dell (1970: 112) "l'ironie du sort a voulu que Chomsky et Halle aient choisi le cas de la troncation en français pour démontrer la nécessité de ce remaniement", The Sound Pattern of English (:354) propose un autre système de traits de classe majeure

qui n'utilise plus le trait [+vocalique], mais introduit en revanche les traits [+sonant] et [+syllabique]:

| Obstruantes | Liquides et Nasales | Voyelles | Glides |
|---|---|---|---|
| [-syll.] | [-syll.] | [+syll.] | [-syll.] |
| [-son.] | [+son.] | [+son.] | [+son.] |
| [+cons.] | [+cons.] | [-cons.] | [-cons.] |

Dans cette nouvelle classification, qui est maintenant communément acceptée, les liquides font partie de la même classe majeure que les nasales, et il n'est pas possible de faire échapper l'ensemble de cette classe à la (ou aux) règles de troncation en pensant, comme Chomsky & Halle (1968: 354), éliminer les nasales finales à l'aide de la règle de Nasalisation: car cette règle ne saurait s'appliquer aux nasales finales post-consonantiques (cf. hiver/hivernal, ver/vermisseau). Il s'ensuit que si l'on veut rendre compte du comportement exceptionnel des liquides par la formulation de la (ou des) règles d'effacement, on est contraint de réunir d'une façon bien peu naturelle les obstruantes et les nasales dans une même classe, qui sera définie par les spécifications [+cons.], [αson.] et [αnas.]. La question de savoir si l'utilisation des variables comme coefficients de trait doit ou non être soumise à des restrictions n'a pas, à ma connaissance du moins, reçu de réponse définitive, mais s'en servir pour éluder les effets de la classification en traits paraît a priori suspect, et cette solution, qui est celle de Dell (1970: 112) et de Selkirk (1972: 342) ne peut être considérée que comme provisoire.

b/ il existe des mots où une liquide finale apparaît et disparaît exactement dans les mêmes contextes que les obstruantes. Le cas le plus clair est celui de ceux qui se terminent orthographiquement par -er (cf. Schane 1973: 64):

- dans les substantifs, la présence d'une /r/ finale n'est déductible que de sa présence dans les dérivés: rosier(s)/roseraie, épicier(s)/épicerie (cf. galop(s)/galoper).
- mais à l'infinitif de la première conjugaison, le "style soutenu" oppose aimer‿une femme à aimer les femmes, comme il oppose il vit‿à Paris et il vit dans la misère.
- et, pour les adjectifs, on a, dans tous les registres, les deux séries parallèles: le premier‿homme, les premiers‿hommes, le premier singe, il est premier, et le petit‿homme, les petits‿hommes, le petit singe, il est petit.

Il est moins aisé de trouver des mots en /-l/ illustrant ce comportement régulier par exception des liquides: aucune forme verbale ne se termine par ce phonème, et, touchant les adjectifs en -l, les uns sont difficilement antéposables (peut-on dire un saoul‿ami en face de un ami saoul ?) et dans les autres, la disparition de la liquide s'accompagne d'une mutation de la voyelle précédente[9/]. Cependant:

- il n'est pas exclu que, dans certains substantifs, /-l/ disparaisse après /ə/ (cf. Aristote/aristotélicien, ange/angelot), et après /i/ (cf. les deux prononciations de babi(l), bari(l), cheni(l), feni(l), goupi(l), grési(l), gri(l) ).

- et, dans certains dialectes, le /i/ du pronom personnel il ne se manifeste que devant voyelle dans les contextes de liaison: cf. il‿arrive, mais il‿s‿arrivent, il‿ vient, vient-il‿? .

Il est, bien entendu, loisible de se débarrasser de ces liquides à l'aide de règles spéciales. De fait, Selkirk (1972: 343-351) a proposé pour traiter les mots en -er une règle convertissant en /e/ les séquences /-er/ finales de mot. Mais n'est-il pas paradoxal de refuser de soumettre ces liquides finales aux règles d'effacement ordinaires, alors que l'effacement a lieu dans les mêmes contextes, et qu'on a vu que la formulation des règles ordinaires étaient peu naturelle si ces règles ne s'appliquaient pas aux liquides?

Les deux arguments ci-dessus conspirent donc en faveur de l'idée que la (ou les) règles de Troncation s'appliquent à l'ensemble des consonnes, c'est-à-dire à l'ensemble des segments marqués [+cons.]. Mais dès lors, la perspective initiale, dans laquelle le maintien des liquides finales était de règle, se trouve renversée, et l'on est tenu de rendre compte à la fois de ce maintien apparemment irrégulier et du fait qu'il est majoritaire.

Pour résoudre ce type de problèmes, Schane (1973) a proposé un ensemble de contraintes ordonnées pesant sur la façon dont est appliquée Tronc., qui serait elle-même formulée de la façon la plus naturelle possible et viserait par conséquent toutes les consonnes finales. En ce qui concerne les liquides,

- une première contrainte les exempterait de subir Tronc. en les marquant du trait de règle [-Tronc]

- une deuxième contrainte rendrait certaines d'entre elles (et notamment /r/ précédée de /e/) de nouveau passibles d'effacement en substituant au trait [-Tronc] le trait [+Tronc].
- une troisième contrainte déferait dans les monosyllabes le travail de la seconde et restituerait aux liquides finales de monosyllabes le trait [-Tronc].

Si l'on est prêt à suivre Schane quand il remarque que l'on ne peut guère intégrer les exceptions à la formulation même de la règle sans aboutir à un résultat peu naturel, on peut difficilement voir dans son système de contraintes autre chose qu'un constat d'observation et accorder la moindre valeur explicative à une solution qui soumet certains mots à un véritable travail de Pénélope (ainsi mer est affecté successivement du trait [-Tronc] par la première contrainte, du trait [+Tronc] par la seconde, et, de nouveau du trait [-Tronc] par la troisième), et qui laisse encore derrière elle des exceptions (par exemple, enfer[10/] devrait, selon Schane, être marqué dans le lexique du trait [-Contrainte 2]).

Dans le fond, la solution de Schane est moins différente qu'il n'y paraît de celle de Dell et de Selkirk. Elle a certes le mérite de reconnaître qu'il convient d'éliminer celles des liquides finales qui disparaissent à l'aide de la même règle que les autres consonnes finales; mais elle exempte d'effacement celles qui demeurent en imposant à l'application de Tronc des conditions ad hoc, et le fait que ces conditions fassent partie de la formulation même de la règle ou soient formulées indépendamment ne change pas grand chose à l'affaire.

Avant de proposer une autre solution, il n'est - ainsi

qu'on l'a suggéré dans l'introduction - pas indifférent de noter qu'en position pénultième ou antépénultième, les liquides possèdent, dans certains cas, une autre propriété, dont les générativistes n'ont pas tenu compte jusqu'ici, mais dont les phonéticiens traditionnels ont entrevu certains aspects, et que l'on peut désigner sous le nom de "loi de Littré": celle de provoquer l'effacement de la (ou des) consonnes qui les suivent quel que soit le contexte, et d'empêcher ainsi la consonne finale d'entrer en liaison avec le mot suivant même si les conditions syntaxiques et phonologiques sont respectées.

Les faits sont complexes et difficiles à établir du fait de la diversité des registres d'élocution et de l'évolution phonétique du dernier siècle, mais on ne mutilera sans doute pas trop la réalité en posant comme données que:

a/ les adjectifs singuliers en /-rC/ antéposés à un substantif perdent leur consonne finale même si le substantif commence par une voyelle. Fouché (1959: 470) ne cite à ce propos que les adjectifs court, fort et lourd et ne donne pour exemples que un cour~~t~~ intervalle de temps, un for~~t~~ avantage et un lour~~d~~ anneau. Pourtant, il ne semble pas que l'on ait affaire là à une propriété idiosyncrasique de trois adjectifs. Dans le dialecte de l'auteur au moins, on doit dire: le blafar~~d~~ arc-en-ciel, le perver~~s~~ animal, le retor~~s~~ avocat, le diser~~t~~ administrateur, le ver~~t~~ enfer des amours séniles, etc.

On observera cependant que dans les adjectifs antéposés, la marque du pluriel reste indemne après r: on dit d'amers‿aliments et non *d'amer~~s~~ aliments. De même, dans les adjectifs en /-rC/ au pluriel antéposés, la consonnes finales de la lexie disparaît, mais la marque flexionnelle demeure: on dit de lour~~d~~s‿anneaux, et non *de lour~~d~~~~s~~ anneaux ou *de lourds an-

neaux (cf. Fouché, ibidem)

b/Fouché (1959: 462) note aussi que, même dans le "style soutenu", on ne fait, au singulier de l'indicatif présent, la liaison ni après les verbes dont le radical est en /-r/ (cf. il conquierØ une province, il se meurØ aussi, il accourØ ici), ni après ceux dont le radical est en /-rC/ (cf. il perØ un temps précieux (rad.: /pɛrd-/), il parØ à Cythère (rad.: /part-/), il dorØ encore (rad.: /dɔrm-/), l'eau sourØ avec force (rad.: /surd-/) ). On notera que dans le second cas, la consonne finale de la lexie disparaît en même temps que la marque flexionnelle (voir aussi Van den Eynde & Blanche-Benveniste1969).

Cependant, la marque de personne est obligatoirement prononcée dans tous les registres lorsque la forme verbale est est suivie d'un enclitique (cf. meurt‿il?, cours‿y!), bien que, même dans ce cas, la consonne finale des radicaux en /-rC/ reste muette (cf. sers‿en! (rad.: /sɛrv-/), mord‿il? (rad.: /mɔrd-/) ).

c/ comme les formes verbales entrent en liaison avec le mot suivant en vertu de la règle Comp. de X spécifique du "style soutenu", on peut se demander ce qui se passe dans les autres contextes où cette règle prend effet, c'est-à-dire après un substantif ou un adjectif au pluriel. Les faits ne sont pas clairs. Après un substantif pluriel, on peut mettre beaucoup de liaisons sur le compte du caractère consacré de l'expression en cause: des prononciations telles que les mœurs‿antiques, les boulevarØs‿extérieurs ou les jours‿ouvrables apparaîssent d'ailleurs dès le registre de la "conversation familière (cf. Fouché 1959: 441-2). Mais dit-on, dans le "style soutenu", des fils‿argentés ou des borØs‿escarpés

comme on dit des savant‿s anglais, ou prononce-t-on au contraire des fil‿s argentés, des bord‿s escarpés? Fouché ne souffle pas mot des substantifs en /-L/ ou /-LC/. Mais on notera que Littré (s.v.) recommande de dire "des bor escarpés" et soutient que le pluriel de fil ne se lie pas, alors même qu'il demande de prononcer "des bon-z agiles" pour des bonds agiles. Et pour ce qui est des adjectifs, l'auteur se refuserait absolument à faire la liaison dans des enfants cher‿s à leurs parents, mais sourd‿s à toutes les recommandations.

Bien que pour Littré lui-même, le cas du pluriel prête à controverse (cf. l'épigraphe) et qu'il admette que certains disent des fils‿argentés et des bord‿s‿escarpés, bien aussi qu'on ait pu, tout récemment encore, entendre à la télévision un présentateur dire avec satisfaction des promeneurs‿en barque, il semble bien que l'on puisse soutenir que le pluriel des substantifs et des adjectifs se comporte, sur ce point aussi, comme les formes verbales. D'ailleurs, n'entend-on pas dire parfois cela ne sert‿à rien?

d/ reste à déterminer le sort des déterminants qui n'appartiennent pas à une catégorie lexicale. Curieusement, ceux d'entre eux qui se terminent par une liquide suivie d'une consonne et (/ou) de la marque du pluriel se comportent de la même façon que les déterminants ordinaires relevant de la même catégorie syntaxique: leurs et ils sont obligatoirement liés, comme ses ou nous (en position pré-verbale); il en va de même de plusieurs, qui ne se comporte pas autrement que quelques; l'adverbe fort se lie aussi souvent que les adverbes monosyllabiques très et trop (cf. Fouché 1959: 475) et toujours aussi peu souvent que souvent ou partout (cf. Fouché 1959: 464)[11/].

On notera toutefois que les prépositions hors, vers, envers et à travers se conforment à la "loi de Littré" et perdent leur /-s/ finale (cf. Fouché 1959: 466), si du moins elles en ont une au niveau sous-jacent (ce qui semble probable pour la dernière, cf. traverser).

e/ pour être complet, il faudrait encore parler des expressions figées. Un grand nombre d'auteurs ont remarqué que dans les locutions, les mots en /-rC/ ne se liaient généralement pas: on dit bor~~d~~ à bord, de par~~t~~ en part, à tor~~t~~ et à travers, du Nor~~d~~ au Midi, alors qu'on prononce mot‿à mot, de pied‿en cap, de bout‿en bout, etc. On opposera en particulier jour et nuit (jour dérive de /ʒurn/) et tar~~d~~ ou tôt à nuit‿et jour et tôt‿ou tard. De même, dans les mots composés, on ne lie pas dans le nor~~d~~-est ou un nor~~d~~-africain, alors que un guet‿-apens ou un pied‿-à-terre sont soumis à la liaison.

Comme on ignore tout, ou presque, de la structure de ce type d'expressions, on n'en reparlera plus dans le présent article. Mais il n'était peut-être pas inutile de noter ces cas, qui, en dépit de quelques exceptions (on lie dans le tiers‿-état et dans cor~~p~~s‿et âme, cf. au contraire cor~~p~~s à corps), fournissent un bon exemple d'application de la "loi de Littré" et, sans doute, de différence de comportement entre le singulier et le pluriel (cf. les Arts‿et Lettres, les Arts‿et Métiers, corps‿et biens, et ce qui a été dit plus haut de mœurs‿antiques, etc.).

f/on aura remarqué que les exemples de mots en /-lC/ sont peu nombreux: cela est normal, dans la mesure où une l préconsonantique est le plus souvent vocalisée. Cependant on notera (malgré Selkirk 1972: 288-9) qu'alors qu'on fait normalement la liaison dans le "style soutenu" entre un pronom cliti-

que pluriel postposé à un verbe et le complément de ce verbe (cf. donnez-nous‿à boire!, dormez-vous‿encore?), la liaison est impossible quand le clitique est le pluriel ils (cf.*dorment-ils‿encore?), qui se comporte donc à cet égard comme le singulier on (cf.*dort-on‿encore?).

On ne doit pas se faire trop d'illusions sur la valeur des données rassemblées ci-dessus: il n'est pas toujours facile de faire la différence entre une liaison "facultative" et un "cuir" ou un "velours". Mais on peut tenir pour assuré que la "loi de Littré" reflète un mécanisme linguistique toujours actuel et digne d'être étudier, même s'il est marginal.

Il ne fait guère de doute que ce mécanisme a quelque chose à voir avec le fait que les liquides sont en général rebelles à la troncation. En tout cas, devant consonne ou à la pause, aucune forme en /-L(C) (+F)/ avec L = liquide et F = marque flexionnelle consonnantique) ne fait difficulté dans le système de Dell ou celui de Selkirk: le fait que dans ces contextes la liquide se maintienne seule découle de la caractérisation phonétique des segments susceptibles de subir les effets de Tronc. (ou de Tronc-A et Tronc-B). De même, dans la solution de Schane (1973), la contrainte qui marque les liquides du trait [-Tronc] suffit pour traiter ce cas. Lorsque les conditions syntaxiques et phonologiques de la liaison sont réunies (i.e. devant # V), ces trois théories rendent encore compte d'une façon très naturelle des cas où la consonne finale de la lexie (cf. fort‿aimable) ou la marque flexionnelle (cf. leurs‿amers‿amis, de lourds‿anneaux, cours‿y!, mord‿il?) subsistent. Et dans la mesure où la plupart des cas reçoivent

une solution, on s'attendrait à ce que tous en reçoivent une. Ce n'est pourtant pas ce qui a lieu: les types un lourd anneau et, dans le "style soutenu", il accourt ici, il dort encore, des fils argentés, des bords escarpés, chers à leurs parents et sourds à toutes les recommandations restent sans explication.

Ce n'est pas que toute solution soit impossible dans le cadre de ces théories: mais les difficultés seraient de taille. Comme il ne s'agit plus de restreindre l'application des règles d'effacement des consonnes finales, mais, en quelque sorte, de l'étendre, le type de contraintes utilisé par Schane (1973) devient inopérant; car le trait [+Tronc] renvoie à une règle qui par définition ne s'applique que devant consonne ou à la pause, alors qu'il faut maintenant effacer des consonnes devant voyelle. Ou bien il faudrait redéfinir la troncation comme un processus éliminant les consonnes finales de mot ou de morphème quel que soit le contexte, et marquer d'abord du trait [-Tronc] celles qui apparaissent dans le contexte $__\begin{Bmatrix}+\\ \doteq\end{Bmatrix}V$, puis du trait [+Tronc] celles qui figurent dans le contexte L __ $\doteq$ V. La logique de la solution de Dell et de Selkirk ne pourrait pas non plus être respectée: ce n'est plus la caractérisation phonétique des segments effaçables qui est en cause, mais le contexte. Dans le cadre de leurs théories, plusieurs solutions sont envisageables: par exemple, recourir à une nouvelle règle de troncation prenant effet après liquide, ou bien contraindre les règles de rajustement Adj.-Nom et Comp. de X de façon qu'elles ne s'appliquent pas après un groupe consonnantique final commençant par une liquide. A quoi s'ajoute que, quelle que soit la solution retenue, il faut prendre garde que le sort des consonnes finales après liquide n'est pas uniforme, mais qu'il peut dépendre du contexte syn-

taxique (cf. chers‿amis vs. cher*s* à leurs parents) et de la fonction morphologique de la consonne (cf. d'amers‿amis vs. le retor*s* avocat), et que ces particularités devraient elles aussi être intégrées aux règles d'une façon ou d'une autre. Par conséquent une classe finalement assez restreinte d'exceptions introduirait un surcroît non négligeable de complexité dans la grammaire.

Devant ce type de problèmes, la bonne stratégie consiste évidemment à tenter de ramener à l'unité la diversité des phénomènes apparentés. Quand on va dans ce sens, une hypothèse vient immédiatement à l'esprit. Qu'on imagine qu'il existe une règle (qu'on appellera ici Loi de Littré) qui déplace les liquides finales ou appartenant à un groupe consonnantique final au delà de la frontière du mot dans lequel elles figurent: il s'ensuivrait immédiatement que les liquides ainsi déplacées ne pourraient pas subir les effets de la troncation même quand le mot suivant commence par une consonne et qu'elles mettraient au contraire les consonnes qui, initialement, les suivent, mais qui, après application de la Loi de Littré, les précèdent, dans le cas d'être tronquées, même quand le mot suivant commence par une voyelle[12/]. Soient par exemple les deux formes sous-jacentes imaginaires /pental/ et /tanelp/, suivies, la première d'un mot à initiale consonnantique, la seconde d'un mot à initiale vocalique. On pourra alors avoir les dérivations suivantes:

| | /pental # C.../ | /tanelp # V.../ |
|---|---|---|
| Loi de Littré: | # 1 | # 1 |
| Troncation: | – | Ø |
| ..... | | |
| Formes manifestes: | [pɛ̃talC...] | [tanelV...] |

Dans les deux cas, la liquide se maintient en dernière position, et le résultat souhaité est donc atteint.

Une telle solution cumule a priori un certain nombre d'avantages: non seulement elle rend compte du fait que la résistance des liquides finales à l'effacement soit de règle et qu'après une liquide l'effacement des consonnes finales ait lieu même devant voyelle, mais encore elle permet de simplifier la formulation de la (ou des) règles de troncation, qui pourront désormais s'appliquer à toutes les consonnes, et, comme il est constant que les liquides sont sujettes à des métathèses dans bon nombre de langues (cf. e.g. Grammont 1933: 239sqq.), elle a aussi pour elle son caractère passablement naturel. Il va de soi cependant qu'on ne peut la retenir sans la formuler plus précisément et sans l'inscrire dans l'ensemble de la composante morpho-phonologique de la grammaire sur laquelle elle ne peut manquer d'avoir des répercussions.

On observera tout d'abord que les cas qui ne soulevaient pas de problème dans les solutions antérieures font maintenant difficulté. Parmi les formes qui se terminent en /-LC/ notamment, la Loi de Littré (Litt.) se heurte à trois classes d'exceptions: les verbes suivis d'un pronom clitique (types meurt‿il? et mord‿il?), les déterminants non-lexicaux (types leurs‿amis et fort‿aimable) et les adjectifs pluriels antéposés (types d'amers‿amis et de lourds‿anneaux). Si l'on ne parvient pas à réduire ces cas en appliquant des principes justifiés par ailleurs, la Loi de Littré, qui n'aura fait que déplacer les exceptions, perdra beaucoup de son attrait. L'essentiel de ce qui suit est donc consacré à l'examen de ces trois classes d'exceptions.

Ce sont sans doute les types meurt‿il? et mord‿il? qui se laissent expliquer le plus facilement.

Selkirk (1972: 358sqq.) a démontré d'une façon assez convaincante qu'il existe en français une règle de Rajustement du Verbe (Raj. de V) qui a pour effet de supprimer la frontière de mot qui sépare initialement une forme verbale du clitique qui la suit. Sa démonstration se fonde sur deux autres règles:

a/ dans une syllabe ouverte, la règle d'Harmonie Vocalique fait passer facultativement /ɛ/ et /œ/ respectivement à /e/ et à /ø/ quand la syllabe qui suit contient une voyelle non-basse. Cette règle ne joue qu'à l'intérieur des mots: si, alors que aigreur ne se prononce qu'avec un é ouvert, aigri peut être dit aussi bien avec un é fermé qu'un é ouvert, la prononciation de très chic doit comporter un é ouvert. Curieusement cependant, les terminaisons verbales peuvent s'harmoniser avec les clitiques tu et il: on peut dire es-tu? ou arrivait-il? avec des é fermés. Cette particularité ne s'explique guère que si l'on fait disparaître la frontière de mot qui sépare le clitique du verbe.

b/ il existe une règle de Suppression des Personnes du Singulier (cf. Schane 1968: 72) qui efface en fin de mot les marques personnelles du singulier qui se trouvent après une voyelle centrale. C'est là ce qui explique qu'après /a/ ou /ə/ aucune marque de ce genre n'apparaît dans les contextes de liaison ordinaires (cf. il vit‿en France vs. *tu vas‿à Paris, *il arrive-t‿à Paris). Pourtant ces marques apparaissent lorsque la forme verbale est suivie d'un pronom clitique à initiale vocalique (cf. arrive-t‿il?, vas‿y!). Si aucune frontière de mot ne suit la forme verbale au moment où devrait s'appliquer la règle, cette différence s'explique aisément.

Le fait qu'au présent des verbes à radical en /-r(C)/, les marques personnelles du singulier ne peuvent apparaître que devant les clitiques à initiale vocalique constitue, dans le cadre de l'hypothèse défendue ici, un troisième argument en faveur de l'existence de Raj. de V: si, à l'issue de cette règle, aucune frontière de mot ne suit plus la forme verbale, il va de soi que la Loi de Littré ne peut pas s'appliquer, et comme la marque personnelle ne précède dès lors aucune pause ni aucun segment consonnantique, elle doit rester en place.

Cependant une grave difficulté demeure: si l'on a expliqué le maintien de la marque de la personne, il faut justifier également le fait que la liquide se maintient aussi, tandis que l'éventuelle consonne finale du radical disparaît. Qu'on imagine en effet qu'après application de Raj. de V les représentations de meurt͡-il? et de mord͡-il? aient respectivement les formes /# mœ r+t+il #/ et /# mɔrd+t+il #/. Si, comme le veut Selkirk, il existe une règle Tronc-A prenant effet devant une frontière de morphème suivie d'une consonne, on s'attendrait à avoir les formes manifestes *[mœ til] et *[mɔtil], puisque dans le cadre adopté ici les liquides sont troncables. La Loi de Littré, qui, par définition, postpose les liquides à une frontière de mot, ne peut pas intervenir. Si d'ailleurs elle pouvait postposer les liquides à une frontière de morphème, la situation n'en serait pas améliorée: comme il n'y aurait pas de raison qu'elle ne postpose pas l'r du radical de mourir et de mordre à la frontière de morphème qui suit la marque personnelle (car l'r est déplacée au delà de cette marque dans il se meurt encore ou il mord à l'hameçon), son application devrait aboutir à *[mœ ril] et *[mɔril]. On sera peut-être tenté d'objecter que la présence d'une frontière de mor-

phème entre la marque personnelle et le clitique après application de Raj. de V n'est pas un article de foi, et qu'en combinant la postposition de la liquide à la frontière de morphème qui suit immédiatement le radical et Tronc-A, on parvient aux résultats souhaités. Cela est exact, mais on ne pourrait plus alors empêcher la Loi de Littré de s'appliquer par exemple aux trois personnes du pluriel de l'indicatif présent de mordre, qui deviendraient *morons, *morez et *morent. Même la solution qui consisterait à marquer l'r du radical de mourir ou de mordre des traits de règle [-Tronc-A] et [-Litt] est inapplicable, vu que la Loi de Littré doit prendre effet dans il se meur~~r~~ encore et il mor~~d~~ à l'hameçon. Et si, comme le veut Dell, il n'existe qu'une règle Tronc prenant effet devant frontière de mot, on aboutit bien au résultat correct dans le cas du verbe mourir (la représentation /# mœ r+t+il #/ ne peut plus subir aucune règle), mais dans le cas du verbe mordre, on devrait avoir *[mɔrdtil]. La situation semble donc inextricable.

Mais que l'on admette un instant que ce qui sépare la marque personnelle du thème verbal, ce soit non pas une frontière de morphème, mais une frontière de mot. Les radicaux /mœ r/ et /mɔrd/ se trouvant alors dans le même contexte que /pental/ et /tanelp/ ci-dessus, toutes les difficultés s'évanouissent: la liquide, qui subit les effets de la Loi de Littré, se maintient dans les deux cas et provoque la chute de la consonne finale de /mɔrd/:

| | /# mœ r # t + il #/ | /# mɔrd # t + il #/ |
|---|---|---|
| Loi de Littré: | # r | # r |
| Troncation: | – | ∅ |
| Formes manifestes: | [mœ rtil] | [mɔrtil] |

Y a-t-il des arguments indépendants qui militent en faveur de la présence d'une frontière de mot entre le thème verbal et la marque personnelle? Pour le moment, on peut au moins noter celui-ci: si dans il pleut‿encore ou dans pleut-il?, le caractère fermé de eu doit s'expliquer par une application de Posit, qui exige que la voyelle soit suivie d'une frontière de mot, il faut bien, sauf à admettre la règle Liais. de Dell, qui, on l'a vu, échoue à expliquer le o ouvert de un sot‿enfant, que la marque personnelle soit précédée dès l'origine d'une frontière de mot. Malheureusement, cet argument doit être manié avec circonspection: comme Posit. suit probablement Tronc. (ou Tronc-A et Tronc-B) et que Tronc. (ou Tronc-A et Tronc-B) suivent Litt., et que, par conséquent, Posit. suit Litt., on s'attendrait à ce que /#mœ r#t+il#/, qui passe à /#mœ # r+t+il#/ (par Litt.), donne finalement *[mørtil] (par Posit).

On tentera de donner une autre justification ci-dessous et l'on se contentera ici de souligner deux conséquences de la présente analyse:

a/ elle implique que, contrairement à l'hypothèse de Schane (1968), communément admise depuis, les voyelles des désinences des personnes du pluriel du présent de l'indicatif -ons, -ez et -ent soient analysées comme des manifestations d'une voyelle thématique, et donc que les verbes de la "troisième conjugaison" soient thématiques, même à l'"aspect non-marqué". Si, en effet, la forme sous-jacente de mordez était, comme le voudrait Schane, /#mɔrd#EtS#/, et non quelque chose comme /#mɔrd+e#tz#/, on aboutirait, après application de Litt. et de Tronc. (ou de Tronc-A), à *[mɔre(z)]. On trouvera dans Plénat (1979) plusieurs raisons de considérer cette conséquence com-

me très heureuse.

b/ si c'était une frontière de morphème qui séparait le thème verbal de la marque personnelle au présent, la prononciation de mord‿il?, sort‿il?, dort‿il?, etc., constituerait un argument de poids en faveur de la règle Tronc-A de Selkirk: comme, après application de Raj. de V, aucune frontière de mot ne suit plus la forme verbale, la règle Tronc. de Dell serait inapplicable , et la consonne finale des radicaux de ces verbes ne pourrait pas être éliminée. Au contraire, l'analyse ci-dessus, qui postule la présence d'une frontière de mot après le radical, permet, éventuellement, de retenir la solution de Dell.

Comme les types d'amers‿amis et de lourds‿anneaux sont, phonétiquement, en tout point parallèles à meurt‿il? et mord‿il?, il est nécessaire, pour les mêmes raisons, de leur assigner au sortir des règles de rajustement les représentations /‡amɛr‡z+ami‡z‡/ et /‡lurd‡z+ano‡z‡/. On aurait alors les dérivations:

| | /‡amɛr‡z+ami‡z‡/ | /‡lurd‡z+ano‡z‡/ |
|---|---|---|
| Loi de Littré: | ‡r | ‡r |
| Troncation: | _ ø | ø ø |
| ..... | | |
| Formes manifestes: | [amɛrzami] | [lurzano] |

Toutefois, cette idée se heurte au fait qu'au singulier, il est indispensable de pouvoir disposer d'une frontière de mot entre un adjectif antéposé et le substantif qui le suit. En effet:

a/ dans la logique de l'hypothèse défendue ici, on devra

évidemment expliquer le singulier un lourd anneau en recourant à la Loi de Littré, qui suppose elle-même que l'adjectif soit suivi d'une frontière de mot.

b/ si un adjectif antéposé n'était suivi d'aucune frontière de mot, le chva se maintiendrait toujours dans fort(e) poussée (cf. fortement, qui ne peut pas être prononcé *[fɔrmɛ̃]) et, de même, l'r et le chva de pauvre se maintiendraient toujours dans pauvre type (cf. pauvrement, qui ne peut pas être prononcé *[povmɛ̃]). Or tel n'est pas le cas: on peut dire [fɔrtpuse] et [povtip]. On s'attendrait aussi à ce que bonne mesure puisse être prononcé indifféremment [bɔnməzyr] et *[bɔnəmzyr] (cf. il redevenait, qui peut être prononcé soit [ilrədvənɛ], soit [ilrədəvnɛ]). Or tel n'est pas non plus le cas (sur tous ces points, voir Dell 1970: 74-5).

Il est à première vue bien étrange que, suivi d'une frontière de mot au singulier, l'adjectif antéposé ne le soit pas au pluriel. On notera pourtant qu'il ne semble pas y avoir d'argument irréfutable en faveur de l'idée que le pluriel soit suivi d'une telle frontière:

a/ dans l'hypothèse où il existe une règle Tronc-Λ prenant effet devant frontière de morphème, la simple présence d'une telle frontière après la marque du pluriel suffit à expliquer que celle-ci disparaisse devant consonne (cf. de lourds colis, de petits policiers). Et, même s'il existe seulement une règle Tronc ne prenant effet que devant une frontière de mot, on peut, à la rigueur, supposer que la règle spéciale d'Effacement des Fricatives dont il a été question plus haut permettrait d'éliminer sans trop de difficulté la marque du pluriel [13/].

b/ les prononciations des pluriels fortes poussées et pau-

vres types, et celle de bonnes mesures, qui sont les mêmes que celles des singuliers correspondants, supposent bien la présence d'une frontière de mot. Mais celle qu'il est nécessaire de placer après la lexie adjectivale pour dériver de lourds‿anneaux suffit pour cela et permet même de simplifier les règles en cause. On remarquera d'ailleurs à ce sujet que les règles qui effacent la chva final et, éventuellement, la liquide préfinale ne font aucune distinction entre la marque du pluriel et une consonne au début du mot suivant: d'énormes‿anneaux ([denɔrm(ə)zano]) et d'autres anneaux ([dot(rə)zano]) se prononcent d'une façon tout à fait analogue à l'énorme zéro ([lenɔrm(ə)zero]) et à l'autre zéro ([lot(rə)zero]), ce qui a amené Dell (1973: 243) lui-même à envisager sérieusement l'idée que la marque du pluriel (et les marques de personne) sont précédées d'une frontière de mot.

A vrai dire, Selkirk (1972: 307-9) avait avancé un argument contre cette idée. Elle observe en effet que si ces morphèmes sont précédés d'une frontière de mot, alors la règle qui rend compte de l'alternance al/au doit prendre effet dans le contexte __(#)C : on a, dans le corps du mot, des oppositions telles que falsifier vs. faux, mais aussi des pluriels tels que journaux (qui dériverait de /#ʒurnal#z#/) et des présents tels que (il) vaut (qui dériverait de /#val#t#/). Mais comme, au singulier au moins, une frontière de mot sépare nécessairement l'adjectif antéposé du substantif qui le suit, on s'attendrait à ce que dans principal défaut (qui dérive de #prɛ̃sipal#defo#/) , la règle prenne effet, ce qui entrainerait la prononciation *[prɛ̃sipodefo]. C'est évidemment là une difficulté à laquelle on n'est pas exposé si c'est une simple frontière de morphème qui précède la marque du pluriel ou de la

personne et si la règle ne prend effet que dans le contexte __C.

Il ne suffit pas de répondre à Selkirk que, n'étant pas tronquée dans principal défaut, la liquide peut y avoir subi les effets de la Loi de Littré, qui la mettrait dans l'impossibilité d'être vocalisée (on aurait alors /#prẽsipal#defo#/ > par Litt /#prẽsipa#l+defo#/ [prẽsipaldefo]): dans ce cas en effet, on s'attendrait à ce qu'au pluriel, /#prẽsipal#z+defo#z#/ donne, par application de la Loi de Littré aussi,/#prẽsipa#l+z+defo#z#/, d'où la prononciation *[prẽsipaldefo] (comme fatals défauts) et à ce que le pluriel de journal soit *journals (comme celui de chacal est chacals). Mais il est encore loisible de supposer, par exemple, que la règle qui rend compte de l'alternance al/au soit sensible non pas aux frontières, mais aux parenthèses, et qu'elle s'applique dans les limites du mot syntaxique (al → o / [X__(#)CY]). On notera d'ailleurs à ce sujet, bien que le phénomène dont il est question soit très loin d'être clair, que dans le cadre théorique de Selkirk (1972), une frontière de mot doit séparer l'article contracté au du mot qui le suit.

Si Selkirk avait raison, c'est-à-dire si les marques de la personne dans le verbe et celle du pluriel dans le nom n'étaient pas précédées d'une frontière de mot, il faudrait que l'adjectif pluriel antéposé fût suivi d'une frontière de ce type pour qu'au prix d'une légère complication des règles en cause, on puisse dériver les prononciations de fortes poussées, pauvres types et bonnes mesures. Mais on accordera ici moins de poids à l'argument unique et peu sûr de Selkirk qu'à ceux de Dell et qu'au fait que le type de lourds anneaux s'expli-

que malaisément si la frontière qui suit la lexie adjectivale n'est pas plus forte que celle qui suit l'adjectif. Et l'on admettra par conséquent qu'il y a une dissymétrie entre le singulier et le pluriel de l'adjectif antéposé.

A y mieux réfléchir, une telle dissymétrie n'est pas si étrange qu'il y paraît d'abord. En tout cas, on ne peut pas manquer de la rapprocher d'une autre dissymétrie entre singulier et pluriel: celle qui, dans le "style soutenu" oppose <u>un savant aveugle</u> à <u>des savants‿aveugles</u> et qu'on a vu que Selkirk expliquait en supposant que le rajustement opéré par la règle Comp. de X est sensible au trait [+fléchi]. L'idée vient donc que la règle Adj-Nom pourrait elle aussi se référer à ce trait et que, bien que supprimant toute frontière de mot entre l'adjectif antéposé et le substantif qui le suit au pluriel, elle laisse intacte ces frontières au singulier. Mais c'est là une idée qu'il faut très vite abandonner, puisqu'en dehors du cas des adjectifs en /-rC/, il y a liaison aussi bien au singulier qu'au pluriel, et que ce fait devient inexplicable si les frontières introduites par SPE-I et SPE-II se maintiennent au singulier.

Il faut donc aborder la question par un autre biais, qui, dans la mesure du possible, rende compte du fait que la dissymétrie que l'on a dans /#lurd#ano#/ vs. /#lurd#z+ano#/ n'est pas un cas isolé. Pour cela, on partira de l'observation que cette dissymétrie peut très bien n'être qu'apparente. En effet, au singulier comme au pluriel, une frontière de mot est présente, et il est parfaitement loisible de considérer qu'elle figure dans les deux cas au même endroit de la séquence: après la lexie adjectivale (qui, au singulier, se confond avec le mot adjectival), et que, par conséquent, il n'y en a aucune

après le mot adjectival en tant que tel ni au pluriel, ni malgré les apparences, au singulier.

Qu'on imagine donc que les règles d'épellation du nombre chomsky-adjoigne à la lexie adjectivale ou substantivale la marque /+z/ au pluriel, et, au singulier, un morphème phonologiquement vide (= /+Ø/). Pour l'adjectif, il en résultera des représentations telles que:

singulier: $[_A\ [_A\ X\ _A]\ Ø_A]$; pluriel: $[_A\ [_A\ X\ _A]\ z_A]$

que la convention SPE-I (qui introduit un symbole # au début et à la fin de toute séquence dominée par une catégorie majeure) convertira automatiquement en:

singulier: $[_{\bar{\bar{A}}}\ [_{\bar{\bar{A}}}\ X\ _{\bar{\bar{A}}}]\ Ø\ _{\bar{\bar{A}}}]$; pluriel: $[_{\bar{\bar{A}}}\ [_{\bar{\bar{A}}}\ X\ _{\bar{\bar{A}}}]\ z\ _{\bar{\bar{A}}}]$

(On notera incidemment que ce résultat est en tout point conforme aux suggestions touchant la façon dont sont introduits les morphème flexionnels contenues dans Chomsky & Halle 1968 (:370).)

Qu'on imagine ensuite que la règle Adj.-Nom, au lieu de diminuer seulement, comme chez Selkirk, le nombre des frontières de mot séparant un adjectif antéposé du substantif qui le suit, les supprime toutes:

- Règle Adjectif-Nom' (Adj.-Nom'): supprimer toutes les frontières de mot séparant un mot adjectival antéposé du substantif qui le suit.

Cette nouvelle formulation de la règle de rajustement de Selkirk fournit automatiquement les représentations nécessaires à la dérivation du singulier <u>un lourd anneau</u> comme à celle du

pluriel de lourds anneaux:

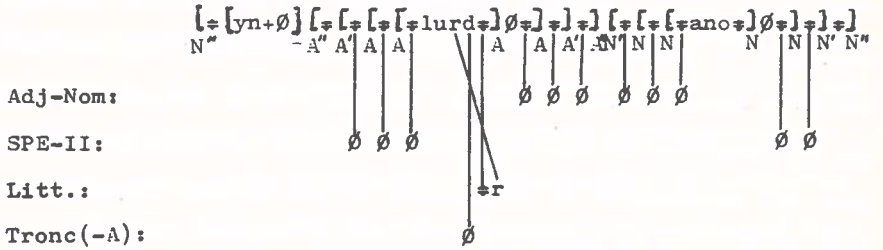


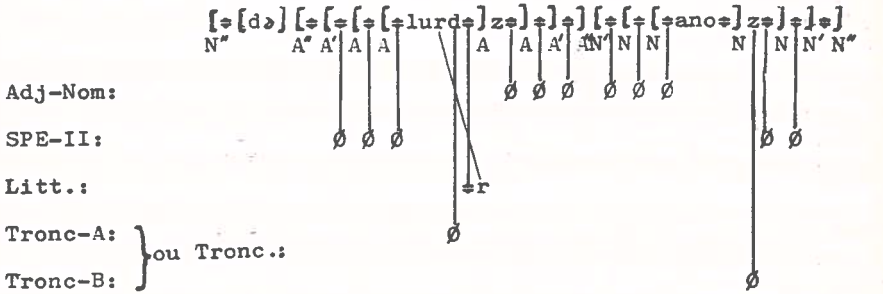


Et il n'est pas difficile de vérifier que cette solution, que l'on retiendra ici, n'entraîne, contrairement à celle qui ferait dépendre l'application de Adj.-Nom de la spécification [+fléchi], aucune difficulté particulière dans les cas ordinaires, du moins si l'on adopte aussi l'hypothèse de Selkirk qui distingue Tronc-A de Tronc-B.

Car le problème se pose de savoir si cette même solution reste possible dans le cas où, comme Dell (1970), l'on n'admettrait qu'une seule règle Tronc., prenant effet exclusivement devant frontière de mot.

Le cas du pluriel a déjà été évoqué plus haut: on a vu

qu'il pouvait, à la rigueur, être résolu grâce à l'intervention d'une règle spéciale d'Effacement des Fricatives qui éliminerait le morphème /+z/ du pluriel devant une frontière de morphème suivie d'une consonne. Pour le reste, il est clair que la frontière de mot qui subsiste après la lexie adjectivale est susceptible de déclencher le cas échéant l'application de Litt. et de Tronc..

Mais au singulier, l'idée de Dell se heurte toujours au fait que le groupe consonantique final de circonspect se maintient en entier dans un circonspect‿argousin et que le o de sot dans un sot‿ami reste ouvert. On notera toutefois que la présence jusqu'à un stade tardif de la dérivation de la frontière de mot qui sépare l'adjectif antéposé singulier du substantif qui le suit n'est nécessaire, dans l'hypothèse de Dell, que:

a/ lorsque l'adjectif se termine par une consonne et que le substantif commence par une consonne aussi: une frontière de mot est requise pour que Tronc. s'applique dans petit policier.

b/ lorsque l'adjectif finit par une voyelle et que le substantif débute par une consonne: cf. ce qui a été dit ci-dessus de forte poussée, pauvre type et bonne mesure.

c/ et, sans doute, lorsque l'adjectif finit par une voyelle et que le substantif commence par une voyelle aussi: sans une frontière de mot entre les deux termes, il est probable que joli ami se prononcerait *[ʒɔljami] au lieu de [ʒɔliami] [14/]. Au contraire, quand l'adjectif se termine par une consonne et que le substantif commence par une voyelle, la frontière de mot n'est nécessaire que jusqu'au stade où s'applique Litt. dans la dérivation de un lourd anneau (et l'on se retrouve

alors dans le cas a/); ensuite, cette frontière, qui, si elle se maintenait en place, déclencherait incorrectement l'application de Tronc. dans <u>un petit‿argousin</u> devient gênante, et la règle Liais., qui intervertissait la consonne finale et la frontière de mot devant voyelle avait pour rôle principal d'écarter cette application incorrecte de Tronc.. Dans le système de Dell, il était impossible de faire purement et simplement disparaître cette frontière de mot: comme la marque du pluriel n'était précédée que d'une frontière de morphème, il fallait que, présente aussi au pluriel au sortir des règles de rajustement, elle prît en quelque sorte la place de cette frontière de morphème pour que la consonne finale de la lexie adjectivale disparût dans <u>de petit~~s~~ argousins</u>. Dans l'hypothèse défendue ici, ce problème ne se pose plus, puisque, dès que SPE-I s'est appliquée, une frontière de mot précède le morphème du pluriel. Il s'ensuit qu'au singulier, on n'a plus aucune raison de maintenir la présence d'une frontière de mot entre un adjectif finissant par une consonne et un substantif commençant par une voyelle après que Litt. s'est, éventuellement, appliquée, et qu'au lieu de déplacer cette frontière, on peut la faire simplement disparaître.

Qu'on imagine donc qu'au lieu de Liais., on dispose d'une règle Liaison' qui ait cet effet:

Liaison' (Liais.'): $\# \longrightarrow \emptyset \ / \ C __ V$

(Il faut supposer que cette règle est aveugle à la présence éventuelle du morphème /+Ø/, phonologiquement vide, du singulier.)

Il est clair que cette règle aura le même effet que Liais. dans le cas ordinaire, c'est-à-dire dans celui de <u>#un#petit#ar-</u>

gousin≠: le symbole ≠ séparant petit de argousin disparaissant, Tronc. ne pourra pas effacer le /t/ final de petit. Mais elle permet en outre de réduire à néant les deux objections principales de Selkirk contre la règle Tronc. de Dell. En effet:

a/ dans (un) circonspect‿argousin, le groupe consonantique final de l'adjectif se maintiendra intact, cf.:

/≠sirkɔ̃spɛkt≠arguzɛ̃≠/

Liais'.: ø

Tronc.: —

.....

Forme manifeste: [sirkɔ̃spɛktarguzɛ̃]

b/ dans (un) sot ami, le o de sot restera ouvert, tandis que dans (un) sot camarade, Liais' n'ayant pas l'occasion de s'appliquer, la frontière de mot qui se maintient entre l'adjectif et le substantif permettra à la fois à Tronc. et à Posit. de prendre effet, cf.:

| | /≠sɔt≠ami≠/ | /≠sɔt≠kamaradə≠/ |
|---|---|---|
| Liais'.: | ø | — |
| Tronc.: | — | ø |
| Posit.: | — | o |
| ..... | | |
| F. manifestes: | [sɔtami] | [sokamarad] |

Et, comme dans l'examen des types meurt‿il? et mord‿il?, on a été amené à poser qu'un symbole ≠ précède les marques personnelles dans le verbe, on pourra éventuellement expliquer par Posit. le eu fermé de veut dans (il) veut encore, ce qui n'est pas possible dans le système de Selkirk, cf.:

/# vœ # t # ɑ̃kɔrə #/

Liais.: ø

Tronc.: —

Posit.: ø

.....

F. manifeste: [vøtɑ̃kɔr]

A quoi s'ajoute le fait que, comme le remarque Dell (1970: 74), l'absence de frontière de mot, au singulier, entre un adjectif antéposé et le substantif qui le suit est peut être susceptible de rendre compte du fait que la règle de Nasalisation ne prend pas effet dans un bon‿ami, le prochain‿arrêt, le divin‿enfant, etc.

Ainsi l'idée défendue ici que la dissymétrie entre le singulier et le pluriel observable dans un lourd anneau vs. de lourds‿anneaux s'explique par le fait que la règle Adj-Nom n'efface pas la frontière de mot qui précède la marque /+Ø/ du singulier, loin d'être incompatible avec l'idée qu'il existe une seule règle Tronc. prenant effet devant frontière de mot, permet, au prix d'une modification mineure de le règle Liais., d'améliorer sensiblement la solution de Dell.

Avant d'examiner les difficultés soulevées par les déterminants non-lexicaux, il convient de s'arrêter un instant sur les contextes dans lesquels prend effet la règle Comp. de X de Selkirk: il faut en effet vérifier que l'existence d'un morphème de singulier /-Ø/ n'entrave pas le fonctionnement de cette règle, et rendre compte du fait que, dans le dialecte décrit ici, la Loi de Littré s'applique dans ce cas.

Pour ce qui est du premier point, il est facile de voir qu'il suffit de supprimer toute mention au trait hypothétique

[+fléchi] dans la formulation de Comp. de X - qui devient alors:

> Comp.' de X: effacer la frontière de mot à la droite de toute séquence (maximale) dominée par une catégorie du type X.

- pour rendre compte des oppositions comme: sing. <u>un savant anglais</u> vs. plur. <u>des savants anglais</u>. Aux deux nombres en effet, Comp.' de X ne laisse subsister entre le mot substantival et l'adjectif que les frontières de mot (dont le nombre est ensuite réduit à un par SPE-II) qui précèdent celui-ci; toutefois, au singulier, cette frontière reste précédée de celle qui suit la lexie adjectivale; et l'on a donc au sortir des règles de rajustement du "style soutenu": <u>(des) savants anglais</u> = /#savãt#z#ãglɛz#z##/, mais <u>(un) savant anglais</u> = /#savãt##ãglɛz##/. Que l'on adopte, à propos de l'effacement des consonnes finales, l'hypothèse de Selkirk ou celle de Dell, on obtient là un résultat souhaitable. Dans la seconde de ces hypothèses, on aura, par exemple, les dérivations suivantes:

| | /#savãt#z#ãglɛz#z##/ | /#savãt##ãglɛz##/ |
|---|---|---|
| Liais.': | Ø | — |
| Tronc.: | Ø Ø Ø | Ø Ø |
| ..... | | |
| F. manifestes: | [savãzãglɛ] | [savããglɛ] |

On est seulement tenté de se demander si la substitution du morphème /+Ø/ à la spécification [-fléchi] n'est pas un simple artifice de notation, ou, ce qui revient au même, si elle a des conséquences empiriques vérifiables. La question dépend en partie de ce que recouvre exactement le trait [+flé-

chi]. Pour Selkirk, sont fléchies les formes nominales au pluriel et les formes verbales munies d'une marque de personne. Cette position est tout à fait raisonnable: comme l'apparition de ces deux types de marques provient de l'application de règles d'accord et qu'elles sont suffixées à l'extrémité absolue des noms ou des verbes , il est normal d'en faire une classe naturelle (on notera d'ailleurs que, dans l'hypothèse défendue ici, cette parenté syntaxique et morphologique est exprimée par le fait que les morphèmes de personne et de nombre - /+Ø/ y compris - sont précédés d'une frontière de mot). Mais il résulte de cette définition que, Comp. de X ne s'appliquant pas après ces formes non fléchies du verbes que sont l'infinitif et le participe présent, on s'attendrait à ne jamais rencontrer de liaison après elles. Or, si les liaisons du type aimer‿une femme ne sont certes pas monnaie courante, il ne semble pas qu'elles soient spécifiques de la diction poétique; et, après un participe présent, des liaisons comme en allant‿à Paris sont de règle dans le"style soutenu" (après le participe passé, qui s'accorde parfois en nombre, les faits sont plus complexes[15]). Sur ce point, donc, l'explication reposant sur le morphème /+Ø/ est supérieure au recours au trait [+fléchi] tel qu'il est défini par Selkirk, car aimer et allant n'étant pas suivis de /+Ø/, les deux liaisons ci-dessus découlent normalement de l'application de Comp.' de X dans le "style soutenu". Le choix entre les deux solutions dépend aussi du comportement des mots non fléchis par nature: celle de Selkirk prédit en particulier que ceteris paribus le singulier des noms (adjectifs et substantifs) devrait se comporter de la même façon que, par exemple, les adverbes. Or, dans fort‿avantageux, l'adverbe se lie comme l'adjectif pluriel dans de forts‿avantages, alors

qu'au singulier, on ne fait pas la liaison dans un fort avantage(on reviendra sur cette question plus bas). A quoi s'ajoute le fait déjà signalé que la solution par recours au trait [+fléchi] ne permet pas d'expliquer aisément la dissymétrie qui oppose un lourd anneau à de lourds^anneaux. On continuera donc ici à supposer que le singulier est marqué par le morphème /+Ø/ et que la règle Comp. de X doit être simplifiée comme il a été indiqué ci-dessus.

Dans les types il accourt ici, il dort encore, des fils argentés, des bords escarpés, chers à leurs parents et sourds à toutes les recommandations, les paradoxe est que le pluriel des noms (adjectifs et substantifs) se comporte de la même façon que leur singulier (cf. un fil argenté, un bord escarpé, cher à ses parents, sourd à toutes les recommandations), alors qu'on vient de voir que, dans ce genre de contextes, la liaison ou son absence dépendent à l'ordinaire du nombre et que dans les séquences de la forme adjectif antéposé + substantif, c'est le comportement des adjectifs en /-rC/ et non celui des adjectifs ordinaires qui est sensible au nombre. Ce double paradoxe n'est, bien entendu qu'apparent. Car si l'on a été amené à supposer que la règle Adj.-Nom devait supprimer les frontières de mot entre le mot adjectival antéposé et le substantif qui le suit, rien n'indique qu'il faille enlever au rajustement opéré par Comp. de X son caractère de simple affaiblissement de la séparation instaurée par SPE-I entre un X et son complément[16/]. Et il s'ensuit que, convenablement formulée, la Loi de Littré pourra déplacer une liquide aprés le mot qui la contient initialement dans les contextes où Comp. de X (ou, plutôt, Comp.' de X) est susceptible de s'appliquer, alors que là où Adj.-Nom' prenait effet, elle ne pouvait la déplacer qu'a-

près la lexie adjectivale. S'il en est bien ainsi, il est clair que dans le premier cas, tous les segments consonnantiques qui suivent initialement la liquide dans le mot (y compris donc les marques flexionnelles) et qui, après application de Litt., se trouvent la précéder, doivent être tronqués; dans les séquences de la forme adjectif antéposé + substantif au contraire, Litt. ne déplaçant la liquide qu'après la lexie, la marque du pluriel peut être préservée de l'effacement si le substantif commence par une voyelle. Si, d'autre part, dans les mots ordinaires, la dissymétrie entre singulier et pluriel apparaît au point de contact d'un X et de son complément, c'est qu'au singulier, la séquence dominée par l'X le plus élevé s'achève par deux frontières de mot, tandis qu'il n'y en a qu'une au pluriel; en revanche, qu'il soit singulier ou pluriel, l'adjectif antéposé ordinaire est toujours suivi d'une frontière assez faible (une frontière de morphème au pluriel, une seule frontière de mot au singulier) pour que la liaison ait lieu si le substantif commence par une voyelle. Ainsi quelques règles simples rendent-elles compte élégamment d'une situation qui *a priori* tenait du puzzle.

En tenant compte de tous les cas examinés jusqu'à présent:

- la liquide saute seulement une frontière de mot: cf. *cher camarade*, *d'amers‿amis*, *meurt‿il?*,
- elle saute une consonne et une frontière de mot: cf. *un lourd anneau*, *de lourds anneaux*, *mord-il?*,
- elle saute une frontière de mot, une marque flexionnelle consonantique et une autre frontière de mot: cf. *il accourt ici*, *des fils argentés*, *chers à leurs parents*,
- elle saute une consonne, une frontière de mot suivie

d'une marque flexionnelle consonnantique et une autre frontière de mot: cf. il dor~~t~~ encore, des bor~~d~~~~s~~ escarpés, sour~~d~~~~s~~ à toutes les recommandations,

et en tenant compte aussi du fait que, puisque les liquides ne sont pas tronquées à la pause davantage que devant consonne, la dernière frontière de mot de la séquence sautée peut être double ou même triple (quand, dans la "conversation familière" ou même la "conversation soignée", Comp.' de X ne prend pas effet après un nom singulier en /-L(C)/), on pourra formuler la Loi de Littré de la façon suivante:

Loi de Littré: X L (C) (#C) (#) (#) # Y
1 2 3 4
⟶ 1 3 2 4

ou, plus compendieusement:

17/ 18/

X L [-syll.]$_0$ # Y
1 2 3 4
⟶ 1 3 2 4

Dans le cas qui nous occupe ici, on aura pour (un) fil argenté, (des) fil~~s~~ argentés, (un) bor~~d~~ escarpé et (des) bor~~d~~~~s~~ escarpés, après que Comp.' de X et SPE-II se sont appliquées, les fragments de dérivations suivants, donnés à titre d'illustration et en choisissant l'hypothèse où il n'y a qu'une règle Tronc. prenant effet devant frontière de mot:

| | /#fil##arʒɑ̃te##/ | /#fil#z#arʒɑ̃te#z##/ |
|---|---|---|
| Litt.: | #1 | #1 |
| Liais.': | – | – |
| Tronc.: | – | ø ø |
| F. manifestes: | [filarʒɑte] | [filarʒɑ̃te] |

| | /#bɔrd##ɛskarpé##/ | /#bɔrd#z#ɛskarpe#z##/ |
|---|---|---|
| Litt.: | #r | #r |
| Liais.': | – | – |
| Tronc.: | ø | ø ø ø |
| ..... | | |
| F. manifestes: | [bɔrɛskarpe] | [bɔrɛskarpe] |

Selkirk (1972: 222sqq.) a excellemment montré que les pronoms enclitiques sont chomsky-adjoints au verbe auquel ils sont postposés. Ainsi, par exemple, dort-il? a pour représentation après que Raj. de V et SPE-II se sont appliquées:

$$/\ [_{V}\ \#\ [_{V}\ [_{V}\ \text{dɔrm}\ \#]_{V}\ \text{t}\ ]_{V}\ [_{cl}\ \text{il}\ ]_{cl}\ \#]_{V}\ /$$

Il en résulte que Comp.' de X devrait s'appliquer si le Verbe (maximal) est suivi d'un complément et que, de ce fait, l'éventuelle marque du pluriel du clitique devrait, ordinairement, être dans le cas de se lier à l'éventuelle initiale vocalique du mot suivant. Dans ces conditions, on ne voit pas bien pourquoi Selkirk (1972: 288-9) écarte comme des "velours" les liaisons telles que dormez-vous‿encore? que pourtant la tradition admet unanimement (cf. Delattre 1966: 45; Fouché 1959: 454): considère-t-elle que nous et vous ne sont pas fléchis? ou que la flexion qui compte est celle de la forme verbale et qu'elle se trouve séparée du complément? Toujours est-il que, dans le cadre de l'hypothèse défendue ici, on s'attend à ce que le pluriel ils , loin de se comporter comme les autres pluriels nous et vous, ait en commun avec le singulier on l'absence de liaison avec le complément, et, avec le singulier il le maintien de la liquide. Et c'est bien là ce qui se passe: comme on l'a vu plus haut, dans le "style soutenu", on a , à

côté de dormons-nous‿encore?, dormez-vous‿encore?: dort-on encore?, dort-il encore? et dorment-ils encore?.

Dans le cadre syntaxique défini par Selkirk (1972), le traitement des mots grammaticaux soulève peu de problèmes. C'est d'ailleurs le contraire qui serait étonnant: comme les conventions SPE-I et SPE-II prévoient que ces mots sont syntaxiquement très proches des mots qu'ils déterminent (après application de ces conventions, il n'y a ordinairement après un déterminant grammatical que la frontière de mot qui précède le déterminé), et qu'en français la possibilité de lier deux mots est fonction de leur proximité syntaxique, c'est eux qui servent de point de référence à Selkirk, et tout l'effort de celle-ci vise à faire en sorte que l'écart entre deux mots en liaison devienne identique à celui qui sépare un mot grammatical du mot qu'il détermine.

Cependant, quand on prend en considération les déterminants grammaticaux qui se terminent par un groupe consonnantique commençant par une liquide - ou, du moins, quand on considère ces mots du point de vue adopté ici -, la frontière de mot qui les sépare du mot qu'ils déterminent devient gênante. Il ne fait en effet guère de doute qu'un pronom comme ils, un adjectif possessif comme leurs ou un adverbe comme fort ne constituent pas des exceptions à la Loi de Littré: autrement, on ne s'expliquerait pas l'effacement de leur consonne finale et le maintien de leur liquide préfinale à la pause (cf. viennent-ils?, les leurs, en douter fort) et devant consonne (cf. ils viennent, leurs camarades, fort poli). Mais dans ces conditions,

on s'attendrait à voir Litt. prendre également effet devant voyelle, et, par conséquent, à avoir pour <u>ils arrivent</u>, <u>leurs amis</u> et <u>fort aimable</u> les dérivations suivantes:

/[#[il#z][#[[ariv+ə#]nt]#]#]/ /[#[lœ r+z][#[[ami#]z]]#]/

Litt.: #l #r

Tronc.: Ø Ø Ø Ø

.....

F. man. *[ilariv] *[lœ rami]

19/

/[#[fɔrt][#[[ɛmablə#]Ø]]#]/

Litt.: #r

Tronc.: Ø

.....

F. man. *[fɔrɛmablə]

Si l'on veut, la situation est semblable à celle où l'on s'est trouvé au moment d'expliquer le type <u>de lourds‿anneaux</u>. A cette différence près toutefois, que dans ce dernier cas, il a suffi de modifier légèrement une règle préexistante (Adj.-Nom) pour éliminer toutes les frontières entre l'adjectif et le substantif. Ici, au contraire, Selkirk ne prévoit aucune règle de rajustement, et il semble donc qu'introduire la Loi de Littré dans la grammaire contraigne à ajouter à celle-ci une ou plusieurs autres règles. On peut, à la rigueur, s'y résoudre, mais plus une solution exige d'hypothèses supplémentaires, moins elle est intéressante. Il convient donc de réexaminer dans leur ensemble les règles de rajustement de Selkirk.

L'une d'entre elles au moins, celle qui, dans le registre "familier" insérerait une frontière de mot après les polysylla-

bes non-lexicaux, est assez suspecte, et pour trois raisons:

a/ Poly serait la seule règle de rajustement connue qui ajoutât une frontière de mot (cf. Selkirk 1972: 218-9). Cette possibilité est bien prévue par Chomsky & Halle (1968: 367); mais il serait plus intéressant que ce type de règles puisse seulement supprimer des symboles #.

b/ Poly manque de généralité: si elle s'applique dans A'' et dans V'' (la "conversation familière", on l'a vu, oppose très‿aimable à assez aimable et ils‿ont‿appris à nous‿avons appris), elle ne s'applique pas dans N'', puisqu'on fait la liaison ausi bien dans certains‿amis ou quelques‿amis que dans les‿amis ou trois‿amis (cf. Selkirk 1972: 225). Encore une fois, il n'y a rien là d'absolument invraisemblable: A'' et V'' peuvent avoir en commun des traits que ne possède pas N'' et qui permettent de formuler Poly d'une manière élégante. Mais on ne peut manquer d'être frappé par le fait que la solution de Selkirk fait des deux règles propres au registre "familier" des exceptions en quelque sorte complémentaires: Adj.-Nom ne s'applique que dans N'' et Poly prend effet partout sauf dans N''. Il serait plus intéressant que les propriétés caractéristiques de N'' (ou de A'' et V'') découlent d'un principe unique.

c/ la troisième raison est plus sérieuse encore: en fait, Poly a tout d'un artefact issu d'une application un peu brutale des hypothèses de Chomsky & Halle au français. Ces hypothèses prévoyant que les mots non-lexicaux sont susceptibles d'avoir un comportement particulier et cette prévision paraissant confirmée en français par le fait que ces mots s'y lient en général sur le mot suivant dès le registre de la "conversation familière", l'absence de liaison après des mots grammaticaux

comme assez ou avons dans ce registre apparaît à Selkirk comme une exception légitimant l'hypothèse d'une règle suppémentaire. Si, cependant, on regarde les choses de plus près, on s'aperçoit que, touchant la liaison en français, rien ne différencie les éléments non-lexicaux des éléments lexicaux, et que les seules différences à faire le sont entre N'' et les autres catégories du type X'' d'une part, et , à l'intérieur de ces dernières, entre les éléments polysyllabiques et les monosyllabes d'autre part:

- à l'intérieur de N'', tout élément qui précède immédiatemet N se lie sur N, les éléments lexicaux (cf. petits‿amis) comme les éléments non-lexicaux (cf. quelques‿amis), les polysyllabes (cf. petit‿ami, certains‿amis) comme les monosyllabes (cf. bons‿amis, nos‿amis).

- à l'intérieur de A'' et de V'', tout élément précédant immédiatement A ou V se lie sur la séquence dominée par A ou par V, à l'exclusion, dans la "conversation familière", des seuls polysyllabes; mais à cet égard, les polysyllabes grammaticaux (cf. assez‿aimable ) se comportent comme les polysyllabes lexicaux (cf. drôlement‿aimable). On ne voit d'ailleurs pas toujours pourquoi Selkirk (1972) range certains éléments dans une classe plutôt que dans l'autre, pourquoi, par exemple, toujours est, selon elle, un élément lexical (cf. p.231), quand assez est un élément grammatical (cf. p.212).

Il convient donc non seulement de rejeter Poly, mais encore de refuser d'admettre que soit pertinente, dans le cas à l'examen, la distinction qui la fonde: si SPE-I est universelle et traite différemment les mots lexicaux et les mots non-lexicaux, cette différence est neutralisée en français, du moins en ce qui concerne la liaison à l'intérieur des catégo-

ries du type X''.

Ce n'est pas l'objet du présent article que de proposer une nouvelle formulation explicite de la syntaxe de la liaison en français. Toutefois les remarques qu'on vient de faire suggèrent qu'il serait bon de corriger les hypothèses de Selkirk (1972) de la façon suivante:

a/ il n'y a aucune raison de revenir sur l'assimilation proposée par Selkirk entre Adj.-Nom et Speclex. dans la "conversation soignée" et le "style soutenu"; mais il n'y a non plus aucune raison de ne pas appliquer cette règle si [SPEC,X'] est un élément grammatical; et, qu'il soit grammatical ou non, [SPEC,X'] ne serait donc plus (dans la mesure où l'on admet que Adj.-Nom' est à préférer à Adj.-Nom) séparé de X par aucune frontière de mot après application de la règle.

b/ comme, à l'intérieur de N'', il n'y a pas de différence à faire entre les mots lexicaux que sont les adjectifs qualificatifs antéposés et les déterminants grammaticaux, on pourrait généraliser Adj.-Nom' en l'appliquant également à ces derniers qui, après cette application, ne seraient donc plus séparés (au moins au pluriel), par aucun symbole # du mot qu'ils déterminent.

c/ reste à traiter le cas des monosyllabes à l'intérieur de A'' et de V'' dans la "conversation familière". Une solution envisageable consisterait à remplacer la règle des Polysyllabes par une règle des Monosyllabes qui, dans ce registre, supprimerait entre eux et A ou V toute frontière de mot (puisque cette règle aurait le même effet que la règle unique propre aux registres élevés). On éviterait ainsi les écueils auxquels se heurtait Poly: la règle n'ajouterait plus de symboles #, mais en retrancherait, et, comme, si on décide qu'elle s'appli-

que aussi dans N'', on voit que ses effets sont indiscernables de ceux de Adj.-Nom', il n'y aurait aucune raison de restreindre son application à A'' et à V'', et N'' ne serait plus caractérisé dans la "conversation familière" que par Adj.-Nom'.

En fait, en faisant un pas de plus dans la voie de la généralisation, on voit que la règle des Monosyllabes n'a aucun droit à une existence propre et qu'on peut considérer que la "conversation familière" est sujette à la même règle que les autres registres , à cette différence près que cette règle ne s'y applique pas aux spécifieurs polysyllabiques à l'intérieur de A'' et de V'': c'est là la source unique du comportement apparemment doublement exceptionnel de [SPEC,N'] dans le registre "familier".

On a donc la règle unique très générale suivante:

Règle du Spécifieur (Spec.): à l'intérieur d'une séquence dominée par une catégorie du type X'', supprimer toute frontière de mot entre la séquence (maximale) dominée par [SPEC,X'] et celle dominée par X.

Condition: dans la "conversation familière", à l'intérieur de A'' et de V'', la règle ne s'applique que si la séquence dominée par [SPEC,A'] ou [SPEC,V'] est monosyllabique.

Cette règle est à coup sûr floue et inadéquate. Elle a en particulier le défaut de n'être conçue que pour traiter les cas où le Spécifieur ne comporte qu'un élément: par exemple, dans quelques^anciens^amis, elle suppose à la fois, pour que le bon résultat soit obtenu, que [quelques anciens] soit analysé comme un [SPEC,N'] et que [anciens amis] soit analysé

comme un N[20/] ; et dans très bien ajusté, c'est évidemment le caractère monosyllabique de bien et non le caractère polysyllabique de très bien qui compte dans le fait que la liaison soit obligatoire dès le registre "familier". Mais il n'est nullement certain que ce défaut mette en cause l'esprit de la réforme proposée, et l'on soulignera plutôt d'autres aspects de celle-ci.

Quand d'abord on considère ce qui a lieu dans le registre "familier" au point de jonction entre un [SPEC,X'] se terminant par une consonne et un X commençant par une voyelle, on est en fait amené a conclure que Spec. ne suffit pas à rendre compte des faits et que, s'il existe en français une classe d'éléments grammaticaux que SPE-I n'entoure pas de frontières de mot, cette classe est certainement moins nombreuse que ne le suppose Selkirk (1972). Que l'on prenne en effet, par exemple, la prononciation "familière" de assez aimable. D'après ce qui a été dit, l'absence de liaison doit résulter ici de la condition qui empêche Spec. de s'appliquer dans un A'' si [SPEC,A'] est un polysyllabe. Si maintenant on suppose, comme Selkirk, que assez est un élément non-lexical, la représentation de ce groupe après application des conventions universelles SPE-I et SPE-II ne comprendra qu'une frontière de mot (celle qui précède l'adjectif) entre les deux éléments. Or, que l'on adopte, touchant la liaison, les deux règles Tronc.-A et Tronc.-B de Selkirk ou seulement la règle Tronc. de Dell, l'effacement de la consonne finale de assez est impossible dans ce contexte: dans la première solution, il faut qu'une frontière de mot simple soit suivie d'une consonne pour que Tronc-A s'applique, et dans la seconde, le rajustement opéré par Liais. (ou par Liais.') s'appliquant avant Tronc., cette dernière ne

peut pas prendre effet. Pour obtenir le bon résultat, il faut que deux symboles # séparent l'adverbe de l'adjectif, et donc, dans le présent cadre, où Poly est abandonnée, que assez soit un élément lexical. Ce raisonnement ne s'applique pas à tous les déterminants que Selkirk considère comme grammaticaux, mais seulement, parmi ceux du verbe et de l'adjectif, à ceux relevant d'une classe qui comprend des polysyllabes, c'est-à-dire, principalement, aux adverbes de quantité (assez, beaucoup, très, fort, etc.); il reste possible que les déterminants propres au substantif (articles, possessifs, démonstratifs, etc.) et les pronoms proclitiques ne soient pas entourés de frontière de mots par SPE-I, bien que rien ne permette de le certifier quand on prend en compte les seuls phénomènes de liaison.

Ces considérations n'affaiblissent pas à proprement parler l'argumentation, d'ordre phonologique, qui a été présentée à l'appui de l'existence de Spec.: les objections contre Poly demeurent, et l'on ne peut pas dire que l'on paye la simplification résultant du remplacement de Adj.-Nom et Poly par Spec. par une complication en un autre point du composant phonologique; car la mutation du statut de certains déterminants préverbaux et pré-adjectivaux ne constitue pas une complication dans ce domaine, ni même en soi. Il s'agirait plutôt de savoir si cette hypothèse est compatible avec la syntaxe de ces déterminants, d'examiner si l'on peut légitimement ranger les auxiliaires et les adverbes de quantité sous l'une des catégories majeures V, N ou A, ou, peut-être, de redéfinir la frontière entre ce qui est lexical et ce qui est grammatical.

L'ébauche de démonstration qui précède montre surtout qu'il est probable que l'on doit subsumer sous une même règle

les divers rajustements qui ont lieu entre une séquence dominée par une catégorie de type X et ce qui la précède dans X'';
elle ne porte pas particulièrement sur les effets de cette règle, et, si l'on a conclu que Spec. élimine toutes les frontières de mot entre [SPEC,X'] et X, c'est d'une manière indirecte, en tirant argument de ce que Spec. devait avoir le même effet que sa manifestation particulière Adj.-Nom', qui elle-même ne devait supprimer tous les symboles # entre un adjectif antéposé et le substantif qui le suit qu'en vue de la bonne application de la Loi de Littré [21/]. Si cet argument tombait, il n'y aurait pas grand inconvénient à supposer que Spec. efface seulement les frontières de mot qui précèdent éventuellement la parenthèse fermante qui clôt [SPEC,X'] et que la neutralisation de l'opposition entre éléments lexicaux et éléments non-lexicaux provient simplement de l'alignement des premiers sur les seconds. On est donc amené à se demander s'il existe des arguments indépendants de la phonologie des liquides montrant que Spec. supprime toutes les frontières de mot.

Il y en a peut-être un. Dell (1973: 225) a fait remarquer que le chva de <u>presque</u> et de <u>quelque</u> se maintient devant consonne: <u>quelque policier</u> et <u>presque poli</u> ne se prononcent jamais *[kɛlkpɔlisje] et *[prɛskpɔli], mais toujours [kɛlkəpɔlisje] et [prɛskəpɔli]. Il explique ce fait en faisant de ces deux mots des exceptions à la règle qui efface facultativement chva devant consonne à la fin des mots en /-$C_2$ə/ (cf. <u>un énorm(e) zéro</u>). Mais si l'on considère que ces deux mots sont des déterminants et qu'on se souvienne qu'un chva interne ne tombe jamais quand il est précédé de deux consonnes, on s'aperçoit qu'à condition que Spec. efface toutes les frontières de mot, son application, qui ferait du chva final de <u>presque</u> et

de quelque un chva interne précédé de deux consonnes aurait le même effet. Cette argumentation est incomplète: elle suppose en particulier que la marque du pluriel dans quelques ne soit précédée que d'une frontière de morphème (ce qui n'est pas impossible, si ce déterminant pré-nominal est un élément grammatical inaccessible à SPE-I et si les marques de nombres sont chomsky-adjointes), et que le chva final de presque ne soit pas considéré comme un centre de syllabe pour ce qui est de l'application de Spec. (sinon, cette dernière ne s'appliquerait pas à ce terme dans le registre "familier"). Mais il ne serait pas inintéressant de pouvoir soumettre ainsi ces deux exceptions à la règle commune.

Pour en revenir au point de départ de la présente discussion, on voit que rien ne s'oppose à ce qu'aucune frontière de mot ne sépare un [SPEC,X'] de l'X qui le suit après application des règles de rajustement. On va bientôt voir qu'en fait tel n'est pas toujours le cas, mais si l'on admet au moins provisoirement cette hypothèse, il est facile de vérifier que le maintien de la consonne finale du déterminant dans ils‿arrivent, leurs‿amis et fort‿aimable ne soulève plus de problème: faute de symbole ≠ entre les deux élément, ni Litt. ni Tronc. (ni même, si l'hypothèse de Selkirk devait être retenue, Tronc.-A , qui ne s'applique que devant consonne) ne peuvent prendre effet, et l'on n'a par conséquent, contrairement à ce qu'on craignait, besoin d'aucune règle de rajustement spéciale pour traiter ce cas.

Il suit aussi des analyses qui précèdent que deux particularités frappantes des déterminants en /-LC/ (ou en /-L$\left\{\begin{matrix}+\\ \neq\end{matrix}\right\}$F/, avec F = marque du pluriel) ne requièrent aucun traitement particulier:

a/ on a noté que, d'une façon générale, ces déterminants ont exactement le même comportement que les déterminants ordinaires relevant des mêmes catégories, quant à la liaison. C'est bien là ce qu'on attend: si le comportement apparemment aberrant des mots à liquide finale ou préfinale doit en général s'expliquer par la Loi de Littré, dont l'application requiert la présence d'une frontière de mot, toute différence de comportement doit disparaître en l'absence d'une telle frontière. Le seul cas où puisse s'appliquer ici la Loi de Littré est celui où Spec. ne s'applique pas: dans le registre "familier", quand, à l'intérieur de A'' ou de V'', on a affaire à un déterminant polysyllabique. De fait, on a dans ce registre des prononciations telles que <u>toujours aimable</u>, que l'on expliquera par la dérivation suivante:

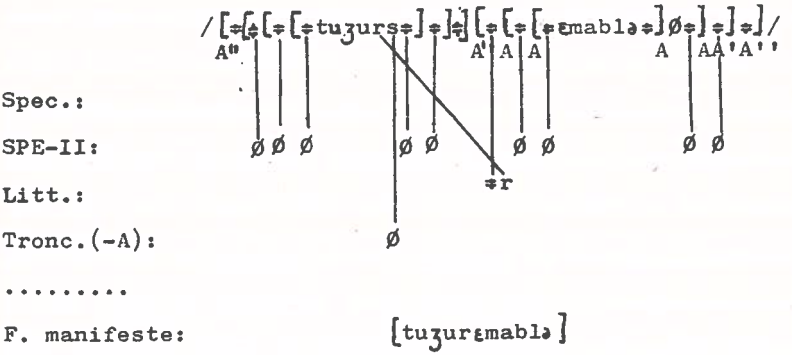


Et comme Spec. ne s'applique pas davantage dans de tels cas quand le déterminant ne comprend pas de liquide, la troncation joue aussi dans, par exemple, <u>souvent aimable</u> , et l'identité de comportement se maintient donc même quand, exceptionnellement, il y a absence de liaison.

b/ on a noté aussi que, paradoxalement, le comportement des adverbes en /-rC/ se rapproche davantage de celui du pluriel

des lexies adjectivales qui se terminent de la même façon que de celui de leur singulier (cf. fort‿avantageux et forts‿avantages vs. fort avantage). Cette particularité aussi découle des analyses précédentes: si Adj.-Nom n'est qu'une manifestation particulière de Spec., les points de jonction entre le mot adjectival et le substantif d'une part et entre l'adverbe et l'adjectif d'autre part sont caractérisés par le même absence de symbole ≠, ce qui rend compte du fait que l'adverbe et le pluriel se lient sur le mot qui les suivent. Mais il en résulte que l'adverbe n'étant pas fléchi, on ne peut pas expliquer l'absence de liaison au singulier en faisant dépendre l'application de Spec. du trait [+fléchi], et que l'hypothèse qui veut que le singulier soit marqué par le morphème /+Ø/, précédé, si le mot est lexical, du symbole ≠, s'en trouve confortée.

Voici, en guise d'illustration, la dérivation que l'on propose pour fort aimable (on pourra ainsi la comparer à celles de (un) lourd anneau et de (de) lourds‿anneaux que l'on a trouvées plus haut):

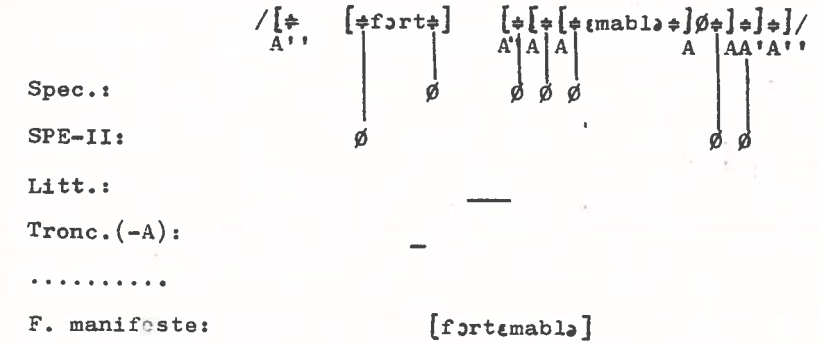


Tel est l'avers d'une médaille qui a aussi son revers.

Une première difficulté concerne les prépositions et locutions prépositives en /-rC/, qui ne se prêtent à la liaison que très exceptionnellement, même dans les registres "soigné" et "soutenu", et dont le comportement diffère en cela de celui des prépositions ordinaires, puisque celles-ci, à quelques exceptions près, se lient la plupart du temps sur leur complément dans les registres non "familiers" et ne sont habituellement tronquées dans la "conversation familière" que lorsqu'elles sont polysyllabiques (dans tous les registres on dit vers un bois alors qu'on prononce dans‿un bois avec la liaison, et, dans les registres non "familiers", on oppose à travers un bois à devant‿un bois[22/]).

Qu'on fasse un moment abstraction des prépositions monosyllabiques. Si alors on respecte le schéma d'explication retenu jusqu'à présent, on est amené à conclure:

a/ que même dans la "conversation soignée" et le "style soutenu", la préposition est toujours séparée de son régime par au moins une frontière de mot: sinon, la Loi de Littré ne pouvant s'appliquer, on devrait prononcer *à travers‿un bois, *en-vers‿un enfant, etc.;

b/ que lorsque la liaison a lieu, le régime de la préposition est précédé au plus d'une frontière de mot (qui, selon l'hypothèse retenue, est effacée par Liais'. ou est incapable de provoquer l'application de Tronc-B);

c/ mais que dans la "conversation familière", deux frontières de mot séparent la préposition de son régime (pour que soit expliquée l'absence de liaison).

Ce résultat est exactement celui qu'on obtient si l'on suppose que les prépositions sont des éléments lexicaux développés par les règles de réécriture suivant les schémas X'' ⟶

[SPEC,X'] + X' et X' ⟶ X + Complément, qui, depuis Chomsky (1970) servent à rendre compte de la structure des syntagmes adjectivaux, nominaux et verbaux. Dans cette hypothèse, en effet, la préposition sera toujours séparée de son régime par deux symboles ≠ dans la "conversation familière", mais elle ne le sera que par un seul symbole ≠ si Comp. de X s'applique. Et l'on pourra rendre compte de l'opposition <u>devant un bois</u> vs. <u>à travers un bois</u> du "style soutenu" à l'aide des dérivations suivantes:

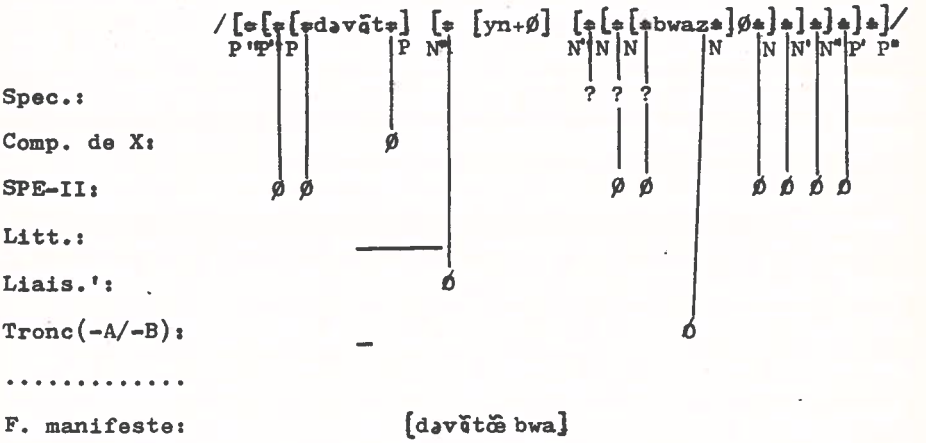


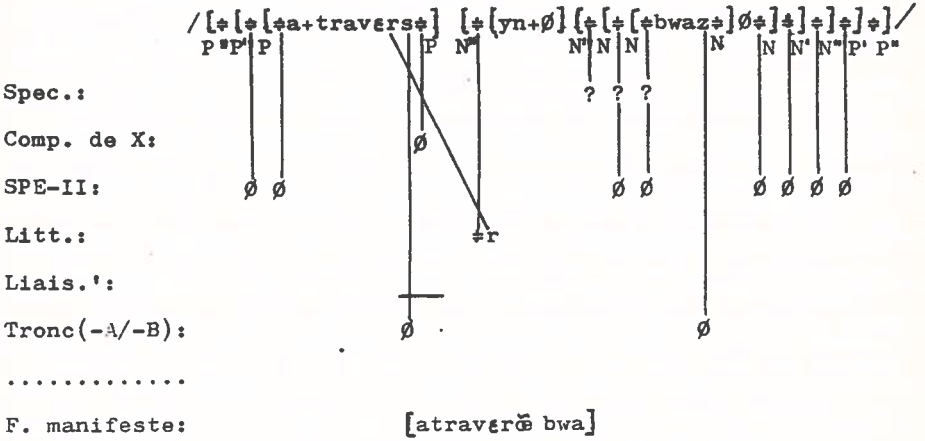


Cette hypothèse n'a rien d'invraisemblable d'un point de

vue syntaxique, bien au contraire: depuis Jackendoff (1977), on admet couramment que les syntagmes prépositionnels doivent être développés de la même manière que les syntagmes adjectivaux, nominaux et verbaux. Du point de vue des règles de rajustement, N, A et V ne formant plus, dans l'hypothèse de Jackendoff, une classe naturelle, il devient normal aussi de redéfinir les "catégories majeures" mentionnées par SPE-I comme les catégories du type $\bar{X}$ [23/]. Phonologiquement, enfin, le fait qu'il y ait liaison dans le cas ordinaire après une préposition comme après le pluriel des noms ou les formes verbales tend à montrer encore une fois que le recours au trait [+fléchi] est inopérant et que l'absence de liaison après les noms singuliers provient de la présence d'un morphème /+Ø/.

Toutefois, cette hypothèse se heurte au moins à deux obstacles:

a/ il y a d'abord le fait qu'après la majorité des prépositions polysyllabiques, la liaison semble apparaître dès la "conversation soignée" (cf. Fouché 1959: 477, mais voir aussi p.467), alors que, selon Selkirk, la règle Comp. de X, qui jouerait ici un rôle crucial, appartient en propre au "style soutenu".

b/ les prépositions monosyllabiques se lient beaucoup plus facilement que les prépositions polysyllabiques. Selkirk (1972: 218, 230), qui considère que leur liaison sur le mot suivant est obligatoire dès la "conversation familière", fait des prépositions en général des éléments non-lexicaux, qui donc ne peuvent être entourés de frontières de mot que par Poly. On peut vérifier aisément que cette solution permet de rendre compte de tous les cas, du comportement des prépositions monosyllabiques comme de celui de celles qui ne le sont pas, et même, pour peu qu'on admette l'existence de la Loi de Littré,

de celui de vers ou de à travers. Malheureusement, elle n'est guère acceptable dans le cadre des hypothèses développées ici, puisque Poly (qui d'ailleurs ne permettrait pas d'expliquer la différence entre vers et fort dans vers un bois vs. fort‿aimable ou entre à travers et toujours dans à travers un bois et toujours‿aimable) a été rejetée. Mais d'un autre côté, rien de ce qui a été dit jusqu'ici ne permet d'expliquer le comportement des prépositions monosyllabiques.

Pour dépasser ces objections, on peut peut-être s'appuyer sur l'observation qu'en fait, la liaison de ces prépositions sur le mot suivant n'est vraiment constante que dans le cas de en (cf. Delattre 1956; 1966: 52)[24/] :il n'est donc pas certain qu'elle relève à proprement parler du registre "familier". On remarquera aussi que les frontières entre les différents registres sont, dans la pratique, passablement floues, et que, par exemple, certains verbes se lient sur leur complément dès la "conversation soignée" eux aussi (cf. Selkirk 1972: 291). Ces remarques sont loin d'être entièrement satisfaisantes; mais il n'y a pas à s'étonner outre mesure que des facteurs tels que la fréquence ou la longueur affectent au moins partiellement l'application de certaines règles.

La deuxième difficulté concerne la règle Spec. Rien, jusqu'à présent, ne permet de ne pas appliquer cette règle entre un [SPEC,X'] se terminant par une consonne et un X commençant par une consonne aussi. De sorte que la composante de rajustement engendre, dans tous les registres, des représentations telles que # tant + décrié # et, dans les registres non "familiers", des séquences telles que # tellement + poli #, représentations dans lesquelles il faudrait qu'une consonne disparaisse devant une frontière de mot suivie d'une autre conson-

ne. A première vue, cela n'a rien de fâcheux: cette élimination peut être opérée au moyen de la règle Tronc-A de Selkirk, et il semble seulement qu'on ait là un argument contre la solution voulant qu'il n'y ait qu'une règle Tronc., prenant effet devant frontière de mot. Mais si l'on prend en considération les déterminants en /-L/ ou en /-LC/, on s'aperçoit que cette solution est impossible dans le cadre des hypothèses défendues dans le présent article: faute de frontière de mot, la Loi de Littré ne pourrait pas prendre effet dans des séquences telles que # il + vient #, # fort + poli # ou # toujours + poli #, et l'on s'attendrait à ce que l'application de la seule règle Tronc-A fît disparaître non seulement la consonne finale quand il y en a une, mais encore, dans tous les cas, la liquide, c'est-à-dire à avoir des prononciations telles que [ivjɛ̃]25/, *[fɔ pɔli] ou *[tuʒupɔli]. Paradoxalement, la Loi de Littré, qui nécessite l'absence de toute frontière de mot dans <u>fort‿aimable</u>, requiert la présence d'au moins une frontière de ce genre dans <u>fort poli</u>, deux exigences apparemment contradictoires.

Pour résoudre cette difficulté, on proposera ici de supposer que Spec. est conditionnée phonologiquement et que son application dépend de la nature du segment final de [SPEC,X'] et du segment initial de X. On a vu plus haut qu'il existait des arguments tendant à montrer que cette règle élimine toute frontière de mot entre une consonne et une voyelle et entre une voyelle et une consonne (cf. le maintien de chva dans <u>quelque</u> et <u>presque</u>). Mais rien n'indique qu'une telle élimination doive avoir lieu entre deux voyelles, bien au contraire: si, dans <u>si aimable</u> et <u>aussi aimable</u> par exemple, une simple frontière de morphème séparait l'adverbe de l'adjectif, on s'attendrait à trouver des prononciations comme *[sjɛmablə] dans tous les re-

gistres et comme *[osjɛmablə] dans la "conversation soignée" et dans le "style soutenu", ce qui n'est pas le cas[26/]. L'exception constituée par les types <u>fort poli</u> et <u>toujours poli</u> ne semble donc pas isolée, et l'on est amené à supposer que Spec. ne s'applique que si le dernier segment de [SPEC,X'] et le premier segment de X n'ont pas la même spécification pour le trait [+cons.]. Ce qui au fond n'est pas de nature à surprendre beaucoup dans le présent cadre, puisqu'en transformant la règle Poly de Selkirk en une condition d'application sur Spec., on a déjà renoncé à faire de cette dernière une règle sensible seulement aux structures syntaxiques.

Mais cette modification entraîne elle-même plusieurs conséquences:

a/ comme Adj-Nom' n'est qu'un cas particulier de Spec., il n'y a plus aucune raison de faire disparaître la marque du pluriel de l'adjectif dans <u>de lourds colis</u> ou <u>de petits policiers</u> en recourant à la règle spéciale d'Effacement des Fricatives, même si c'est la règle Tronc. et non le système formé par Tronc-A et Tronc-B qui est retenu pour décrire la troncation des consonnes finales.

b/ en fait, la nouvelle formulation de Spec. constitue un argument en faveur de la solution inspirée de Dell (1970): d'une part elle supprime un exemple où l'on aurait pu penser que la troncation prend effet devant une simple frontière de morphème; d'autre part, le fait que dans des séquences du type [SPEC,X'] + X, l'effacement des consonnes finales n'a lieu que devant une consonne initiale s'explique suffisamment par le fait que l'élimination des frontières de mot après consonne n'a lieu elle-même que devant voyelle: noter la présence de la consonne initiale dans la description structurale de la

troncation reviendrait ici à dire deux fois la même chose [27/].

c/ mais alors qu'on envisageait de retenir une solution proche de celle de Dell (1970) pour sa simplicité, on s'aperçoit maintenant que cette solution suppose un degré de complexité global de la grammaire au moins équivalent à celui de celle de Selkirk (1972): s'il n'y a qu'une règle Tronc., prenant effet seulement devant frontière de mot, il faut une autre règle (Liais.') pour éviter que la troncation n'ait lieu devant voyelle dans les séquences X + Complément de X du registre "soutenu" et celles du type adjectif antéposé singulier + substantif dans tous les registres, et la nécessité de la présence d'une consonne initiale pour que la troncation ait lieu dans ces contextes et dans les séquences du type [SPEC,X'] + X est notée indirectement dans les descriptions structurales de Liais.' et de Spec.

d/ dans la thèse de Selkirk (1972), les règles de rajustement avaient la double propriété de n'être sensibles qu'à un conditionnement syntaxique et de pouvoir être regroupées entre la syntaxe et la phonologie proprement dite. De ce double point de vue, la règle Liais. de Dell, qui peut elle aussi être considérée comme une sorte de règle de rajustement, constituait une étrange aberration (cf. Selkirk 1972: 334sqq.). Mais si Spec. également est sensible à un certain conditionnement phonologique, on est malheureusement contraint d'abandonner les idées de Selkirk sur les règles éliminant les frontières de mot et de considérer celles-ci plutôt comme des règles de syllabation intervenant à l'intérieur du composant phonologique que comme des règles de rajustement groupées entre SPE-I et SPE-II. On notera d'ailleurs à ce sujet que si Spec. et Comp. de X viennent après SPE-II dans l'ordre des règles, la formulation expli-

cite de leur description structurale aura à mentionner un nombre moins grand de frontières de mot et se trouvera simplifiée d'autant.

L'intégration des mots que Selkirk considère - sans doute à tort dans bien des cas - comme "grammaticaux" dans le cadre des hypothèses développées ici soulève donc un certain nombre de problèmes, notamment syntaxiques, qui rendent fragile toute conclusion. Il semble bien cependant que la solution doive passer par un éclatement de cette classe et qu'il faille en particulier distinguer le cas des prépositions de celui des déterminants. Le comportement des premières les rapproche des "catégories majeures" têtes de syntagme, tandis que les seconds se comportent en gros comme des adjectifs antéposés. Il a par conséquent paru naturel d'expliquer ces comportements en généralisant les règles de rajustement en cause: Comp.' de X dans le premier cas, Adj.-Nom' dans le second.

Il ne sera peut-être pas inutile, au terme d'un parcours un peu long et sinueux, de dégager pour le lecteur les lignes de force du présent article. Le point de départ en était le comportement phonologique des liquides à la fin du mot en français. Ce comportement est doublement exceptionnel: en finale absolue, les liquides, contrairement aux autres consonnes, ne disparaissent généralement pas et, en position pré-finale, elles empêchent dans bon nombre de cas une consonne finale de se lier sur le mot suivant. Plutôt que de traiter séparément ces deux problèmes en compliquant les règles valables pour l'ensemble des consonnes, on a préféré mettre à l'épreuve l'hypothèse consistant à décrire les faits par l'interaction de deux

règles simples: une Règle de Troncation inspirée de Dell (1970) qui efface toute séquence de consonnes devant une frontière de mot, et une règle de métathèse des liquides (la Loi de Littré) faisant avancer toute liquide finale ou pré-finale au delà de la frontière du mot. La Loi de Littré s'appliquant avant la Règle de Troncation, la liquide déplacée ne serait pas soumise à cette dernière et, le second mot commençant désormais par une consonne, le premier ne pourrait plus se lier sur lui.

Le détail des faits est assez complexe et dépend à la fois de la nature et de la fonction syntaxiques des mots considérés. Pour en rendre compte, il était nécessaire de déterminer la distribution des frontières de mot, qui jouent un rôle crucial dans Litt. et dans Tronc.. A cette fin, on a repris l'adaptation au français par Selkirk (1972) de la doctrine de The Sound Pattern of English qui rend compte de cette distri- en supposant que des règles de rajustement particulières à chaque langue suppriment une partie des frontières de mot introduites par des conventions universelles. Mais un certain nombre d'aménagements se sont avérés indispensables.

En ce qui concerne l'introduction des symboles #, on a été amené à supposer que SPE-I s'applique plus largement que ne le dit Selkirk. En effet, on a proposé d'augmenter le nombre des "catégories majeures" que SPE-I entoure de frontières de mot (et qui comprendraient notamment les prépositions et les adverbes de quantité), et, surtout, de chomsky-adjoindre les marques flexionnelles de nombre et de personne au lexies nominales et verbales et de représenter le morphème du singulier par un élément phonologiquement vide. De cette façon, une séquence dominée par une catégorie de type X peut s'achever au moins de trois manières différentes: le singulier des noms se termine-

rait par $\#]_X \emptyset \#]_X$, le pluriel des noms et les formes personnelles du verbe par $\#]_X F \#]_X$ et les mots non fléchis par $\#]_X$. S'appliquant dès lors à des entrées différentes suivant la présence ou l'absence dans la classe considérée d'une marque flexionnelle vide ou pleine, les règles de rajustement fourniraient à Litt. et à Tronc. des entrées différentes elles aussi, et ainsi s'expliquerait le fait que la liaison est sensible au caractère fléchi et au nombre des mots.

Il ne serait guère intéressant de résumer toutes les modifications apportées aux règles de rajustement. On se contentera de souligner que si la Règle du Complément de X continue d'affaiblir seulement la frontière qui sépare un X de son complément, la Règle du Spécifieur, elle, supprime désormais toute frontière de mot entre un X et le [SPEC, X'] qui le précède. C'est de cette façon en effet que pourrait s'expliquer que la liaison soit sensible à la fonction syntaxique des mots.

Il va sans dire que ces conclusions sont fragiles et ne prétendent pas apporter une solution définitive à tous les problèmes soulevés par la liaison en français[28/]. Celle-ci fera encore couler beaucoup d'encre.

-ooOoo-

REFERENCES

Anderson, S., 1975. On the Syntax of Liaison. The French Review XLVIII 5, 848-855.

Ashby, W., 1975. The Rhythmic Group, Liaison, Nouns and Verbs of French. Studia Linguistica 29, 110-116.

Bennett, W.A., 1979. The phonology of French numerals and the nature of grammatical explanation. Lingua 47, 69-76.

Bruneau, Ch., 1931. Manuel de phonétique pratique$_2$. Paris: Berger-Levrault.

Campbell, R.J., M.G. Goldin & M.C. Wang (eds.), 1974. Linguistic studies in Romance languages. Proceedings of the Third linguistic Symposium on Romance languages. Washington: Georgetown University Press.

Chomsky, N., 1970. Remarks on Nominalization. In: R.A. Jacobs & P.S. Rosenbaum (eds.) 1970.

Chomsky, N., & M. Halle, 1968. The Sound Pattern of English. New York: Harper and Row.

Churma, D.G., 1977. On choosing between linguistic analyses: a reply to Klausenburger. Lingua 42, 131-152.

Companys, E., 1971. Les jonctions. In: A. Rigault (éd.) 1971, 39-49.

Cornulier, B. de, & F. Dell (éds.), 1978. Etudes de phonologie française. Paris: CNRS.

Damourette, J., & E. Pichon, 1911-1936. Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française. Paris: d'Artrey.

Dauzat, A., 1950. Phonétique et grammaire historiques de la langue française. Paris: Larousse.

Delattre, P., 1947. La liaison en français, tendances et classification. The French Review XXI 2, 148-157.

Delattre, P., 1955. Les facteurs de la liaison facultative en français. The French Review XXIX 1, 42-49.

Delattre, P., 1956. La fréquence des liaisons facultatives en français. The French Review XXX 1, 48-54.

Delattre, P., 1966. Studies in French and Comparative Phonetics. La Haye/ Paris: Mouton (reprend les trois articles précédents respectivement pp. 39-48, 55-62 et 49-54).

Dell, F., 1970. Les règles phonologiques tardives et la morphologie dérivationnelle du français. Ph.D. dissertation, MIT.

Dell, F., 1973. Les règles et les sons, introduction à la phonologie générative. Paris: Hermann.

Dell, F., 1976. Schwa précédé d'un groupe obstruante-liquide. Recherches linguistiques 4: 75-111.

Dell, F., & E.O. Selkirk, 1978. On a Morphologically Governed Vowel Alternation in French. In: S.J. Keyser (ed.) 1978, 1-51.

Dubois, J., & R. Lagane, 1973. La nouvelle grammaire du français. Paris: Larousse.

Dumas, D., 1978. La querelle des abstraits et des concrets, ses a priori idéologiques et la liaison de pluriel en français contemporain. In: B. de Cornulier & F. Dell (éds.) 1978, 83-106.

Fouché, P., 1959. Traité de prononciation française$_2$. Paris: Klincksieck.

Gaatone, D., 1978. Forme sous-jacente unique ou liste d'allomorphes? (à propos des consonnes de liaison en français). Linguistics 214, 33-54.

Grammont, M., 1914. La prononciation française, traité pratique. Paris: Delagrave.

Grammont, M., 1933. Traité de phonétique. Paris: Delagrave.

Gross, M., M. Halle & M.R. Schützenberger (eds.), 1973. The formal analysis of natural languages. La Haye: Mouton.

Jackendoff, R., 1977. X Syntax: A Study of Phrase Structure. Linguistic Inquiry Monograph 2. Cambridge, Mass.: MIT Press.

Jacobs, R.A., & P.S. Rosenbaum (eds.), 1970. Readings in English Transformational Grammar. Waltham, Mass.: Ginn.

Jakobson, R., C.G.M. Fant & M. Halle, 1951. Preliminaries to Speech Analysis. The Distinctive Features and their Correlates. Cambridge, Mass.: MIT Press.

Kammans, L.-P., 1967. La prononciation française d'aujourd'hui. Bruxelles: Baude.

Keyser, S.J.(ed.), 1978. Recent Transformational Studies in European Languages. Linguistic Inquiry Monograph 3. Cambridge, Mass.: MIT Press.

Klausenburger, J., 1974. Rule inversion, opacity, conspiracies: French liaison and elision. Lingua 34, 167-179.

Klausenburger, J., 1977. Deletion vs. Epenthesis: intra- vs. inter-paradigmatic arguments in linguistics. Lingua 42, 153-160.

Klausenburger, J., 1978a. Liaison 1977: The Case for Epenthesis. Studies in French Linguistics I 2, 1-20.

Klausenburger, J., 1978b. French linking phenomena. Language

54, 21-40.

Langlard, H., 1928. La liaison dans le français. Paris: Champion.

Léon, P., 1971. Aspects phonostylistiques des niveaux de langue. In: A. Rigault (éd.) 1971, 149-159.

Long, M., 1978. Discussion of Klausenburger's Paper. Studies in French Linguistics I 2, 21-26.

Lyche, C., 1979. Glides in French: Questions for natural generative phonology. Lingua 49 4, 315-330.

Malécot, A., 1975. French Liaison as a Function of Grammatical, Phonétic and Paralinguistic Variables. Phonetica 32, 161-179.

Malmberg, B., 1975. Phonétique française$_3$. Malmö: Hermods.

Martinon, P., 1913. Comment on prononce le français. Paris: Larousse.

Milner, J.-C., 1973. Phénomènes syntactiques en français. In: J.-C. Milner 1973, 141-178.

Milner, J.-C., 1973. Arguments linguistiques. Paris: Mame.

Nyrop, Kr., s.d. . Manuel phonétique du français parlé. Leipzig: Harrassowitz, New York: Stechert, Paris: Picard.

Plénat, M., 1979. Introduction à la morphologie verbale du français. Cours du S.E.D. . Toulouse: Université de Toulouse-Le Mirail.

Rigault, A. (éd.), 1971. La grammaire du français parlé. Paris: Hachette.

Schane, S.A., 1967. L'élision et la liaison en français. Langages 8, 37-59.

Schane, S.A., 1968. French Phonology and Morphology. Cambridge, Mass.: MIT Press.

Schane, S.A., 1973. The formalization of exceptions in phonology. In: M. Gross, M. Halle & M.R. Schützenberger (eds.) 1973, 63-70.

Schane, S.A., 1974. There is no French truncation Rule. In: R.J. Campbell, M.G. Goldin & M.C. Wang (eds.) 1974, 84-99.

Schane, S.A., 1978a. Deletion versus Epenthesis: a Pseudo-controversy. Studies in French Linguistics I 2, 71-78.

Schane, S.A., 1978b. L'emploi des frontières de mot en français. In: B. de Cornulier & F. Dell (éds.) 1978, 133-147.

Selkirk, E.O., 1972. The Phrase Phonology of English and French. Ph.D. dissertation, MIT.

Selkirk, E.O., 1974. French Liaison and the X Notation. Linguistic Inquiry V 4, 573-590.

Selkirk, E.O., & J.R. Vergnaud, 1973. How abstract is French phonology?. Foundations of Language 10, 249-254.

Tranel, B., 1976. A note on final consonant deletion in Modern French. Lingua 39, 53-68.

Van den Eynde, K., & Cl. Blanche-Benveniste, 1969. Essai d'analyse de la morphologie du verbe français. Orbis XIX 2 404-429.

Vanelli, L., 1980. A Suppletive Form of the Italian Article and its Phonosyntax. Journal of Linguistic Research I 2, 69-90.

Vergnaud, J.R., 1975. Problèmes formels en phonologie générative. Rapport de recherche du LADL 4.

-ooOoo-

NOTES

1/ La règle joue aussi, mais d'une façon très marginale, à la fin de certains mots en /-kt/: cf. un instinct impérieux = "un in-stin-k impérieux" (Littré, s.v.), un aspect odieux = "un a-spè-k odieux" (Littré, s.v.), aspect étonnant = [aspɛketɔnɑ̃] (Fouché 1959: 440), respect humain = [Rɛspɛkumɛ̃] (Fouché, ibidem).

Il convient de distinguer soigneusement ce cas de celui des liquides: d'une part en effet ce phénomène n'apparaît que dans des groupes plus ou moins figés, et, d'autre part, il n'a pas lieu au pluriel: on dit "des a-spè-z odieux", "des in-stin-z impérieux" (Littré, s.vv.), alors que, dans le même contexte syntaxique, et bien que "plusieurs fassent la liaison", on doit par exemple dire "des bor escarpés" pour des bords escarpés (Littré, s.v.).

2/ Parmi les tenants de l'épenthèse, au moins en ce qui concerne le pluriel, on compte aussi Dumas 1978; on trouvera un examen critique de ce type de position non seulement dans Churma 1977, mais encore dans Long 1978 et dans Schane 1978b.

3/ Le pionnier dans ce domaine est sans doute Milner (cf. Milner 1973, qui reprend des travaux antérieurs à 1968).

4/ Il s'agit là, bien entendu, d'une idéalisation, ainsi que le souligne d'ailleurs Selkirk (:208) elle-même. En fait, on peut trouver dans chaque registre tous les types de liaison ou d'absence de liaison. Ainsi, dans tel discours solennel du Général de Gaulle, on trouve à la fois "avons‿assumé", avec

une liaison normale dans un style recherché, et "avons assumé", qui relève plutôt à l'ordinaire de la "conversation familière" (cf. Léon 1971: 157); inversement, dans telle chanson de Renaud ("La teigne", in Marche à l'ombre, Disques Polydor 2473 111) au ton pourtant délibérément "relaché", on a "y'avait des gros mots‿en cascade", avec une liaison relevant du registre "soutenu". Léon (art. cit.) n'a sans doute pas tort de souligner que le genre interfère constamment avec le ton. C'est ce que reconnaissent implicitement les traités, qui distinguent pour la plupart la "diction poétique" des autres registres; leur erreur est de la mettre sur le même plan que ceux-ci (cf. Milner 1973, où l'on trouvera une explication intéressante de ce type de diction).

Une étude sociolinguistique et stylistique détaillée de la liaison serait nécessaire; mais un tel travail est, à son tour, difficilement concevable sans une théorie proprement linguistique de ce genre de phénomènes qui soit assez fine.

5/ La liste donnée ci-dessus n'est pas exhaustive. On notera en particulier:

a/ que c'est peut-être à tort que Selkirk considère comme obsolète la liaison entre un sujet au pluriel et un verbe (type: les enfants‿attendent): sur ce point, elle s'écarte de la doctrine de Fouché 1959 (cf. p.443), qui admet cette liaison dans le "style soutenu".

b/ qu'en revanche, elle indique bien (pp. 274sqq.) que, sous certaines conditions, le pluriel des noms (adjectifs et substantifs) et les formes fléchies du verbe peuvent se lier, si le registre est "soutenu", aux conjonctions et et ou dans un groupe coordonné (type: les travaux‿et les jours).

Quelles que soient les règles de rajustement en cause, il convient de souligner ici que ces cas s'apparentent à celui de la liaison d'un X sur son complément en ce qu'ils relèvent du registre le plus "élevé" et, surtout, en ce que le caractère fléchi du premier terme du groupe lié est déterminant.

6/ Klausenburger (1978: 2-4) fait état de deux approches du problème distinctes de celle de Milner et de Selkirk. La première, illustrée par Anderson (1975) et par Schane (1978b) soutient qu'il est possible de prédire les cas de liaison directement à partir de la structure syntaxique, sans passer donc par ce reflet (déformé par les rajustements) de celle-ci dans la représentation phonologique que sont les frontières de mot: ainsi, selon Schane (ibid.), on peut considérer que dans la "conversation familière", deux mots sont dans le cas de se lier si les catégories qui les dominent directement sont "soeurs" (i.e. sont issues du même noeud dans la représentation syntaxique), et que, dans le "style soutenu", on lie en outre d'une "tante" sur une "nièce", du moins si la première est munie d'une flexion. L'autre, défendue par Ashby (1975), est "rhytmique" et semble être une présentation nouvelle de la vieille idée de Grammont (1914) qui veut qu'on ne puisse lier qu'à l'intérieur d'un groupe accentuel.

Ces deux approches mériteraient sans doute un examen approfondi. Cependant, à première vue, on ne voit pas comment la seconde pourrait expliquer d'une façon naturelle le rôle des flexions dans la liaison, alors que, on le verra, moyennant de légères modifications de la théorie de Selkirk, la distribution des frontières de mot peut en rendre compte; et, s'il est hors de doute qu'il y a un lien entre l'accent et la liaison

(cf. Companys 1971), il se peut que ce soit parce que les deux phénomènes dépendent de la distribution des frontières de mot (cf. Milner 1973: 167n.). La solution purement syntaxique, quant à elle, entraînerait vraisemblablement des difficultés dans le traitement des liquides.

7/ On verra <u>infra</u> qu'en fait, la marque du pluriel est sans doute précédée d'une frontière de mot, mais peu importe ici.

8/ L'idée est la suivante: dans, par exemple, <u>il l'est plus</u> = [illɛplys], il est permis de penser que la structure de surface comprend une trace co-indexée à <u>l'</u> et a donc à peu près la forme: $[_{S}$ il $l'_{1}$ est $[_{A''}$ plus $[_{A'}$ $[_{A}$ $e_{1}$ $]_{A}$ $]_{A'}$ $]_{A''}$ $]_{S}$; s'il en est ainsi, le traitement de l'<u>s</u> finale de <u>plus</u> peut très bien dépendre non pas de la pause (qu'elle ne jouxte pas), mais des rajustements intérieurs à A'' et de la vacuité phonologique de $e_1$, ce qui expliquerait et qu'elle ne soit pas tronquée (comme devant une consonne, cf. <u>il est plus poli</u>) et qu'elle ne se réalise pas de la même façon que devant une voyelle (cf. <u>il est plus aimable</u> = [ilɛplyzɛmablə]). Selkirk (1972: 246sqq.) a montré d'une manière assez convaincante que la présence d'une trace perturbe parfois l'application des règles de la liaison. (Sur un problème analogue en italien, cf. Vanelli (1980)). Ceci n'est qu'une suggestion, et qu'il serait sans doute malaisé d'élaborer. Elle se heurte en particulier au fait qu'elle prédit à tort que l'on prononce le <u>p</u> final dans <u>il en a beaucoup</u>, <u>il l'est trop</u>, le <u>z</u> final dans <u>il en a assez</u> ou le <u>t</u> final dans <u>il l'est autant</u>: ce qui était conforme à la règle devient exceptionnel.

9/ Cf. les alternances du type un nouvel ami / un nouveau camarade / un ami nouveau; sur les alternances du type mol/mou, cf. n.16.

10/ S'il dérive bien de /ɑ̃fer/, enfer devrait être passible de la deuxième contrainte et, en tant que polysyllabe, ne pas être du ressort de la troisième: on devrait donc avoir *[ɑ̃fe]. En fait, la représentation sous-jacente de ce mot comprend sans doute une n finale (cf. infernal), et Schane pourrait s'en tirer en soumettant les liquides pénultièmes à la première contrainte, mais en les exemptant de la seconde (cf. aussi hiver/hivernal, et, avec des difficultés, amer/amertume).

11/ Reste aussi à déterminer le cas des sujets au pluriel et celui des groupes coordonnés (cf. n.5). J'avoue ne pas savoir si, dans le "style soutenu", on peut dire les fêtard‿s attendent avec autant de facilité que les enfant‿s attendent. Je crois que non, mais ce sentiment n'est pas d'un grand poids. En revanche, pour ce qui est du second cas, on a vu que Littré préférait "les mor et les blessés" à "les mor-z et les blessés" et l'on notera que Fouché (1959: 469), qui tente, sans convaincre beaucoup, de caractériser positivement les mots qui se lient sur un et ou un ou, ne cite, à une exception près, comme exemples d'absence de liaison, que des groupes où le premier substantif se termine en /-L(C)/: expéditeur‿s et producteurs, port‿s et villes, lord‿s et pairs, industriel‿s et commerçants.

Ces indices confirment que dans les groupes coordonnés, la liaison est du même type que celles qui sont imputables à Comp. de X.

12/ Est-il utile de souligner ce que cette hypothèse doit à la règle de Liaison de Dell?

13/ Cette idée sera rejetée plus bas.

14/ Sur ce point, on pourra consulter Lyche 1979.

15/ Il me semble que les seules liaisons acceptables après un participe passé sont celles que l'on rencontre aux formes composées actives des verbes qui se conjuguent avec être (type: nous sommes allés‿à Cythère). Au contraire, quand le participe est invariable (type: ??il a mis‿un des professeurs à la retraite) ou bien quand il s'accorde aves le sujet au passif (types: ??il a été mis‿à la retraite, ??ils ont été poussés‿au suicide) ou avec un objet antéposé à l'actif (types: ??le mensonge qu'il a dit‿à Paul, ?? il les a confiées‿à Marilyn), la liaison me paraît forcée et défendable dans la diction poétique seulement.

On pourrait rendre compte de cette situation en supposant:

a/ que l'absence d'accord à l'actif entraîne l'apparition du morphème de singulier /+Ø/, et

b/ qu'au pluriel du passif ou de l'actif à objet antéposé, la trace laissée par l'objet direct déplacé bloque la liaison (c'est déjà de cette façon que Selkirk (1972: 248) explique l'impossibilité de lier même si le style est "soutenu" dans la somme que nous donnerons à l'organisation révolutionnaire de Dhofar...).

Maintenant, les intuitions sur lesquelles se fondent ces suggestions sont bien floues et, les descriptions tradition-

nelles ne fournissant guère de données sur ce sujet, la prudence est de mise.

Le fait que la règle de Littré s'applique aux participes passés en /-rt/ (cf. ils sont morts à la guerre, les chemins qu'il a ouverts à la postérité) n'appelle aucun commentaire particulier.

16/ En fait, il existe peut-être un autre indice, indépendant de la liaison, suggérant que la frontière séparant un substantif d'un adjectif est plus forte lorsque l'adjectif est postposé que lorsqu'il est antéposé. Dans un dialecte un peu archaïsant, mais bien attesté, l'alternance ol/ou que l'on a dans mol/mou, fol/fou ne dépend pas, même partiellement, de la nature vocalique ou consonnantique du segment qui suit, mais uniquement de la position de l'adjectif: quand il est antéposé, c'est la forme en -l qui apparaît (cf. un mol oreiller, de mols oreillers, un mol balancement, de mols balancements), mais on a la forme en -ou , même devant voyelle, quand il est postposé (cf. un oreiller mou au toucher, des oreillers mous au toucher) et à la pause (cf. il est mou, ils sont mous). On peut certes décrire cette situation en indiquant dans la règle la position de l'adjectif; mais on peut aussi, plus simplement peut-être, la rendre sensible au nombre de frontières de mot qui suivent le mot adjectival après application des règles de rajustement (soit, dans la présente hypothèse, zéro après Adj.-Nom' et un au moins, après Comp. de X ou à la pause).

Mais cette suggestion tombe si, comme on s'efforcera de le démontrer plus bas, Adj.-Nom' ne s'applique pas quand les deux segments en contact sont des consonnes.

17/ Rien n'indiquant (faute d'exemples) que les glides ne peuvent pas être "sautés" par les liquides, on peut utiliser le trait [-syllabique] au lieu du trait [+consonnantique] pour noter le ou les segments "sautés"; et [-syll.] englobant d'une façon assez naturelle les frontières, on peut noter la séquence de symboles "sautée" par la liquide comme une séquence d'éléments non-syllabiques s'achevant par une frontière de mot.

18/ On a vu que, dans le dialecte qui n'a pas la faveur de Littré, la règle édictée par celui-ci ne vaut pas après les formes fléchies suivies d'un complément ("certains" disent "les mor-z et les blessés", "plusieurs" disent "des fil-z argentés" ou "des bor-z escarpés", et l'on entend parfois <u>cela ne sert‿à rien</u>). La description de ce dialecte ne va pas de soi. Le parallélisme qu'il instaure entre, par exemple, <u>de lourds‿anneaux</u> et <u>sourds‿à toutes les recommandations</u> suggère que la liquide ne peut pas aller au delà de la frontière de mot qui borne la lexie; mais si tel était le cas, on s'attendrait à ce qu'à la pause, <u>lourd</u> et <u>lourds</u> se prononcent* [lu].

Une autre solution consiste à supposer que, dans ce dialecte, la règle du Complément de X a le même effet que la règle Adjectif-Nom: cela expliquerait à la fois que la liquide se comporte de la même façon dans les deux contextes et qu'elle entraîne à la pause l'effacement des consonnes qui la suivent. Cette hypothèse prédit que dans le dialecte en question, un X se lie sur son complément même lorsqu'il n'est pas fléchi. Cela n'a rien d'invraisemblable: on trouve ce genre de liaisons

dans des "locutions toutes faites" (cf. Fouché 1959), qui donne, entre autres, comme exemples, (:440) accent‿aigu, droit‿acquis, respec‿t humain et (:450) prêt‿à servir et sujet‿à erreur); or, exceptionnelles de nos jours, ces liaisons peuvent être le résidu d'une prononciation courante autrefois, et le dialecte combattu par Littré est très probablement déjà ancien lui aussi. Maintenant, il conviendrait de vérifier ce point par une étude détaillée de l'histoire de la liaison en français.

19/ Les représentations sous-jacentes utilisées dans ces exemples sont sujettes à caution. On a choisi de faire précéder la marque du pluriel de ils (contrairement à celle de leurs) d'une frontière de mot malgré le caractère "grammatical" de ce mot pour que l'on puisse expliquer le dialecte où l'on a il arrive, mais i/ vient, i/s‿arrivent et vient-i/? en faisant de il une exception à la Loi de Littré. Et si l'on a choisi de n'entourer fort que d'une paire de parenthèses, c'est que, ne prenant (pas plus qu'aucun déterminant antéposé) pas de complément et ne prenant pas non plus de déterminant (cf. *une femme très fort aimable, *un homme presque fort poli), il n'y a guère de raisons de faire de ce mot le représentant d'une catégorie du type de X'' ou de X'. Mais on verra plus bas qu'il est néanmoins possible que fort soit entouré de frontières de mot.

20/ Peut-être Spec. est-elle une règle qui efface aussi toutes les frontières de mot à l'intérieur de [SPEC,X']. Pour combattre cette idée, Selkirk (1972: 227) fait valoir que deux adjectifs coordonnés antéposés à un substantif ne sont liés que dans "the most elevated style of speech": ce n'est que dans le

"style soutenu" qu'on a par exemple ce doux‿et charmant‿enfant. Mais la "conversation familière" répugne à antéposer les groupes lourds, et cette répugnance peut suffire à expliquer que l'exemple donné ne relève pas de ce registre, qui dirait plutôt cet enfant doux et charmant. On notera d'ailleurs qu'à l'ordinaire, le "style soutenu" ne fait la liaison dans les groupes coordonnés que lorsque leur premier élément est fléchi (cf. n.5); si Selkirk avait raison, elle serait donc obligée de poser une règle particulière aux adjectifs antéposés du "style soutenu". A quoi s'ajoute que un bel et doux‿enfant (avec la forme de l'adjectif beau que l'on a aussi dans un bel enfant) paraît bien supérieur à un ?beau et doux‿enfant.

21/ Mais cf. la note 16.

22/ Tout en reconnaissant que certains lient l's finale de à travers, Littré (s.v.) condamne cette liaison. Il semble cependant que la liaison après les prépositions en /-rz/ soit supportable quand elle se fait sur un pronom.

23/ A quoi s'ajoute que même les liaisons du type vers elle (cf. note précédente) trouvent une explication dans cette hypothèse. Ce type de prononciation est sans nul doute imputable à une particularité propre au pronom. Qu'on imagine donc que celui-ci, en tant que mot "grammatical", ne soit pas entouré de frontières de mot. Il en résulterait qu'après application de SPE-II, la préposition ne serait séparée de son complément pronominal que par une seule frontière de mot (on aurait une représentation ayant à peu près la forme:

$[\div_{P''}[_{P'}\ [_{P}\ \text{vɛrz}\ \div]_{P}\ [\ [\ \text{ɛlə}\ \div]\ \emptyset\ ]\ ]_{P'}\ \div]_{P''}$), et l'application de Comp.'

de X à une telle représentation, en supprimant cette frontière, rend impossible celle de Litt. et de Tronc.. On observera toutefois que lorsque le pronom commence par une consonne (comme e.g. dans vers lui), l'application de Comp.' de X rend tout aussi impossible celle de la règle de Troncation telle que la formule Dell (1970) et qu'on s'attendrait donc à trouver des prononciations telles que *[vɛrzlɥi] (si l'on adoptait la solution de Selkirk (1972) /#vɛrz#ɛlə#/ donnerait vers‿elle même dans le registre familier). On retrouvera ce genre de difficulté plus bas, à propos de la règle Spec. .

Le fait que le dialecte condamné par Littré lie les prépositions en /-rz/ même sur un NP "lexical" ne surprend pas si la liaison après une préposition résulte de l'application de Comp.' de X: c'est dans les contextes où cette règle (ou une règle apparentée) prend effet que Littré note que la langue hésite.

24/ La liaison ne semble obligatoire que devant un pronom: alors qu'on peut dire chez une actrice, on doit prononcer chez‿elle (cf. Malécot 1975). Si les pronoms ne sont pas entourés de frontières de mot (cf. à ce sujet la note précédente), cette obligation s'explique: même lorsque, dans les registres "bas", Comp.' de X ne s'applique pas, l'unique frontière de mot séparant la préposition de son complément est incapable de prévenir la liaison: ni Tronc-A ni Tronc-B ne peuvent s'appliquer, ou bien la frontière de mot tombe par application de Liais.' et Tronc. est hors d'état de nuire.

25/ Cette prononciation est grammaticale dans certains dialectes; pour une explication de ce phénomène, cf. n.19.

26/ Sur ce point, cf. Lyche, <u>art</u>. <u>cit</u>. .

27/ On notera aussi que si une liquide déplacée par Litt. reste séparée du mot auquel elle s'accolle par une frontière de morphème, ce qui n'a rien d'invraisemblable, Tronc-A aurait pour effet de la faire disparaître devant une consonne initiale, puisque dans l'hypothèse où Litt. existe, Tronc-A s'applique à toutes les consonnes.

28/ Ni même à ceux que soulève le comportement des liquides pré-finales: sans parler de celles qui apparaissent dans les groupes /-OLə#/ (cf. à ce sujet Dell 1970, 1972, 1976, et Vergnaud 1975), on peut remarquer par exemple que Dell (1970: 67) a soutenu que "les liquides non seulement ne tombent pas, mais empêchent la troncation des consonnes qui les précèdent", ce qui invite à noter deux fois dans la règle Tronc. le comportement exceptionnel des liquides:

$$\text{Tronc.:} \quad \begin{bmatrix} +\text{cons.} \\ \alpha\text{nas.} \\ \alpha\text{son.} \end{bmatrix} \longrightarrow \emptyset \quad / \quad __ \quad \begin{bmatrix} +\text{cons.} \\ \alpha\text{nas.} \\ \alpha\text{son.} \end{bmatrix}_{\circ} \quad \#$$

En effet, si, comme on le suppose d'habitude, une forme comme <u>(il) ouvre</u> a pour forme sous-jacente /#uvr+t#/, on aurait sans cette précaution, dans son système, la prononciation *[ur(t)]. En fait, comme jamais une nasale ne termine un groupe consonnantique final, les spécifications $\begin{bmatrix} +\text{cons.} \\ \alpha\text{nas.} \\ \alpha\text{son.} \end{bmatrix}_{\circ}$ peuvent être réduites à $[-\text{son.}]_{\circ}$ . Mais peu importe: un problème tout à fait analogue se pose dans le système défendu ici. Car si la bonne représentation sous-jacente de <u>(il) ouvre</u> est bien /#uvr#t#/

(la frontière de mot interne n'intervient pas dans la présente discussion), on s'attend à ce que, par application de Litt. et de Tronc. on aboutisse à la prononciation *[ur]. Cependant, dans le type d'exemple choisi au moins, cette difficulté s'évanouit si les verbes de la "troisième conjugaison" sont thématiques même à l'indicatif présent et si la forme sous-jacente de <u>(il) ouvre</u> est /#uvr+e#t#/. On a déjà vu plus haut à propos des formes telles que <u>mordons</u>, <u>mordez</u>, <u>mordent</u>, que l'existence de Litt. est difficilement compatible avec l'idée que les verbes du "troisième groupe" ne sont pas thématiques.

-ooOoo-